

ARABEN

Revue du GREPH

*Groupe de Recherche en Epistémologie Politique et Historique
Institut d'Etudes Politiques de Lyon*

MIGRATIONS CONCEPTUELLES

N°2

ARABEN

Revue du GREPH
Groupe de Recherche en Epistémologie Politique et Historique
(JE- 2396 . Institut d'Etudes Politiques deLyon)

Directeur de la Publication :
Jacques MICHEL

Secrétaire de Rédaction :
Ronald GUILLOUX

Comité scientifique :
Bernard ANDRIEU (Univ. de Nancy 2), Jean-Claude BEAUNE (Univ. Lyon 3)
Michel BLAY (CNRS, Paris), François DAGOGNET (Univ. Paris1),
Pierre FAVRE (Univ. Grenoble 2), André GRELON (CNRS-Paris),
Hervé GUINERET (Univ. Dijon), Olivier IHL (IEP-Grenoble),
Pierre-François MOREAU (ENS-LSH, Lyon), Michel PINAULT,
Loïck VILLERBU (Univ- Rennes 2)

Comité de Rédaction :
Daniel DUFOURT, Domar IDRISSE, Francis SANSEIGNE,
Gilles VERGNON

GREPH
Institut d'Etudes Politiques
14, avenue Berthelot
69365 Lyon cedex 07
contact : ronald.guilloux@wanadoo.fr

Pourquoi *ARABEN* ?

Claude Lévi-Strauss nous le rapporte (*La potière jalouse*, 1985) : **Araben** est le nom donné dans un mythe munducuru (peuple indien d'Amazonie) à une demoiselle Paresseux (*Bradypus tridactylus*, mammifère d'Amérique du sud) qui résistait aux avances d'un indien en médissant sur la première femme de son soupirant.

Pour les Indiens les paresseux sont dotés de qualités sociales et culturelles : ils sont menteurs et jaloux mais également ingénieux et habiles. Ils savent tant triompher des pièges que leurs tendent leurs rivaux que tirer parti de l'environnement. A tel point que « du temps que les paresseux étaient pareils aux humains » les femmes-paresseux étaient très recherchées par les hommes : elles faisaient « les meilleures tisserandes et les meilleurs épouses », sachant parfaitement administrer une économie domestique.

Le mythe développe certains traits de comportement du Paresseux : économe de sa nourriture comme de ses mouvements, propre et ordonné, « il apparaît, nous dit l'anthropologue, comme un animal naturellement bien élevé qui peut servir de modèle culturel », et « il n'est pas surprenant que les Indiens lui attribuent une compétence particulière en matière de tissage, le plus complexe et le plus raffiné des grands arts de la civilisation, et celui que des sociétés d'un niveau technique rudimentaire ont su porter à un haut degré de perfection ».

Pourquoi *ARABEN* ? – Parce qu'il nous a plu de retrouver ailleurs que dans des sources plus « académiques » cette image du tisserand, symbole technique de l'art de bâtir une société.

SOMMAIRE

Avant-propos
par Jacques MICHEL
p.5

Emmanuel d'HOMBRES :
Migrations et transformations du concept de division du travail au 18^{ème} et au 19^{ème} siècles.
p.6

Eric MARQUER :
Théologie, théâtre et politique : la personne, le corps et la représentation dans le Léviathan.
p.25

Roselyne SARKISIAN :
Gilles Deleuze : un nouveau géographe.
p.33

Hervé GUINERET :
Du corps de l'homme au corps politique : Rousseau (Contrat social, III, 11)
p.44

Comptes rendus
p.50

Point de vue :

Fabien DWORCZAK :
Les neurosciences : une utopie dans l'éducation ?
p.65

AVANT PROPOS

Parler de migrations pour désigner les itinéraires ouverts et suivis par des concepts c'est, bien sûr, en matière de formation du savoir scientifique, retrouver l'histoire vivante de notions ou de schèmes qui, par leur forte capacité synthétique ont permis de proposer de nouvelles représentations des phénomènes, d'explorer activement de nouveaux territoires, de formuler des théories cohérentes dessinant d'autres espaces et proposant d'autres perspectives.

Autrement dit, suivre les concepts dans leurs migrations c'est en quelque sorte en faire la biographie, les regarder s'installer et croître, coloniser et façonner des milieux dont ils deviennent le foyer, se trouvant par là eux-mêmes modifiés pour acquérir une plus grande amplitude sémantique. Tout cela a donc à voir aussi avec une géographie : celle des régions où les savoirs bâtissent leurs objets, régions tracées et retracées selon les pistes ouvertes par les migrations des concepts pour un nouvel ordonnancement de la compréhension et de la maîtrise du monde.

L'imagination a ici certainement sa part dans ces déplacements des notions hors des lieux réputés être ceux de leur naissance, les conduisant à générer d'autres milieux et d'autres syntaxes pour une augmentation de leur puissance conceptuelle. Ainsi, les textes rassemblés dans ce second volume d'*Araben* montrent ces renouvellements, ces bouleversements voire ces révolutions que les concepts construisent en migrant d'une région à l'autre. Ils nous font voir que c'est en étant déplacées que les notions se trouvent libérées des cadres usés et insatisfaisants où elles se trouvaient condamnées à répéter le monde ou à le justifier. En étant déplacés, les concepts ouvrent d'autres perspectives, d'autres références et contestent ordres et hiérarchies. Aussi étudier ces déplacements parfois audacieux, se porter vers les moments et les lieux où l'on a fait migrer les concepts n'est-il pas autre chose que se situer au plus près des désirs du connaître.

Jacques MICHEL

Migrations et transformations du concept de division du travail

au XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècles

par Emmanuel d'Hombres¹

Le propos qui suit ne prétend pas être une étude historique digne de ce nom du concept de division du travail, mais tout au plus un exposé sommaire et synthétique des moments décisifs qui ont jalonné l'histoire de la notion au 18^{ème} et au 19^{ème} siècle, dans une de ses destinées particulières. Plus exactement, il s'agit d'un ensemble d'hypothèses ayant trait aux transformations au terme desquelles le concept de division du travail est devenu un concept sociologique à la fin du 19^{ème} siècle. Il s'agit donc d'une histoire orientée, relative au devenir sociologique de la notion. Je conviens au demeurant qu'il eût été tout à fait possible de suivre une autre voie, de s'intéresser au sort du concept dans la théorie économique par exemple ; mais c'eût été composer un autre récit, faire ressortir d'autres événements (au moins pour partie) plus significatifs de ce point de vue. La carte, la périodisation n'auraient pas été les mêmes.

Si j'ai choisi néanmoins d'ajouter le terme de migration, en plus de celui de transformation, dans le titre, c'est parce que les transformations en question ne s'opèrent pas au sein d'une discipline ou d'un domaine d'étude exclusif, même entendu au sens le plus large qui soit. Je conviens aussi bien volontiers qu'il eût été préférable, du point de vue des exigences de la méthodologie historique, de faire un travail plus détaillé et nuancé sur un temps moins long, plutôt que de procéder comme je l'ai fait, par une sorte de survol sur un spectre temporel large - avec les risques de simplifications excessives que cela implique - embrassant les usages successifs de la notion en économie politique, en anatomie et physiologie comparées, en sociologie et en anthropologie. Mais le choix de la première option aurait considérablement diminué l'intérêt de la démarche historique du point de vue où je me place et que je vais tenter d'explicitier.

Pourquoi en effet cet intérêt pour le concept de division du travail et pour son histoire ?

¹ GREPH, Institut d'Etudes Politiques de Lyon.

D'abord une réponse très concrète : mon matériel d'étude traditionnel est un corpus de textes sociologiques et anthropologiques de 1875 à 1920 environ. Or au cours de mes recherches, j'ai été frappé par le fait que les auteurs de cette époque, lorsqu'ils réfléchissent sur les aspects et implications de la division du travail dans les sociétés, lorsqu'ils cherchent un modèle heuristique à l'usage qu'il font présentement de cette notion, se réfèrent quasi systématiquement aux travaux d'anatomistes et de physiologistes du 19^{ème} siècle, et pour ainsi dire jamais aux analyses des grands théoriciens de l'économie politique du 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Il arrive souvent que les sociologues s'essayent à un petit historique sur la question², dans lequel ils n'omettent pas de signaler le milieu d'origine de la notion (l'économie politique). Mais, paradoxalement, cet historique ne fait pas partie de l'argumentaire visant à fonder les conditions d'usage de la notion en sociologie ; cet argumentaire s'étaye sur des données d'anatomie et de physiologie, bien plutôt que sur des analyses d'économie politique. D'où à nouveau la question : pourquoi les sociologues pensent-ils la division du travail appliquée aux sociétés par analogie à la division physiologique du travail, et non par analogie à la division du travail dans les fabriques ? Pourquoi ne court-circuitent-ils pas l'étape intermédiaire ? Autrement dit, tout se passe comme si le « moment biologique » du concept était nécessaire à son usage et à sa compréhension sociologiques. Tout se passe comme si on avait affaire, à une succession logique, à une « transformation réglée » selon le mot de G. Canguilhem.

Mais il y a aussi une autre raison. Je ne suis pas historien des idées, mais je conçois qu'il puisse y avoir un intérêt strictement historique, sans rapport avec une quelconque « actualité » au sens même le plus lâche de ce terme, à étudier l'histoire d'une notion comme celle de division du travail. Concernant cette question cependant, je pense que l'intérêt est *aussi* sociologique. Par intérêt sociologique j'entends un intérêt subordonné en dernier ressort à l'objectif de sortir de certaines de nos difficultés *pratiques* actuelles. Il y a là peut-être de ma part une position de principe dans la façon de concevoir le rapport entre la théorie et la pratique ; mon positionnement sur ce point délicat des rapports de la théorie et de la pratique doit beaucoup aux analyses de J. C. Passeron dans *Le raisonnement sociologique* et de R. Castel dans *Les métamorphoses de la question sociale*, sur les conditions de validité du transfert, en sociologie, du concept d'histoire du présent élaboré par les historiens des sciences de tradition bachelardienne³.

J'ai parlé de difficultés actuelles et il faudrait préciser un peu ce que j'entends par là. On ne peut malheureusement répondre au préalable à la question sans passer par un détour théorique qui permette de bien les poser, car la nature de ces difficultés est loin d'être évidente par elle-même. Mais s'il n'est pas facile d'en déterminer la nature, il est non moins impossible de ne pas en supposer l'existence. C'est par ce biais qu'on pourra rompre le cercle : l'existence de ces difficultés, je l'infère à partir du constat d'un certain nombre de maux d'ordre socio-économiques qu'on nomme chômage, précarisation du travail, exclusion, qui en sont les manifestations ou les symptômes. L'ennui bien entendu, c'est que ces symptômes dissimulent leur véritable cause autant qu'ils la montrent. D'où la nécessité d'un travail d'analyse.

² Par ex. H. Spencer, *Principes de sociologie* (trad. Cazelles), t.1, Paris, Baillière, 1878 pp. 7-12 ; G. Tarde : « L'idée de l'organisme social », in *Revue philosophique*, juin 1886, Paris, Alcan, p. 641-642 ; E. Durkheim, *De la division du travail social* (1893), Paris, PUF, 1986, pp. 3-5 ; L. Dechesne, *La spécialisation et ses conséquences*, Paris, Larose, 1901, pp. 30-35 ; C. Bouglé, *La démocratie devant la science*, Livre II, chap. 2, Alcan, 1923, pp. 137-143.

³ J.C. Passeron, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1992 ; R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995. Du même auteur, voir aussi : « “ Problematization ” as a Mode of Reading History », in *Foucault and the Writing of History* (J. Goldstein éd.), Cambridge, Blackwell, 1994 ; « Présent et généalogie du présent : une approche non évolutionniste du changement », in *Au risque de Foucault*, Paris, éd. G. Pompidou, 1997 ; « L'engagement du sociologue », in *Sociologie du travail*, 42/2, 2000, Paris.

Car cette analyse ne se fera pas d'elle-même. A mon sens en effet, il n'y a pas lieu d'être optimiste en croyant à la résolution spontanée, par la pratique sociale ou par la lente poussée des choses, des problèmes ; non plus qu'il n'y a lieu d'être pessimiste par résignation, en posant la fatalité du processus de pourrissement d'une situation. Mais pour ce faire, c'est-à-dire pour pouvoir agir au sens stratégique du terme, il faut *déjà* être en mesure de poser le problème dans les termes où il se pose *actuellement*, c'est-à-dire notamment d'intégrer dans la problématique ce que la situation actuelle comporte éventuellement de nouveau par rapport à la situation historique précédente, afin d'éviter de recourir aux formules anciennes pour résoudre un problème au moins partiellement inédit. Ceci suppose un effort intellectuel, et c'est donc à ce niveau qu'intervient le moment théorique comme partie intégrante du travail nécessaire par lequel on tente de sortir des difficultés pratiques actuelles.

Deux illustrations de ce rapport entre théorie et pratique : Marc Bloch, face au constat des problèmes économiques des paysans du nord résultant de l'émiettement des surfaces agricoles, montrait combien la connaissance historique pouvait servir à déjouer les faux problèmes et à trouver la bonne solution (notons que ce faisant, il agissait plus en sociologue tel que je l'ai défini qu'en historien). On ne mettra pas fin à ces parcelles inexploitablement en réformant le droit de succession, car cette morphologie n'est pas due aux dispositions du code civil ; mais en jouant sur les véritables causes, dont l'origine est bien plus lointaine puisqu'elles remontent à l'époque du défrichement, qui ont forgé les traits spécifiques de la mentalité paysanne – causes que seul l'historien est à même de révéler. Et il concluait : « L'erreur sur la cause se prolongeant donc ici (...) en faute de thérapeutique, l'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent ; elle compromet, dans le présent, l'action même »⁴.

Deuxième exemple : la critique, armée par la sociologie historique contemporaine, de la notion d'« exclusion », qui concentre l'attention sur les situations des groupes les plus marginalisés, qui renforce une représentation statique en termes de *in versus out* : piège pour la réflexion sociologique mais aussi piège pour l'action politique, selon Robert Castel : « Pour la réflexion, elle conduit à faire l'impasse sur les processus qui, en amont de ces situations l'alimentent. Pour l'action, elle induit principalement des pratiques d'assistances et de réinsertion qui, si elles sont indispensables dans une conjoncture dégradée, ne doivent pas servir d'alibi pour économiser des interventions préventives sur les dynamiques de déstabilisation de la société salariale. »⁵.

Maintenant en quoi l'étude historique du concept de division du travail contribue-t-elle selon moi, même indirectement et dans une très modeste part, à l'élucidation théorique des problèmes qui sont les nôtres ? C'est qu'à l'heure d'une remise en cause théorique (par le discours néolibéral) et pratique (par les nouvelles formes d'emploi et la nouvelle organisation du travail) du système de protections traditionnelles attachées au travail dans nos sociétés, se pose à nouveau frais la question de l'importance *sociétale* de ces dispositifs. Je dis « à nouveau frais », car cette thèse a en effet déjà été soutenue une première fois par les sociologues, non sans soulever des objections de principe à droite comme à gauche ; et c'était justement dans le cadre d'une réflexion sur la division du travail.

La controverse à son propos était d'ailleurs inévitable. La théorie marxiste interdit qu'on accorde à ces dispositifs une portée de cet ordre, en vertu du principe agonistique inhérent à la thèse historique de la lutte des classes, c'est-à-dire conformément à l'idée qu'une conflictualité fondamentale, opposant prolétaires et capitalistes, les forces du travail et les forces du capital, traverse la société capitaliste en son cœur. Dans cette perspective, les dispositifs en question, loin

⁴ *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, 7^{ème} éd., Paris, Colin, 1974, p. 45.

⁵ « Les pièges de l'exclusion » (présentation), in *Lien social et Politiques*, n°34, 1995, Paris.

d'avoir une quelconque valeur sociétale, apparaissent comme des expédients provisoires ou des subterfuges utilisés par le système capitaliste pour freiner son mouvement de précipitation vers l'effondrement, à terme inéluctable ; et le discours « social-démocrate » par lequel on cherche à valoriser la portée de ces dispositifs sur le plan sociologique et politique, comme un discours idéologique visant à détourner la classe ouvrière de son rôle historique révolutionnaire.

Critique marxiste sur la gauche donc. Mais critique aussi sur la droite, du côté de la tradition romantique et contre-révolutionnaire allemande et française, selon laquelle l'avènement des sociétés industrielles marque une déchirure irrémédiable du lien social, un déclin sociétal irréversible, un moins en terme de socialité. Dans ces conditions, les dispositifs de solidarité promus par la *Gesellschaft* ne peuvent être conçus que comme des palliatifs plus ou moins misérables, sortes de mimiques plutôt que substituts véritables et de même valeur sur le plan sociétal, des anciennes formes « authentiques » de solidarité.

Cette alternative entre l'option révolutionnaire d'un bouleversement des rapports de production et le maintien romantique, sinon le retour (plus rêvé que cru), autant qu'il est possible, des anciennes formes de la *Gemeinschaft*, - cette alternative donc entre la solution révolutionnaire et la solution romantique renvoie certes à deux types de diagnostics différents sur la nature et le devenir des sociétés modernes, mais qui ont en commun l'idée qu'une société industrielle d'économie de marché *n'est pas conciliable avec un mode spécifique de sociabilité qui puisse constituer une socialité véritable*. Soit que ce mode n'existe pas (et prétendre le contraire relève de la mystification idéologique) ; soit qu'il existe à la limite, mais sans constituer un *analogon* en termes de sociabilité au mode ancien, à tel point qu'il faut mieux tout compte fait entretenir les anciennes formes, toutes moribondes qu'elles soient.

Au niveau théorique, cette fin de non recevoir a été levée me semble-t-il une première fois, à la fin du 19^{ème} siècle, sous l'effet des modifications introduites par les sociologues - et en premier lieu par Durkheim - dans la problématique de la sociabilité moderne, plus précisément par l'analyse de la portée et des implications de la division du travail sur le plan sociologique. Fin de non recevoir opposée à titre préventif en quelque sorte, puisque il s'agit d'une époque où la plupart des dispositifs de protection encadrant le travail n'existaient pas (la Prusse étant sur ce point là le pays le plus avancé) - ce qui augmente encore le mérite des sociologues -, mais qui avait et qui gardât longtemps son effet répressif sur le plan théorique⁶.

En 1889 pourtant, quelque quatre ans avant la parution de *La division du travail social*, dans un compte rendu de l'ouvrage de Tönnies, *Gemeinschaft und Gessellschaft* (1887) paru dans la *Revue philosophique*, le jeune Durkheim prenait déjà ses distances avec la vision romantique d'inspiration hégélienne. Rétrospectivement, le texte paraît programmatique :

⁶ Sur le plan théorique, l'orthodoxie marxiste a finalement triomphé du révisionnisme dans les combats qui opposèrent partisans et adversaires de Bernstein lors des congrès de la II^o Internationale de 1898 à 1904, et cet échec va peser lourd sur l'évolution ultérieure de la doctrine socialiste. Il faut noter cependant que cette radicalisation théorique ne va pas empêcher la plupart des partis socialistes européens d'adopter une attitude de plus en plus pragmatique et ouverte aux compromis ; l'écart se creuse entre le discours révolutionnaire et la pratique réformiste : ces derniers acceptant les règles du jeu parlementaire, participant parfois à des gouvernements de coalition (c'est le cas de Millerand en France, qui entre au gouvernement Waldeck-Rousseau en 1900), votant les grandes réformes par lesquelles sont mises en place les institutions caractéristiques du « modèle social européen ». L'histoire des social-démocraties européennes montre le rôle déterminant joué par les partis socialistes dans leur construction. Du point de vue pratique, c'est donc la ligne politique préconisée par Bernstein qui l'a emportée sur celle, idéologiquement dominante, de Kautsky et R. Luxembourg., Cf sur tous ces points, *Les marxistes* (prés. K. Papaioannou), Paris, éd. J'ai Lu, 1965, livre II.

« Comme l'auteur, je crois qu'il y a deux grandes espèces de sociétés (...) Comme lui j'admets que la *Gemeinschaft* est le fait premier et la *Gesellschaft* la fin dérivée (...) Mais le point où je me séparerai de lui, c'est sa théorie de la *Gesellschaft*. Si j'ai bien compris sa pensée, la *Gesellschaft* serait caractérisée par un développement progressif de l'individualisme, dont l'action de l'Etat ne pourrait prévenir que pour un temps et par des procédés artificiels les effets dispersifs. Elle serait essentiellement un agrégat mécanique ; tout ce qui y reste encore de vie vraiment collective résulterait non d'une spontanéité interne, mais de l'impulsion tout extérieure de l'Etat (...) Or je crois que la vie des grandes agglomérations sociales est tout aussi naturelle que celle des petits agrégats. Elle n'est ni moins organique, ni moins interne. Il y a dans nos sociétés contemporaines une activité proprement collective qui est tout aussi naturelle que celle des sociétés moins étendues d'autrefois. Elle est autre assurément ; elle constitue un type différent, mais entre ces deux espèces d'un même genre, si diverses qu'elles soient, il n'y a pas une différence de nature. Pour le prouver, il faudrait un livre... »⁷

Cette « preuve », c'est Durkheim lui-même qui, dans *La division du travail social*, va l'administrer. La thèse est connue : les sociétés fortement divisées du point de vue du travail (comme le sont les sociétés industrielles) ont leur cohésion propre, car la division du travail est source d'une forme *sui generis* de solidarité (la solidarité dite « organique »). Voilà pour la sociologie romantique. Mais l'argument vaut aussi bien contre la théorie marxiste. Ainsi ce commentaire de Durkheim :

« Le socialisme fait intervenir à propos de ses prévisions l'histoire, non pas seulement économique, mais politique de l'humanité. L'état social actuel résulte, dit-on, de la scission de la société en classes hostiles, scission qui est elle-même due à l'organisation actuelle de la production marchande : l'une ne pourra donc disparaître qu'avec l'autre. Mais cette organisation (...) est solidaire de la division du travail social. Le socialisme, s'il est conséquent avec lui-même, doit donc aboutir à cette conclusion que la division du travail, elle aussi, est destinée à disparaître ; ce qui revient à s'insurger contre l'histoire. »⁸

Par un curieux retour des choses, la question à laquelle fut confronté Durkheim (et qu'il a tâché positivement de résoudre) resurgit à présent que ces protections sont à nouveau menacées, au moment où les tendances à la remarchandisation du travail s'affirment avec une puissance qu'elles avaient perdue pendant les années du compromis social de 1945 à 1975. Cette question concerne la *possibilité d'une forme sui generis de solidarité, spécifique aux sociétés à économie de marché*. Comme c'est dans le cadre d'une problématique de la division du travail qu'ont été cherchés une première fois les moyens d'y répondre, il ne semble pas inintéressant de retrouver le sens donné à cette notion par les sociologues de la fin du 19^{ème} siècle en procédant à l'examen de ses ressemblances et de ses différences avec les autres versions du concept, ce qui revient à reconstituer la série historique des transformations au terme de laquelle le concept a acquis sa forme sociologique.

⁷ « Communauté et société selon Tönnis », in *Revue philosophique*, 1889, n°27 (repris in Durkheim, *Textes*, t.3, Paris, éd. Minuit, p. 383-390 – souligné par moi). Rappelons que Durkheim sera lui-même l'artisan du livre, sous l'espèce de *La division du travail social* (1993), qu'il appelle de ses vœux à la fin du propos - preuve, s'il en était besoin, de l'importance théorique et pratique que revêtait à ses yeux l'élaboration d'une réponse positive à la question posée, mais non résolue positivement justement, par Tönnis d'un mode de sociabilité inhérent aux sociétés modernes.

⁸ Durkheim : « G. Richard, Le socialisme et la science sociale », C.R. in *Revue Philosophique*, XLIV, 1897 (repris in Durkheim, *La science sociale et l'action*, 2^{ème} éd., Paris, PUF, 1987, pp. 236-244). Durkheim résume ici la thèse de Gaston Richard, mais la suite du propos montre qu'il s'agit en fait de la sienne propre, que Richard n'a fait que lui emprunter.

Au demeurant, l'idée selon laquelle l'histoire de la notion de division du travail présente quelque intérêt sociologique n'implique pas qu'il faille accepter les termes de la problématique dans lesquels Durkheim a posé et résolu, selon lui, la question. A cet égard, trois constats s'imposent. Il est vrai tout d'abord que les solutions pratiques que Durkheim proposait à ce qu'on nommait déjà la « question sociale » (la constitution de groupements professionnels intermédiaires entre l'Etat et le citoyen, qui ne soient ni des syndicats, ni des corporations de style ancien régime⁹) n'ont pas été retenues par l'histoire sous la forme qu'il avait imaginées. Il est vrai aussi que la question sociale a changé de forme au cours de l'histoire, et que la question dite de l'exclusion aujourd'hui doit être distinguée de la « question ouvrière » de jadis (c'est d'ailleurs tout un problème de savoir dans quelle mesure ces « formes » restent apparentées¹⁰). Il est vrai enfin - et c'est là l'objection la plus grave - que le « biologisme »¹¹ de Durkheim paraît aujourd'hui à juste titre irrecevable. Par cette expression je fais référence non pas à quelque réductionnisme de Durkheim qu'on serait bien en peine de trouver chez un auteur qui a toujours tenu à rendre compte des phénomènes sociaux par des causes du même ordre et qui s'est appliqué dans toute son œuvre à montrer l'inconsistance des procédés d'explication du supérieur par l'inférieur, du social par le psychologique ou le biologique, mais à l'usage systématique et non métaphorique par Durkheim des catégories fondamentales du jugement médical, à savoir les catégories du normal et du pathologique, dans l'analyse sociologique. Biologisme qui lui permettait de se représenter les symptômes de dysfonctionnement social (le chômage, les crises de surproduction) comme de simples effets d'une forme anormale - « anémique » ou « contrainte »¹² - de division du travail, et de concevoir la résolution de la question sociale dans les termes d'un rétablissement des conditions nécessaires au libre développement de la division du travail, étant entendu que celle-ci produit « normalement » de la solidarité lorsque que les conditions s'y prêtent.

Sous ce dernier rapport en effet, il est certain que les problématiques ont bien changé depuis les travaux de Foucault, et d'un certain nombre de sociologues comme Donzelot Castel, Topalov¹³

⁹ Voir sur ce point la préface à la 2^{ème} éd. de *La division du travail social* : « Quelques remarques sur les groupements professionnels » (reprod. dans les éd. suivantes).

¹⁰ Cette question est développée dans l'introduction de l'ouvrage de Castel, *Les Métamorphoses... (op. cit.)*. L'auteur distingue la problématique (unique) des problématisations (historiquement diverses) de la question sociale, et voit dans une homologie de position dans la structure sociale le trait commun entre les populations spécifiquement atteintes par la désaffiliation à travers l'histoire (vagabonds de l'Ancien Régime, ouvriers du 19^{ème}, exclus d'aujourd'hui).

¹¹ Je me décide à utiliser cette expression de biologisme à propos de l'œuvre de Durkheim, malgré les risques de contresens à son sujet, n'ayant pas trouvé de terme plus adéquat pour désigner le raisonnement emprunté aux sciences de la vie par lequel Durkheim croit devoir procéder à l'égard des faits sociaux, pour autant qu'ils constituent une classe d'objets distincts susceptibles d'un traitement scientifique. Car de la possibilité d'usage de ces procédés aussi à l'égard des phénomènes sociaux dépend, selon Durkheim, la possibilité d'une sociologie. Ces procédés consistent essentiellement dans l'emploi : 1) des catégories du jugement médicales du normal et du pathologique ; 2) de la méthode de division (par genre, espèce variété...) utilisée en histoire naturelle et des concepts de classe ou de type qui en dérivent ; 3) du couple anatomo-physiologique de l'organe et de la fonction ; 4) des concepts biologiques de régulation (autorégulation) et de milieu (milieu intérieur). Ces procédés sont consignés sous forme de règles méthodologiques dans les chap. III, IV et V des *Règles de la méthode sociologique* (Paris, 1896) ; il serait pourtant faux d'en inférer que le biologisme de Durkheim n'est pas objectif, mais strictement méthodologique. C'est sans métaphore que la société est dite par Durkheim malade ou en bonne santé, membre de telle espèce sociale, douée d'auto-régulation, composée d'institutions auxquelles doivent correspondre nécessairement des fonctions... Ces concepts issus des sciences de la vie ou de l'art médical sont valables en sociologie, parce que la propriété fondamentale des organismes individuels, à savoir l'auto-régulation, se retrouve aussi dans les organismes sociaux. Ce caractère commun ne les empêche pas de constituer deux ordres différents possédant leurs lois propres. En ce sens précis on peut dire que Durkheim combine un biologisme et un anti-réductionnisme intransigeant.

¹² Cf. *Division du travail... (op. cit.)*, Livre III, chap. 1 et 2.

¹³ Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975 ; Donzelot, *L'invention du social*, Paris, Fayard, 1984 ; Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit. ; Topalov, *Naissance du chômeur*, Paris, A. Michel, 1994. Mais ces auteurs ont eu des prédécesseurs chez les historiens. Parmi les exemples remarquables

qui ont en quelque sorte « stratéguifié » ou « réévènementialisé » l'histoire, qui ont proposé une nouvelle intelligibilité du déroulement historique en termes de pari-solution, défi-invention, dont le modèle est emprunté à l'art de la guerre plutôt qu'à l'art médical¹⁴. Pour Castel par exemple, la « société salariale » se présente comme une réponse historique originale élaborée progressivement au défi que constituait la désaffiliation sociale de masse dans sa forme 19^{ème} ; elle n'est pas le produit « normal » de la structure (division du travail) des sociétés industrielles capitalistes.

On est donc loin, sous ce rapport, de la conceptualité biologique qui sous-tend la doctrine durkheimienne. Pour Durkheim, la norme de chaque société est inscrite dans sa structure. Il ne s'agit pas d'inventer, mais de restituer les conditions sans lesquelles elle ne peut s'exprimer dans sa plénitude. Les conditions nécessaires à l'exercice normal de telle ou telle fonction peuvent bien n'être pas données empiriquement, ni à plus forte raison connues ; elles ne laissent pas d'être déterminables. Durkheim plaçait son activité de sociologue dans la perspective d'une thérapeutique du corps social : l'art médical sert de modèle à l'action politique ; la sociologie est l'étude des conditions nécessaires à la vie sociale normale, tout comme la biologie (anatomie et physiologie) est l'étude de celles propres à la vie organique. La résolution des problèmes sociaux, pour une société considérée, c'est donc le retour à l'état normal par la restauration des conditions - différentes selon que la société appartient à telle ou telle espèce - nécessaires à cet état normal ; elle ne pose aucun défi historique puisque la solution existe, au moins virtuellement.

Ceci pour dire qu'on peut parfaitement apprécier ces différences et garder ses distances avec la doctrine, tout en reconnaissant quelque intérêt actuel à la thèse durkheimienne d'un mode de sociabilité propre aux sociétés industrielles d'économie de marché, à l'heure où la question de la compatibilité de l'économique et du social est de nouveau à l'ordre du jour.

En remontant de la forme qu'elle a acquise fin 19^{ème} chez Durkheim jusqu'à ses origines, on distingue trois périodes essentielles dans l'histoire de l'application du concept de division du travail ; ces trois périodes se recoupent partiellement du point de vue chronologique. Pour des raisons pédagogiques, on a pensé qu'il valait mieux que l'ordre d'exposition suivît l'histoire de la division du travail d'après la considération de son objet d'application, plutôt que d'après la considération de son concept – dont l'histoire est plus complexe. On peut cependant présumer que la chronologie pertinente diffère selon que l'on choisit l'une ou l'autre histoire, puisqu'il est bien entendu que migrations et transformations du concept ne vont pas nécessairement de pair. C'est pourquoi on aura soin de bien séparer les deux aspects dans l'analyse.

La première période commence aux alentours des années 1730 : époque à laquelle se constitue dans le milieu de l'économie politique britannique le concept primitif de division du travail par la combinaison d'éléments de signification en partie empruntés aux théories mercantilistes, en partie propre à l'économie politique – concept qui connaît une forme de consécration en 1776, avec la parution des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations* d'Adam Smith. On peut appeler cette période, pendant laquelle la division du travail sera un concept à l'usage exclusif des économistes, l'époque de la *division du travail manufacturière* (ou de division du travail dans l'atelier).

d'applications de l'analyse stratégique à l'histoire, il faut citer les ouvrages de E. Halévy, *L'ère des tyrannies*, Paris, Gallimard, 1938 ; K. Polanyi, *La grande transformation* (trad. Malamoud), Paris, Gallimard, 1983 ; A. Toynbee, *L'histoire* (trad. Potin et al.), Paris, Payot, 1996.

¹⁴ Sur ce point, voir notamment Foucault, « *Il faut défendre la société* » (Cours au Collège de France, 1975-76), Paris, Gallimard-Seuil, 1997.

La fin des années 1820 est marquée par de nouvelles applications de la notion, initiées par Henri Milne-Edwards dès 1827, dans le domaine de la physiologie et de l'anatomie comparée. C'est l'époque de la *division du travail physiologique*, pendant laquelle le concept va connaître un certain nombre de modifications substantielles de son contenu, suite aux bouleversements opérés par l'embryologie épigénétique, puis par la théorie cellulaire dans les problématiques des sciences de la vie.

Enfin les années 1870 voient l'apparition des premières applications, par Herbert Spencer et Albert Schäffle notamment, du concept ainsi réformé en sciences sociales. C'est l'époque de la *division du travail social*. Cet emploi par les sociologues diffère effectivement de l'usage qu'en faisaient les économistes un siècle plus tôt relativement au domaine d'application, puisqu'il s'étend désormais à l'ensemble des institutions, économiques ou non, de la société, et à la société elle-même. Notre thèse est que cette extension hors du domaine proprement économique présuppose l'usage du concept réformé par les biologistes, non du concept dans son acception première ; c'est grâce aux remaniements opérés préalablement sur le concept par les biologistes que la division du travail est devenue passible d'une application sociologique. Le détour par la biologie n'aura ainsi pas été inutile.

En un peu plus d'un siècle, on est passé d'une division du travail en tant que facteur d'augmentation de la puissance productive du travail créateur de richesse à une division du travail comme facteur essentiel de cohésion sociale (ou solidarité) dans les sociétés modernes. L'arrière-plan productif dans lequel s'inscrivait le concept s'est effacé au profit de la perspective éthique de réalisation d'une justice sociale. Entre-temps, la division du travail était devenue l'instrument par excellence de hiérarchisation des espèces animales pour les zoologistes. Reprenons chacune des étapes.

Préalable : la question de l'origine historique du concept de division du travail

Une question préjudicielle se pose à l'égard de notre périodisation : pourquoi s'arrêter au 18^{ème} siècle ? Pourquoi ne pas faire remonter l'origine de la notion à la Grèce antique, comme nous y invite en effet toute une tradition historiographique ? Car les historiens ne manquent pas qui attribuent aux historiens et philosophes grecs de l'Antiquité, le privilège d'avoir inauguré la réflexion concernant la division du travail. Cette topique de l'histoire des idées économiques s'appuie sur un certain nombre de textes, à vrai dire peu nombreux, tirés essentiellement de *La République* de Platon, de *La Politique* et de *L'Éthique à Nicomaque* d'Aristote, de la *Cyropédie* de Xénophon¹⁵, et relatifs à l'organisation des métiers dans la cité et aux travaux agricoles. A la suite de Marx cependant, l'historiographie contemporaine a montré de façon décisive, nous semble-t-il, combien cette interprétation procédait d'une illusion rétrospective liée à l'emprise des théories économiques libérales sur la communauté académique des historiens non moins que des économistes¹⁶. Les théoriciens de l'économie politique classique n'ont eu de cesse depuis Adam

¹⁵ Platon, *République*, II, 369 b, 372 e, 373 d ; Aristote, *Politique*, 1257 a-b, *Éthique à Nicomaque*, V, 5-8 ; Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 2, 5-7.

¹⁶ Voir notamment les travaux d'Ed. Will : « De l'aspect éthique des origines grecques de la monnaie », *Revue historique* (Paris), 2, 1954 ; « Réflexions et hypothèses sur les origines du monnayage », *Revue numismatique* (Paris), 1955 ; « Trois quart de siècle de recherches sur l'économie grecque antique », *Annales ESC* (Paris), janvier-mars 1955 ; M. I. Finley : *L'économie antique* (trad. Carlier), Paris, éd. Minuit, 1973, chap. I ; « Aristote et l'analyse économique », « Innovation technique et progrès économique dans le monde ancien » in *Economie et société en Grèce ancienne* (trad. Carlier), Paris, La découverte, 1984, chap. 9 et 10 ; A. Aymard : « L'idée de travail dans la Grèce archaïque », *Journal de psychologie normale et pathologique* (Paris), 1948 ; « Stagnation technique et esclavage », « Hiérarchie du travail et autarcie individuelle dans la Grèce archaïque », in *Études d'histoire ancienne*, Paris, PUF, 1967 ; J. P. Vernant : « Travail et nature dans la Grèce ancienne », « Aspects psychologiques du travail dans la Grèce ancienne », « Remarques sur les formes et les limites de la pensée

Smith de dresser leur propre historique concernant l'origine des institutions économiques dont ils analysaient la structure et la fonction, et en premier lieu de la division du travail (mais aussi de la monnaie, du système bancaire...). Le problème est que cet intérêt historique manifesté par les économistes s'est avéré, après examen, dans bien des cas dissimuler un certain opportunisme. L'intérêt proprement historique était second, non premier ; il restait subordonné aux exigences de concepts dont la validité n'était pas réellement sujette à discussion. On avait plutôt affaire à des reconstructions largement spéculatives sur l'origine de telles ou telle institution à partir de l'idée qu'on se faisait de ce que *devaient* être les conditions sociales et psychologiques nécessaires à son avènement, qu'à la vérification d'une hypothèse à l'aide de la documentation historique disponible.

L'examen dans un esprit non prévenu des textes anciens relatifs à la division et à la complémentarité des métiers contredit l'interprétation traditionnelle selon laquelle les Grecs disposaient du concept de division du travail. Qu'une spécialisation des métiers, existât à un certain degré dans l'industrie et l'artisanat des cités grecques du temps d'Aristote et de Xénophon, c'est un fait indubitable. Qu'ils en aient conçu l'idée d'une division du travail au sens où l'entendent les économistes depuis le 18^{ème} siècle : rien n'est moins sûr. Et ceci pour une raison simple : c'est que l'idée d'une productivité du travail n'existe pas dans l'Antiquité. Le travail a beau être effectivement, à l'époque comme aujourd'hui, plus ou moins productif selon qu'il est plus ou moins divisé, la spécialisation des métiers n'est jamais pensée dans cette perspective, comme facteur d'augmentation de la puissance productive. On loue la spécialisation des métiers dans une logique de service comme moyen permettant d'améliorer la qualité des produits ; on ne loue pas la division du travail comme moyen permettant d'augmenter la production de richesses.

Il faut attendre la fin du 17^{ème} siècle pour voir apparaître l'idée, impliquée dans la notion de division du travail, que le travail peut-être plus ou moins productif. Point n'est besoin d'aller en amont si l'on cherche à retracer la préhistoire du concept de division du travail.

La division du travail manufacturière

A la suite de Marx¹⁷, des philosophes et historiens des sciences contemporains comme Jean-Pierre Séris et Paulette Carrive¹⁸ ont fait la *préhistoire* de la division du travail ; ils sont remontés aux tout premiers inventeurs et usagers de la notion, sinon de l'expression : Thomas Mun (1571-1641), William Petty (1623-1687), Richard Baxter (1615-1691), Henry Martyn (mort en 1721) : tous appartiennent au monde des affaires et du négoce. On peut lire chez ce dernier, dans ses *Considérations sur le commerce des Indes Orientales* (1701), que « plus une manufacture qui comporte de variété est distribuée et confiée à différents artisans, mieux et plus rapidement la même tâche est exécutée, avec moins de perte de temps et de travail »¹⁹. L'idée d'une productivité (plus ou moins grande) du travail est ici indéniablement présente. Les industries qui servent constamment à illustrer le propos sont les industries manufacturières de grand commerce, comme l'horlogerie et le textile ; le travail dont il est question est salarié. La finalité est classiquement mercantiliste (au sens où Aristote parle de chrématistique) : il s'agit de maximiser son profit ; mais l'*idée* du moyen pour la réaliser est nouvelle : diviser les travaux pour augmenter au maximum le rendement du

technique chez les Grecs », in J.P. Vernant et P. Vidal-Naquet : *Travail et esclavage en Grèce ancienne*, Paris, La Découverte, 1985.

¹⁷ K. Marx, *Le Capital*, Livre I, section 4, chap. 14 : « Division du travail et manufacture ».

¹⁸ J.P. Séris, *Qu'est-ce que la division du travail ?*, Paris, Vrin, 1994 ; P. Carrive, *La philosophie des passions chez Bernard Mandeville*, Paris, Didier, 1983, t.1, chap. IV, section 2.

¹⁹ in Séris, *op. cit.*, p. 22-23. Et aussi : « Plus grande est la variété des artistes dans chaque manufacture, moins il est laissé à l'adresse singulière de chacun ; plus il y a d'ordre et de régularité dans chaque ouvrage, moins il faut de temps pour s'accomplir, moins il y faut de travail, et moins le prix de celui-ci est élevé, les salaires demeurant identiques ».

travail. Et cette idée n'a été rendue possible que par l'articulation préalable du concept de travail et du concept de productivité. La comparaison des performances manufacturières montre le rôle fondamental, sous le rapport du rendement du travail, joué par un certain nombre de variables qu'on ne regroupe pas encore sous le vocable commun de division du travail.

Ainsi c'est au sein de la littérature « mercantiliste »²⁰ anglaise du 17^{ème} siècle qu'émergent les premières composantes du concept dans son acception originaires : 1) procédé technologique (qui augmente le rendement du travail), 2) à visée mercantile (la maximisation du profit privé). L'expression verbale de division du travail a été inventée plus tard, vraisemblablement par Bernard Mandeville (1670-1753) au début du 18^{ème} siècle, qui la formule au moins à deux reprises dans la seconde partie de *La Fable des abeilles* (1729) : d'abord dans le contexte d'une description de l'industrie navale pour expliquer l'apparent prodige que constitue la fabrication d'un vaisseau : « ...cette tâche, dit-il serait impossible si elle n'était divisée et subdivisée en une grande variété de travaux différents », ensuite dans le cadre d'une généralisation : « Nulle société d'hommes, une fois qu'il jouiront de la tranquillité (...) ne restera longtemps sans apprendre à diviser et à subdiviser leur travail »²¹. L'expression sera dès lors associée au concept, qui va s'enrichir avec Mandeville d'une dimension nouvelle et essentielle - dimension morale au sens conféré à ce mot par la morale utilitariste (mais pas au sens où la sociologie un siècle et demi plus tard entendra le terme) - pour qu'on puisse en parler véritablement comme d'un concept d'économie *politique*²², c'est-à-dire d'une économie dont les effets intéressent l'ensemble du corps politique et non plus seulement la sphère domestique : concept qui s'oppose au sens traditionnel (*oikonomia*) du mot économie sous le rapport de son domaine d'application. C'est l'idée selon laquelle la division du travail est le moyen en quelque sorte spontané par lequel de la satisfaction collective des seuls « vices » privés (*private vices*) pour parler comme Mandeville, c'est-à-dire des intérêts égoïstes, peut sortir le bien public (*public benefits*). Un bien véritablement commun résulte de la libre et aveugle poursuite par tous les hommes de leurs propres intérêts, sans qu'il faille rien rajouter à leurs entreprises pour y parvenir.- On reconnaît là le thème fondamental de l'économie politique « classique » : celui de l'identité naturelle des intérêts. Polémiquement et négativement, il se traduit par l'anti-vertuisme (la récusation de la nécessité sociale traditionnellement reconnue aux vertus morales pour parvenir à la prospérité commune), l'anti-finalisme. Car pour rendre compte de cette identité, point n'est besoin non plus d'en appeler à l'argument téléologique, de supposer quelque plan préétabli imputable à quelque génie en retrait. Concernant la question qui nous préoccupe, cette théorie des effets paradoxaux de la division du travail traduit donc bien l'insertion de la notion au sein d'une problématique nouvelle ; la division du travail acquiert ainsi une signification d'une plus haute portée. Il s'agit là assurément d'un aspect qui n'était pas présent dans la littérature mercantiliste sur la notion avant Mandeville : désormais le gain qui résulte d'un accroissement de la division du travail ne concerne plus, comme le note Jean Pierre Sérís, « le seul bénéfice pécuniaire de l'entrepreneur, ce sont les « publick benefits », la prospérité de la société toute entière, *sous la forme de la quantité de travail qu'elle produit* »²³. Une dimension morale, au sens où l'utilitarisme entend ce mot, est désormais associée à la notion de division du travail.

On retrouvera dorénavant ce *complexus* des trois dimensions dans les divers usages de la notion en économie politique au 18^{ème} siècle, que ce soit chez Francis Hutcheson (1694-1746), le maître

²⁰ Sur l'origine du vocable mercantilisme, cf. P. Carrive, *op. cit.*, p. 412-415.

²¹ in Sérís, *op. cit.*, respectivement p. 34 et 41 (les références précises au texte de Mandeville sont dans Sérís, *op. cit.*).

²² L'expression "économie politique" a vraisemblablement été inventée par Antoine de Montchrestien en 1615, premier auteur d'un *Traité d'économie politique* ; mais elle n'a pas encore de sens original. Le concept moderne, qui suppose la dissociation du concept d'économie de son champ traditionnel d'application depuis l'antiquité : le domaine familial, la maisonnée (l'*oikos* grec, le *domus* romain) ne sera forgé qu'un siècle plus tard, par Mandeville.

²³ Sérís, *op. cit.*, p. 44 (c'est moi qui souligne).

d'Adam Smith, chez David Hume (1711-1776), chez Adam Ferguson (1723-1816), et, bien sûr, chez Smith lui-même (1723-1790)²⁴, pour ne citer que les grands noms de l'économie politique britannique du 18^{ème} siècle²⁵. Il y est toujours impliqué selon nous, quoique non nécessairement formalisé. C'est pourtant l'ouvrage de Smith, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, paru en 1776, dont les trois premiers chapitres du livre I sont consacrés à la division du travail, qui va sonner l'heure de la consécration du concept dans la « littérature » économique. Consécration plus symbolique que conceptuelle, de l'avis de Marx, pour qui « Smith n'a pas établi une seule proposition nouvelle concernant la division du travail »²⁶ – point de vue, d'ailleurs, qui semble assez partagé par les historiens contemporains, il faut le souligner.

Alors pourquoi ce succès ? Pourquoi pas avant ? Tout d'abord c'est la première fois qu'on réserve à la notion de division du travail un traitement analytique d'une telle faveur : trois chapitres lui sont consacrés, en tête d'ouvrage. La présentation dont fait l'objet la division du travail, étayée sur les trois exemples fameux de la fabrique d'épingles, de l'atelier du forgeron, et de l'industrie lainière a frappé les esprits par sa clarté pédagogique plus encore que par sa nouveauté conceptuelle. Ensuite le crédit considérable dont a joui rapidement l'ouvrage dans la communauté des économistes pour son originalité sur d'autres points majeurs de doctrine a rejailli en quelque sorte sur les analyses concernant la division du travail. Ces deux raisons ont contribué à accroître l'idée de la paternité d'Adam Smith sur la notion de division du travail.

Mais ne sous-estimons pas trop la nouveauté du texte sur le plan sémantique. On retrouve il est vrai les trois déterminations du concept déjà mentionnées : la division du travail offre un intérêt technologique : elle est un procédé particulier qui, dit Smith : « aussi loin qu'elle peut être portée, amène un accroissement proportionnel dans la puissance productive du travail »²⁷ ; elle a un intérêt mercantile pour l'entrepreneur, puisqu'elle est un facteur direct, en diminuant les coûts de production, ou indirect, en augmentant la part du marché, de maximisation du gain privé ; 3) elle a enfin un intérêt moral au sens où l'entend l'économie politique anglaise et écossaise, puisque la division du travail a bien pour résultat la prospérité de la société dans son entier, sans qu'elle ait, dit Smith « à être regardée dans son origine comme l'effet d'une sagesse humaine qui ait prévu et qui ait eu pour but cette opulence qui en est le résultat ; elle est la conséquence, quoique lente et graduelle, d'un certain penchant naturel à tous les hommes, qui ne se proposent pas des vues d'utilité aussi étendues, (...) à trafiquer »²⁸.

Mais apparaît aussi quelque chose de nouveau, un quatrième aspect du concept. Cette dimension était il est vrai confusément impliquée dans les analyses précédentes sur la division du travail ; mais c'est Smith qui pour la première fois la réfléchit et la développe systématiquement : savoir que la division du travail est une institution, un produit de l'art ou de l'industrie : œuvre

²⁴ Hume, *Treatise of Human Nature*, 1739 ; Hutcheson, *System of Moral Philosophy*, 1755 ; Ferguson, *Essay on the History of Civil Society*, 1767, Smith, *op. cit.* - Sur ces points, cf. P ; Carrive, *op. cit.*, p. 474-503, et D. Deleule, *Hume et la naissance du libéralisme économique*, Paris, Aubier, 1979, p. 39-47.

²⁵ En France, autre grande patrie des économistes, la notion, sous la forme synthétique qu'on lui a reconnue, non plus d'ailleurs que l'expression, n'apparaît que tardivement dans la littérature économique : à la charnière du 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Ce retard s'explique en partie par l'obstacle épistémologique qu'a constitué à la diffusion de la notion la domination en France, jusqu'à la révolution, du physiocratisme de l'école de Quesnay en matière de théorie économique (et ce malgré l'œuvre théorique Turgot). On fait bien mention explicite dans divers essais de la notion de division du travail (dont le plus célèbre est celui de Lemontey : *Raison folie, petits cours de morale à la portée des vieux enfants* (1801), dont un des chap. est consacré à « L'influence morale de la division du travail ») ; mais il faut attendre la parution du *Traité d'économie politique* (1803) de J.B. Say pour voir le premier exposé systématique de la notion dans un traité français d'économie.

²⁶ Marx, *op. cit.*, Livre I, section 4, chap. 14, III, n. (c), p. 889 éd. Pléiade.

²⁷ *La richesse des Nations* (trad. Garnier), Paris, Flammarion, 1991, p. 73.

²⁸ *Ibid.*, p. 81.

proprement humaine. On parle bien il est vrai d'industrie animale, mais il s'agit d'un usage impropre : la répartition des tâches peut être assez poussée dans certains espèces (fourmis, abeilles, castors...), mais cette répartition ne rajoute rien à la nature et n'est pas à proprement parler un *moyen* ; partant elle ne joue pas comme la division du travail le rôle d'un moteur ou d'un opérateur du progrès historique. Cette différence s'explique selon Smith par le fait que le principe qui donne lieu à la division du travail, à savoir le penchant à trafiquer (*disposition to truck*), est chose exclusivement humaine. « Il est, nous dit Smith, commun à tous les hommes, et on ne l'aperçoit dans aucune autre espèce d'animaux pour lesquels ce genre de contrat est aussi inconnu que tous les autres »²⁹. Les animaux n'ont aucun penchant au trafic, et par suite, ne peuvent mettre à profit, en divisant le travail au sein d'une même espèce leurs différences naturelles d'aptitudes, pourtant plus grandes que celles des hommes³⁰. Pas de division du travail proprement dite en dehors des sociétés humaines donc : cette détermination est importante dans la mesure où elle singularise particulièrement l'acception économique du concept par rapport à celles qui lui seront données ultérieurement.

La division du travail physiologique

On peut dire que, à partir d'Adam Smith, les composantes essentielles de la notion qui vont circuler dans le champ de l'économie politique au 18^{ème} et au 19^{ème} siècle, sont à peu près fixées³¹.

²⁹ Idem.

³⁰ « Beaucoup de races d'animaux, qu'on reconnaît pour être de la même espèce, ont reçu de la nature des caractères distinctifs et des aptitudes différentes beaucoup plus sensibles que celles qu'on pourrait observer entre des hommes, antérieurement à l'effet des habitudes et de l'éducation. Par nature, un philosophe n'est pas de moitié aussi différent d'un portefaix, en aptitude et en intelligence, qu'un mâtin l'est d'un lévrier, un lévrier d'un épagneul, et celui-ci d'un chien de berger. Toutefois (...) les effets de ces différences d'aptitudes ou degrés d'intelligence, faute d'une faculté ou d'un penchant au commerce et à l'échange, ne peuvent être mis en commun, et ne contribuent pas le moins du monde à l'avantage ou à la commodité commune de l'espèce » (*Richesse des Nations...*, p. 84).

³¹ Le tableau est en fait un peu plus compliqué : c'est que la logique de l'histoire des concepts n'obéit pas à la logique académique. A la suite de Séris, j'incline en effet à penser que c'est dans l'oeuvre théorique des ingénieurs anglais de la première moitié du 19^{ème} siècle que se poursuit la destinée du concept primitif, plus que dans celle des économistes dits orthodoxes de la seconde moitié du 19^{ème} siècle (Séris va jusqu'à soutenir que c'est dans la théorie moderne des *homunculi* qu'on trouve poussées jusqu'à leurs extrêmes limites les possibilités du concept. En sorte que ce serait chez les psychologues cognitivistes américains contemporains ayant donné une vigueur nouvelle à la théorie de l'associationnisme psychologique en utilisant les modèles computationnels, comme D.C. Dennett et J.A. Fodor, bien plutôt que chez les monétaristes de l'école de Chicago qu'il faudrait aller chercher les modernes descendants d'Adam Smith sous ce rapport). De façon apparemment paradoxale, la ligne de développement du concept économique passe plus par Ch. Babbage et A. Ure, auteurs de traités technique respectivement sur *l'Economie des machines et des manufactures* (1832) et la *Philosophie des manufactures* (1835), que des économistes se réclamant de la filiation théorique de Smith comme P. Leroy-Beaulieu en France ou J. Stuart-Mill en Angleterre, dont les théories sur la division du travail ou bien ne rajoutent rien aux déterminations du concept fixées au 18^{ème} siècle, ou bien sont plus ou moins héritières de l'acception nouvelle du terme forgée par les biologistes. Bien entendu, la remarque vaut encore plus pour les économistes « dissidents » qui veulent prendre leur distance, quelque en soit la mesure, par rapport au modèle de l'économie politique classique et reconnaissent un certain bien-fondé dans le rapprochement entre science de la vie et science économique : des solidaristes français comme Ch. Gide et P. Cauwes (qui reconnaissent volontiers le rôle joué par la biologie dans le renouvellement des problématiques économiques. Cf. par ex. Gide, *Principes d'économie politique*, Paris, Larose, 1894, 4^e éd., p. 157-58 et 173-81), aux tenants de l'école historique allemande comme G. Schmoller et K. Bücher. Même un économiste de l'école de Lausanne comme V. Pareto, qui fut l'un des premiers à s'illustrer dans le traitement mathématique des fonctions économiques, et qu'on pourrait croire de ce fait éloigné de toute forme de romantisme biologique, expose un concept de division du travail largement tributaire des déterminations nouvelles que lui ont conférées les biologistes (Cf. Pareto, *Cours d'économie politique* (1897), Genève, 1964, p. 51-52 et 181-82). Bref, à la fin du 19^{ème} siècle, il est difficile de trouver chez les économistes un concept de division du travail qui ne soit pas à quelque degré redevable au concept de division du travail physiologique, qui n'ait pas quelque analogie avec le concept biologique. Il n'y a qu'à regarder les historiques, plus ou largement teintés d'évolutionnisme, et les comparer avec ce que dit Smith à

Nous ne voulons pas dire que le concept n'évoluera pas dans l'avenir avec les progrès de la science économique, mais que, de toute manière, quoiqu'il en soit de l'évolution ultérieure du sens de la notion au sein même de son milieu d'origine, et quelque soit notamment la portée des transformations qu'elle va subir sous l'effet par exemple des travaux de l'école historique allemande à partir des années 1850 ou des économistes français proche des solidaristes comme Charles Gide à la fin du 19^{ème} siècle, celles-ci n'ont pas à entrer en ligne de compte dans notre récit. Ceci pour deux raisons. D'une part, parce que l'acception qui va être importée dans le champ des sciences de la vie à la fin des années 1820, que les naturalistes l'empruntent à Smith ou à quelque autre économiste plus contemporain est nécessairement une version équivalente ou proche de la version smithienne, puisque la notion n'a pas significativement changé depuis cinquante ans. Les grands traités d'économie de Jean-Baptiste Say, de David Ricardo, de Jean-Charles Léonard Sismondi, de Robert Malthus, de James Mill³² paraissent pendant le demi-siècle séparant la publication de la *Richesse des Nations* des premières occurrences du concept de division du travail dans les travaux des naturalistes ; ils ont assurément contribué à la vulgarisation de la notion parmi le public cultivé, à la faire passer dans la circulation des idées ; mais il ne témoignent en effet d'aucune originalité en la matière par rapport à l'exposé de Smith de 1776. Say, dont le *Traité* connu quatre rééditions de 1814 à 1926, lui consacre un chapitre (chap. VIII du Livre I : « Des avantages, des inconvénients et des bornes qui se rencontrent dans la séparation des travaux ») ; mais si ses pages sur la division du travail sont restées célèbres, c'est moins pour leur nouveauté que pour leur valeur didactique (le fameux exemple de l'industrie des cartes à jouer). Les *Nouveaux principes* de Sismondi, qui constituent la première critique « interne » des conceptions libérales défendues par les théoriciens de l'économie politique classique, insistent particulièrement sur les inconvénients physiques et moraux de la division du travail, mais sans ajouter d'arguments supplémentaires à ceux déjà mobilisés par Ferguson et par Smith³³. Les autres traités, ou bien mentionnent sans le thématiser explicitement le principe de la division du travail, en prenant pour acquise la notion smithienne³⁴, ou bien se bornent à répéter ce qu'en a dit Smith (les fameuses « trois circonstances » : l'accroissement d'habileté, l'épargne de temps perdu entre chaque tâche, l'invention des machines qui abrègent le travail ; les limites de la division du travail : étendue du marché et accumulation préalable du capital) et à reprendre ses exemples. - D'autre part : les remaniements opérés par la suite par les biologistes sur le concept ne sont pas liés aux révisions de la notion dans son milieu d'origine, ne se sont pas faits d'après considération des changements affectant la notion en économie politique. C'est bien plutôt le contraire qui a eu lieu : les modifications du concept dans la science économique au 19^{ème} siècle sont, pour une bonne part, le contrecoup et non la cause des rectifications que lui ont fait subir les biologistes.

Bernard Balan a retrouvé une première occurrence de ce concept dans les écrits d'un naturaliste anglais, Peter Roget, datant de 1826³⁵ : *An introductory lecture on human and comparative Physiology* - texte de vulgarisation scientifique. L'auteur mobilise le principe de la division du travail dans le cadre d'une comparaison de l'appareil de digestion au laboratoire chimique, pour rendre compte de la complication progressive des fonctions chimiques de l'appareil digestif à mesure qu'on remonte l'échelle animale. Il fallait mentionner ce texte ; mais dans la mesure où il n'a trouvé,

propos des progrès de la division du travail dans l'histoire de sociétés, pour s'apercevoir qu'entre-temps l'embryologie épigénétique est passée par là et a produit des effets dans la compréhension qu'ont les économistes du concept de division du travail.

³² Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique*, 1803 ; Ricardo, *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1817 ; Sismondi, *Nouveaux principes d'économie politique*, 1819 ; Malthus, *Principes d'économie politique*, 1820 ; Mill, *Eléments d'économie politique*, 1822.

³³ Sismondi, *Nouveaux principes*...op. cit.,

³⁴ C'est le cas de Ricardo : *Principes*...op. cit., chap. XX : « Des propriétés distinctives de la valeur et de la richesse ».

³⁵ in « Premières recherches sur l'origine et la formation du concept d'économie animale », *Revue d'histoire des sciences* (Paris), 4, 1975.

semble-t-il aucun écho dans la littérature scientifique, il n'y a pas lieu d'y accorder un intérêt disproportionné par rapport au rôle insignifiant qu'il a joué dans l'histoire de la notion de division du travail.

On doit au zoologiste français Henri Milne-Edwards (1800-1885) la première importation (1827) conséquente et raisonnée de l'idée de division du travail dans le champ de l'histoire naturelle. C'est en cherchant l'explication de la disparition, à mesure qu'on remonte la série animale, de cette singulière propriété qu'ont les animaux inférieures de pouvoir se diviser sans nuire à la viabilité des parties ainsi séparées, propriété parfaitement mise en évidence par les célèbres expériences d'Abraham Trembley (1710-1784) sur les polypes (hydres d'eau douce), qu'il a l'idée de recourir à la notion de division du travail :

« Le corps de ces animaux peut être comparé à un atelier où chaque ouvrier serait employé à l'exécution de travaux semblables, et où, par conséquent, leur nombre influerait sur la somme, mais non sur la nature du résultat. Aussi l'expérience a-t-elle démontrée qu'en divisant un de ces êtres, on ne change pas sa manière d'agir ; chaque fragment continue de vivre comme auparavant, et peut former un nouvel animal. (...) Mais par cela seul que tous les phénomènes dont se compose la vie de ces polypes se produisent également dans chacune des particules de l'animal, il était à présumer que ces mêmes phénomènes devaient être en petit nombre, d'un ordre peu élevé. (...) Lorsqu'au contraire, la vie commence à se manifester par des phénomènes plus compliqués, et que le résultat final produit par le jeu des différentes parties devient plus parfait, certains organes offrent un mode de structure particulier et cessent alors d'agir à la manière du tout. La vie de l'individu, au lieu d'être la somme d'un nombre plus ou moins grands d'éléments de même nature, résulte de l'ensemble d'actes essentiellement différents et produits par des organes distincts. Les diverses parties de l'économie animale concourent toutes au même but, mais chacune d'une manière qui lui est propre, et plus les facultés de l'être sont nombreuses et développées, plus la diversité de structure et la division du travail, qui en est la suite, sont poussées loin »³⁶.

Par rapport à l'acception économique de l'expression, plusieurs changements sont à signaler. Tout d'abord la division du travail perd sa signification anthropologique, corrélativement à l'extension de son domaine de validité ; elle n'est plus, ou tout cas plus seulement, un produit de l'industrie humaine ; elle est un phénomène naturel. La dimension mercantile du concept aussi est abandonnée. Ici, nulle référence à un gain strictement et exclusivement privé : la division du travail intéresse l'organisme tout entier, puisque c'est l'organisme qui se perfectionne, et non telle ou telle de ses parties à proprement parler, avec les progrès de la division du travail. Au point que l'on peut mesurer son degré de perfection, et donc sa place dans la hiérarchie zoologique, d'après le niveau de sa division du travail. Ainsi se trouve conservée la dimension « morale » (l'idée que l'intérêt de chacun médiatise l'intérêt de tous, qu'il est *aussi* dans l'intérêt de tous les autres que je puisse poursuivre mes propres buts égoïstes) que l'économie politique était parvenue à associer au concept par-delà la vision mercantiliste. Est conservé aussi la troisième composante du concept : l'idée que la division du travail est un procédé technologique, un moyen d'augmenter la

³⁶ « Organisation », p. 340-41 in *Dictionnaire d'histoire naturelle* (dir. Bory de Saint Vincent), Paris, 1827, t. XII, pp. 332-44. A noter aussi que Milne Edwards mentionne l'expression dans son art. « Nerf » du même dictionnaire (t. XI, 1927, p. 529-34) : « La nature, toujours économe dans les moyens qu'elle emploie pour arriver à un but quelconque, a donc suivi dans le perfectionnement des êtres le principe si bien développé par les économistes modernes, et c'est dans ses œuvres aussi bien que dans les productions de l'art que l'on voit les avantages immenses qui résultent de la division du travail » (p. 534) Si, comme l'affirme l'auteur, le t. XI du dictionnaire a été publié en 1826 avec la date de janv. 1827, c'est 1826 qu'il faut prendre comme date de son importation.

productivité du travail. Milne-Edwards parle à d'autres endroits du « rendement du travail physiologique », de « productivité vitale », de « travail vital »³⁷, mais l'idée est déjà bien présente implicitement dans le texte de 1827. Dissociée de cet aspect, la division du travail perdrait d'ailleurs tout intérêt pour le zoologiste. Car c'est en ce qu'elle permet d'augmenter la quantité et la qualité des produits issus du travail, ce qu'on appelle la richesse, qu'elle détient un avantage sur les autres outils méthodologiques. La division du travail constitue autrement dit le seul critère non arbitraire de hiérarchisation des formes vivantes. Au niveau de généralité où nous situons la comparaison, les distinctions débattues depuis Ricardo entre richesse et valeur, valeur d'usage et valeur d'échange sont ici trop subtiles et ne changent rien à l'affaire. On peut considérer légitimement que la valeur d'un produit du travail référée à un sujet quelconque est toujours positive, quelque soit sa grandeur. Ce pourquoi les naturalistes qui utilisent le critère de la division du travail sont fondés à parler d'organismes inférieurs ou supérieurs absolument. Telle espèce considérée sera jugée à l'aune de ce critère supérieure relativement à une seconde, inférieure relativement à une troisième ; mais la série ainsi établie est désormais fondée en nature ; elle a perdu le caractère artificiel qui entachait les hiérarchies traditionnelles, fondées sur des critères arbitraires.

Enfin, des notions nouvelles apparaissent. D'abord l'idée d'une interdépendance des parties (ou solidarité) dans les organismes fortement divisés, idée qui rend possible l'articulation de la notion de division du travail à une problématique du rapport du tout et des parties. Les parties forment d'autant plus un tout (ou un organisme) qu'elles sont plus solidaires, et donc que le travail y est plus divisé. L'ensemble composé de parties sans relations physiologiques constitue un agrégat plutôt qu'un organisme. Cette détermination est décisive pour la possibilité d'un avenir de la notion en sociologie. – Ensuite l'idée d'une corrélation entre division du travail et différenciation (ou complexité) organique. Un organisme fonctionnellement divisé est nécessairement différencié anatomiquement, et réciproquement. La division du travail a toujours une traduction anatomique. En passant dans les sciences de la vie, la notion de division du travail s'est donc en quelque sorte dédoublée ; plutôt, elle est devenue un terme du doublet anatomo-physiologique. Cette connexion entre la physiologie et l'anatomie comparée est essentielle du point de vue méthodologique, car la division du travail n'est pas en soi un critère concrètement instrumentalisable. Si le degré de perfection d'un organisme (sa place dans la hiérarchie) repose en effet sur le degré de sa division du travail physiologique, c'est d'après le degré de sa différenciation organique qu'on le détermine. Le critère anatomique fournit seul l'instrument de mesure. C'est un équivalent fonctionnel. Cette médiation et cette instrumentalisation n'auraient pas été possibles en l'absence d'une loi de correspondance des plans anatomiques et physiologiques.

³⁷ Par ex. dans la première de ses *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux*, Paris, Masson, 1857 : « Chez les uns (les animaux inférieurs), les résultats du travail physiologique sont faibles, obscurs, grossiers ; les actes varient peu et sont d'une simplicité extrême ; la puissance vitale ne s'exerce que dans une sphère étroite, et elle s'éteint promptement. Chez d'autres, au contraire, les fonctions se multiplient à un haut degré ; la vie se complique et se prolonge. En réalité, les animaux sont donc très inégalement dotés : les uns sont supérieurs aux autres sous le rapport physiologique ; et comme les fonctions des êtres vivants, de même que le travail d'une machine inanimée, sont nécessairement en relation avec leur structure, il en résulte que les animaux diffèrent aussi entre eux, par des degrés divers dans le perfectionnement de leur organisme » (p. 14).

Dans son article, ni d'ailleurs, à ma connaissance³⁸, dans les analyses ultérieures qu'il lui consacre, Milne-Edwards ne s'avise de citer ses sources économiques. Non par souci de dissimulation - inconcevable vu la notoriété de la notion. Mais par absence de nécessité, voire par impossibilité de le faire. Milne-Edwards procède comme si la notion économique allait de soi, comme si elle était suffisamment partagée pour ne pas avoir à être patronnée - ce qui indique sans doute combien effectivement le concept est passé dans la littérature économique courante. Dans les années 1820, la notion de division du travail ne réfère donc plus, semble-t-il, aux yeux du non spécialiste, à la théorie d'un auteur particulier ; elle conserve assurément un aspect technique du fait de son articulation avec l'idée de productivité du travail ; mais elle fait suffisamment consensus chez les économistes, quant à sa légitimité et quant à son contenu, pour qu'un savant étranger à la discipline ne soit pas dans l'obligation d'en préciser la provenance au moment où il est tenu de justifier l'emploi original qu'il en fait. On a dit plus haut que les biologistes qui vont utiliser la notion de division du travail sont indubitablement redevables à l'ensemble des prédécesseurs de Smith qui ont contribué à forger le sens de la notion telle qu'on la trouve exposée dans *La richesse des nations*, mais non à ses successeurs. Après examen, il me semble bien en effet que la présentation de 1827 ne sera pas remaniée *de l'extérieur* par la suite, comme cela eût été vraisemblable au vu des modifications qu'a pu subir entre-temps le concept dans la littérature économique ; de ce point de vue le naturaliste s'en tiendra à sa première version (la version communément reçue à l'époque, qui est grosso modo la version smithienne), et on peut faire comme si rien ne s'était passé depuis lors dans la réflexion économique sur cette question. Autrement dit : si remaniements il y a du concept de division du travail physiologiques, ils sont internes ; cela n'est pas dû aux mutations affectant le concept dans la littérature économique. Ces transformations sémantiques sont liées, d'une part aux conditions exigées pour rendre possible de nouvelles applications du concept dans les sciences morphologiques et notamment en embryologie comparée, et d'autre part aux effets de la théorie cellulaire concernant la représentation qu'on se fait de l'organisme et des rapports entre le tout et ses parties – mutations au terme de laquelle le concept de division du travail va se voir doter d'une nouvelle validité, d'une nouvelle fonction.

C'est des années 1810-1820 que date ce que des historiens des sciences ont appelé la « mise en correspondance de l'embryologie et de l'anatomie comparée »³⁹. En 1759, le physiologiste allemand Kaspar Friedrich Wolff, fondateur de l'embryologie, avait été amené, dans ses recherches sur le développement de l'embryon de poulet, à rompre avec la doctrine traditionnelle de la préformation selon laquelle l'organisme est déjà tout formé dans le germe, et à défendre une nouvelle conception du développement embryonnaire basée sur la notion d'épigenèse (formation successive et progressive de parties nouvelles). La théorie de la préformation constituait en effet un obstacle épistémologique insurmontable à la formation d'une embryologie : quel besoin d'étudier l'ontogenèse embryonnaire si celle-ci se réduit à un agrandissement, si le germe est la miniature de l'organisme adulte ? – Mais les thèses de Wolff ont été combattues par les plus grands physiologistes de l'époque (Haller, Bonnet) et il faut attendre le début du 19^{ème} siècle pour assister à leur résurrection, en Allemagne puis en France, dans les oeuvres de Johannes Friedrich

³⁸ Outre les articles du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, j'ai consulté les *Eléments de zoologie* (2 vol.), Paris, Crochard, 1834 ; l'*Histoire naturelle des Crustacés* (4 vol.), Paris, Roret, 1834 ; l'art. : « Considérations sur quelques principes relatifs à la classification naturelle des animaux », in *Annales des sciences naturelles* (Zoologie), Paris, 1844 ; le *Cours élémentaire d'histoire naturelle*, Paris, Masson, 1847 ; l'*Introduction à la zoologie générale*, Paris, Masson, 1851 ; les *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux* (14 vol.), Paris, Masson, 1857-81 ; le *Rapport sur les progrès récents des sciences zoologiques en France*, Paris, Imp. Impériale, 1868.

³⁹ Canguilhem, Lapassade, Piquemal, Ulmann, *Du développement à l'évolution au 19^{ème} siècle*, Paris, PUF, 2^{ème} éd. 1985.

Meckel, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire et Etienne-Renaud-Augustin Serres. C'est afin de justifier la théorie de l'unité de plan de composition du règne animal que Meckel est amené à défendre, dans ses études des lois du développement embryonnaire d'une part, l'idée que les formes embryonnaires d'une espèce considérée correspond aux formes adultes d'espèces inférieures, dans ses analyses relatives au problème de l'existence des monstres d'autre part, l'idée que l'anomalie (ou la monstruosité) d'un animal correspond à l'état normal d'un animal d'espèce inférieure. L'unité de plan suppose en effet que les monstres ne sont pas des productions contrenature, ainsi que le veut la doctrine traditionnelle. Un fois posée cette double correspondance entre embryologie et anatomie comparée d'une part, tératologie et anatomie comparée d'autre part, la troisième découle comme d'un syllogisme : c'est la théorie dite des arrêts de développement, selon laquelle un monstre est un être dont le développement s'est arrêté avant son terme normal. Soient deux animaux adultes A et B d'espèces différentes : si l'embryon de A correspond à B ; si l'anomalie de A correspond à la norme de B, alors l'anomalie de A correspond à la norme de l'embryon de A.

Meckel a posé cette triple correspondance de l'embryologie, de l'anatomie comparée et de la tératologie. Cependant, partisan de la préformation, il s'est ôté les moyens de fonder, faute de reconnaître le caractère épigénétique de l'ontogenèse, sa propre découverte ; il n'a pu lui donner toute sa signification et sa cohérence. Concernant la tératologie, la théorie des arrêts de développement est logiquement incompatible avec la doctrine préformationniste selon laquelle l'anomalie est originelle. Concernant l'embryologie, la condition d'une véritable correspondance terme à terme des séries embryologique et zoologique, étant donné la diversité des espèces zoologiques, est que soit reconnue la diversité et la spécificité des formes embryonnaires au sein d'une même ontogenèse, autrement dit l'épigénèse. - Il s'est ensuite de ce fait mis dans l'impossibilité de tirer de sa théorie quelque idée de nouvelles recherches, quelque heuristique, comme le fera Geoffroy Saint-Hilaire dans ses recherches de tératologie expérimentale. Quel sens et quel besoin d'essayer de produire artificiellement des monstruosité pour en connaître le mécanisme de production si on postule, conformément à la thèse préformationniste, qu'elles ne peuvent dépendre de causes accidentelles ? Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas de lien logique entre le préformationnisme de Meckel et sa théorie des arrêts de développement.

Il revient à Geoffroy Saint-Hilaire et à Serres d'avoir donné à la découverte faite par Meckel de cette triple correspondance toute sa signification en répudiant toute allégeance à la doctrine de la préformation, et d'avoir su tirer profit sous la forme de recherches originales de ses potentialités heuristiques. C'est la tératologie qui fournit les premières armes. Les travaux novateurs (il constituent les premiers travaux de tératologie expérimentale) menés par Geoffroy-Saint-Hilaire de 1820 à 1826 infirment le préformationnisme de Meckel en même temps qu'ils confirment son explication des monstres par arrêt de développement, et plus généralement son idée d'une correspondance entre tératologie et embryologie d'une part, tératologie et anatomie comparée de l'autre. On peut provoquer artificiellement des monstruosité en plaçant les oeufs dans des conditions d'incubations anormales - la tératogénie démontre l'épigénèse - ; l'explication que fournit Meckel des monstruosité, loin d'être rejetée comme si préformationnisme et théorie des arrêts de développement allaient de pair, n'en est que plus valable.

Mais avec Geoffroy et Serres, l'embryologie n'est pas encore une embryologie comparée. Elle reste subordonnée à des principes de philosophie biologique élaborés en dehors de toute préoccupation embryologique par des anatomistes influencés par les thèses de la *Naturphilosophie* qui se répand en Allemagne au début du 19^{ème} siècle, c'est-à-dire par une conception romantique de la nature vivante. Tel est le cas du principe de l'unité de plan, forgé par Geoffroy Saint-Hilaire repris par Meckel et par Serres. Geoffroy l'expose pour la première fois dans les années 1795-

96⁴⁰, soit presque 25 ans avant ses premières recherches tératologiques, dans le contexte d'une refonte générale des principes gouvernant l'histoire naturelle d'après les méthodes (principes de la subordination des caractères, principes des connexions) et les concepts (organisation, caractère dominateur, homologie et analogie) nouvellement promus par l'anatomie comparée en voie de constitution et dont il est, avec Cuvier, l'un des principaux fondateurs. Il s'agit là d'œuvrer à l'élaboration d'une « philosophie anatomique », de forger autrement dit les principes constitutifs de l'anatomie comparée qui est en train de révolutionner l'histoire naturelle, en botanique comme en zoologie. C'est dire combien le principe de l'unité de plan, dans sa portée et sa signification s'oppose à l'idée d'une autonomie méthodologique et conceptuelle de l'embryologie. Aussi bien, ce n'est qu'en rompant avec le principe de l'unité de plan que l'embryologie pourra se libérer du lien qui la subordonne à l'anatomie comparée et accéder au statut de science autonome, devenir l'institutrice de ses propres principes et méthodes. Cette rupture sera l'œuvre de Karl Ernst von Baer. Pour ce faire il procédera de deux façons : directement, en établissant par les voies de l'observation microscopique du développement embryonnaire l'existence de quatre embranchements irréductibles (retrouvant en cela les quatre divisions de Cuvier), ce qui contredit à l'idée d'une unicité du type animal (un vertébré n'a pu être à un moment donné de son développement, sous quelque rapport anatomique que ce soit, mollusque), et indirectement, par la réfutation méthodique de l'idée, impliquée dans la théorie d'une correspondance terme à terme de la série des états embryonnaires et de la série animale, d'une série unique, linéaire et progressive, sur laquelle viendrait s'ordonner les diverses espèces animales et les différents stades du développement embryonnaire de telle manière que les termes de la série correspondent à un niveau d'organisation caractéristique à la fois d'une espèce animale et d'un stade embryonnaire. L'idée d'une série unique est en effet l'un des arguments les plus forts en faveur du principe de l'unité de plan. En la réfutant, von Baer allait fragiliser considérablement la doctrine. A partir de von Baer, les recherches embryologiques vont se poursuivre sans préjuger de quelque unité de plan. Tel est le prix à payer pour l'élaboration pleinement et réellement comparative.

En 1844, dans un communiqué à l'Académie des Sciences, Henri Milne-Edwards déclare reconnaître le bien-fondé des critiques de von Baer à l'adresse des théories de Geoffroy et de Serres, et adopter les concepts et principes de la nouvelle embryologie, formulés par von Baer : indifférenciation initiale et hétérogénéité terminale, développement par divergences (ou différenciation) successives, analogie entre embryons et non entre embryons et formes adultes de groupes différents. Il écrit :

« Les animaux dont la carrière embryogénique est de longueur inégale constituent donc, sous le rapport de leur mode d'organisation, une multitude de séries séparées entre elles par des caractères d'autant plus important que les différences dans leur marche zoogénique sont plus anciennes et plus considérables. Dans ces séries, *de même que dans l'embryon aux diverses périodes de son développement*, l'organisation tend en général à se perfectionner à mesure qu'elles s'élèvent, de telle sorte que les espèces les moins parfaites occupent les rangs les plus inférieurs ; mais ce *perfectionnement, qui a toujours pour résultat une division croissante du travail fonctionnel*, ne se fait pas toujours de la même manière, et ce n'est pas en revêtant des formes semblables que des animaux engagés dans des routes zoogéniques différentes s'élèvent. Ce qui (...) caractérise la supériorité dans une série quelconque, c'est l'empreinte plus

⁴⁰ Sur les circonstances de la formation du concept d'unité de plan chez Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, cf. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Vie et travaux et doctrine scientifique d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire*, Paris, Bertrand, 1847, pp.130-138.

profonde du cachet propre à cette même série, et l'adaptation plus complète du plan organique ainsi constitué à la division du travail physiologique. »⁴¹

Le pont est ainsi jeté pour le passage du concept de division du travail en embryologie. Et nombreux sont les embryologistes allemands, français et anglais, de Kölliker à Verworn, de Balfour à Duval qui, dans la deuxième moitié de 19^{ème} siècle vont reprendre à leur compte le principe de division du travail, combiné avec celui de différenciation organique (histologique et morphologique). Le doublet division du travail-différenciation organique (la complexité organique) n'est plus seulement un concept anatomo-physiologique, un concept de biologie des formes adultes ; il est devenu un concept embryologique, enrichi d'une acception *dynamique* dont il était dépourvu dans ses usages précédents. Etant donné l'état de subordination de l'embryologie aux principes élaborés par les anatomistes avant von Baer, quand bien même les embryologistes eussent utilisé le concept, ils l'auraient fait dans les termes des anatomistes, c'est-à-dire sans donner aux vocables *division* et *différenciation* leur sens dynamique qui est aussi leur sens littéral. A partir de von Baer et la reprise de ses principes par Milne-Edwards, les deux notions ne s'appliquent plus seulement aux formes adultes occupant la série animale, ou transposées dans la série embryogénique, à la façon de Geoffroy Saint-Hilaire ; elles s'appliquent *de façon non métaphorique* aux formes embryonnaires, qui ne rappellent plus, ni de près ni de loin, les formes achevées d'espèces inférieures. La voie est ouverte pour l'utilisation des notions par la sociologie évolutionniste.

⁴¹ Milne-Edwards : « Considérations sur quelques principes relatifs à la classification naturelle des animaux », in *Annales des Sciences Naturelles. Zoologie*, Paris, 3^{ème} série, 1844.

Théologie, théâtre et politique : la personne, le corps et la représentation dans le *Léviathan*

par Eric Marquer⁴²

Je commencerai par rappeler la situation du chapitre dans lequel Hobbes met en place la notion de représentation : il s'agit du chapitre XVI du *Léviathan* intitulé « Des personnes, des auteurs et des êtres personnifiés », chapitre qui se trouve à la fin de la première partie de l'ouvrage (« De l'homme »), après le chapitre XV, « Des autres lois de nature », et donc juste avant la seconde partie qui traite de la République, laquelle débute par le chapitre XVII, « Des causes, de la génération et de la définition de la république ».

Le chapitre sur la représentation occupe donc une place bien précise et significative, à la charnière entre le corps naturel et le corps politique. La question est de savoir si l'on peut en déduire l'élément suivant : la représentation est-elle ce qui fait passer l'homme de la nature à l'artifice ? Quelle est la place que joue la représentation dans la constitution de la république ? Pour essayer de répondre à cette question, analysons rapidement le début du chapitre, et la manière dont Hobbes construit et utilise les concepts de personne et de représentation.

Dans le dernier paragraphe du chapitre précédent, Hobbes a donné une définition des lois : « contrairement à ce que l'on a l'habitude d'appeler du nom de lois », celles-ci ne sont pas des prescriptions de la raison ; « la loi est proprement la parole de celui qui de droit commande aux autres ». C'est notamment pour pouvoir justifier et développer cette affirmation, cette définition de la loi, que Hobbes rédige le chapitre sur la personne, dans la mesure où il s'agit d'élaborer un fondement de la loi distinct de celui des prescriptions de la raison. La notion de représentation va permettre de répondre à la question du fondement de l'autorité politique.

Bien que l'usage qu'il fait du terme de représentation soit, comme nous allons le voir, assez nouveau, Hobbes commence par établir le sens et l'origine de la notion de personne.

« Est une personne, celui dont les paroles et les actions sont considérées, soit comme lui appartenant, soit comme représentant les paroles ou les actions d'un autre, ou de quelque autre réalité à laquelle on les attribue par une attribution vraie ou fictive. Quand on les considère comme lui appartenant, on parle d'une personne naturelle, quand on les considère comme représentant les paroles ou actions d'un autre, on parle d'une personne fictive ou artificielle »

⁴² ENS Lyon.

Cette définition fait apparaître le lien entre personne et représentation : la représentation est une condition de la personne. Je ne commenterai pas dans le détail cette définition⁴³, mais je mettrai simplement l'accent sur l'analyse que fait Hobbes de l'origine de la notion de personne, afin de comprendre le transfert de sens et la migration conceptuelle qui sont accomplis par l'auteur du *Léviathan*.

On peut remarquer que Hobbes, en s'interrogeant sur l'origine de la notion, fait état d'un changement de signification entre le mot grec (« *prosopon*, qui désigne le visage ») et le mot latin (« *persona*, qui désigne le déguisement, l'apparence extérieure d'un homme, imités sur la scène, et parfois plus précisément la partie du déguisement qui recouvre le visage : le masque »).

Or Hobbes précise au début du paragraphe : « le mot de personne est latin ». Il fait bien sûr référence à l'étymologie, mais également, au concept, à ce que l'on a retenu de la notion : la personne désigne plutôt le masque que le visage. Par la suite, comme le souligne Hobbes « de la scène, le mot est passé à tout homme qui donne en représentation ses paroles et ses actions, au tribunal aussi bien qu'au théâtre ».

L'analogie avec le théâtre est bien évidemment décisive, puisqu'elle va dans le sens du modèle artificialiste élaboré par Hobbes dans la théorie du corps politique. On peut d'ailleurs se demander s'il s'agit véritablement d'une analogie (c'est-à-dire d'une égalité de rapports entre deux domaines différents) : le masque serait à la scène ce que la personne est au tribunal.

« Personne est l'équivalent d'acteur, tant à la scène que dans la vie courante ; et personnifier, c'est jouer le rôle, ou assurer la représentation, de soi-même ou d'autrui ». La notion de personne serait une extension du sens premier de *persona*, le tribunal et la société apparaissant de même comme une extension du théâtre.

Cependant, dans cette analyse de la notion de personne, deux éléments peuvent sembler curieux : d'une part l'interprétation que fait Hobbes du sens théâtral de la notion. En réalité, ce n'est pas une analogie mais une équivalence, puisque Hobbes ne fait apparaître aucune différence. Il ne s'agit pas en effet de la comparaison classique du monde et du théâtre (le monde n'est pas comme un théâtre), puisqu'il ne s'agit pas de comparer deux types d'objets, dont l'un pourrait constituer pour l'autre un modèle, mais de mettre l'accent sur un seul et même artifice.

D'autre part, la référence au théâtre et au déguisement peut apparaître surprenante pour expliquer ou construire la notion de personne juridique, à laquelle, comme on sait, Hobbes va associer l'idée de transparence, de lisibilité parfaite des signes. On peut se demander en réalité si ce n'est pas au moment même où il fait appel à l'origine de la notion (attestée par l'usage et l'étymologie) que Hobbes commence à opérer un renversement.

En effet, l'analyse très précise qu'il fait des notions de déguisement et d'artifice permet d'écartier deux interprétations possibles et contradictoires (ou opposées) de la notion de personne : le déguisement et l'apparence ne renvoient pas à la dissimulation des passions, ni à la confusion des rapports entre les individus qui constitue la toile de fond d'une certaine vision de l'homme et du pouvoir depuis Machiavel. La seconde interprétation, qui est écartée et même passée sous silence (pour l'instant) est bien sûr la conception théologique de la personne comme substance ou hypostase.

⁴³ Cf. Lucien Jaume, *Hobbes et l'Etat représentatif moderne*, Paris, PUF, 1986.

Commençons par la première interprétation. Le masque n'est pas ici ce qui dissimule, mais ce qui montre et d'une certaine manière rend les signes parfaitement lisibles. Le masque est donc à l'opposé du secret, ou encore du visage⁴⁴, de l'icône et du portrait. La représentation n'est pas un jeu sur les signes et leur ambiguïté, ni même sur les insignes du pouvoir. Le sens théâtral de la représentation, auquel a recours Hobbes doit en effet être distingué de la conception de la personne comme apparence extérieure qui cache la réalité de la passion. C'est cette analyse du pouvoir que l'on pouvait trouver chez Machiavel, et dans toute la littérature de la dissimulation qu'il a pu inspirer (chez Graci par exemple), mais que l'on retrouve également chez Pascal : la représentation est ce qui permet au pouvoir d'exister, de tromper ou de signifier⁴⁵. Ce qui joue un rôle positif chez Machiavel n'est certes chez Pascal, dans la perspective augustinienne de la discorde comme conséquence du péché originel et de la confusion dans les langues, que le miroir inversé d'une perfection qui n'est pas de ce monde ; mais les deux points de vue peuvent être comparés, puisque, comme l'exprime la très célèbre pensée 82-44 (« L'imagination dispose de tout »), moins l'autorité se justifie par des titres réels, plus ses signes extérieurs sont éclatants. Tel est le mystère du pouvoir et de la représentation qui fait dire à Pascal, à propos des magistrats :

« Leurs robes rouges, leurs hermines, dont ils s'emmaillotent en chats fourrés, les palais où ils jugent, les fleurs de lis, tout cet appareil auguste était fort nécessaire... S'ils avaient la véritable justice et si les médecins avaient le vrai art de guérir, ils n'auraient que faire de bonnets carrés... mais n'ayant que des sciences imaginaires, il faut qu'ils prennent ces vains instruments qui frappent l'imagination à laquelle ils ont affaire ; et par là en effet ils s'attirent le respect »⁴⁶.

Pourtant, la notion d'apparence extérieure permet à Hobbes de distinguer radicalement la notion de personne de toute considération ou contenu d'ordre passionnel. L'acteur n'interprète pas un donné, mais il compose. La personne n'est pas un reflet, fidèle ou trompeur, mais une façon d'agir en son nom, ou au nom d'un autre. L'élément commun à l'analyse de Hobbes et à l'image de la représentation comme mise en scène du pouvoir reste cependant l'idée d'une création de l'ordre par et dans la représentation, puisque celle-ci n'y est plus le reflet d'un ordre préexistant. Cette analyse s'applique d'ailleurs aussi bien à la représentation et aux êtres personnifiés, qu'à la représentation dans la théorie de la connaissance : elle n'est pas une conformité avec l'objet (comme par exemple dans la définition stoïcienne de la représentation compréhensive, *fantasia cataleptike*⁴⁷, par exemple) mais une réaction à une pression sur le corps. L'idée n'est pas la copie d'un original, mais la chose en tant qu'elle nous affecte, une réaction de notre corps pour se libérer de la pression qu'on exerce sur lui⁴⁸. De même, comme le montrera la suite de l'analyse de Hobbes, l'ordre est produit par la représentation, la personne du souverain unifiant la multitude en peuple. De même, également, l'inconstance de l'état de nature révèle à la fois une confusion dans les rapports de force (puisque l'ordre n'est pas donné et que les relations y sont instables) et

⁴⁴ Cf. « Le caractère de la divinité est inscrit sur son visage, etc. », Pascal, *Pensées*, 308-25, éd. Brunschwig, GF-Flammarion, 1976, p. 139.

⁴⁵ Cf. les célèbres analyses de Louis Marin dans *Le portrait du roi*, Paris, Minuit, 1981. « Le système représentatif, les signes de la force produisent le sujet de pouvoir mais ils en produisent également l'objet ». Également à propos de « Ceci est mon corps » et « le portrait de César c'est César » ou les mystères de la substance royale, pp. 15 et sq.

⁴⁶ Pascal, *Pensées*, *op. cit.*, p. 73.

⁴⁷ Cf. « La représentation tire son nom du mot lumière (φως), en effet tout comme la lumière fait voir à la fois elle-même et ce qu'elle enveloppe, de même la représentation fait voir à la fois elle-même et ce qui l'a produite. Le représenté c'est l'objet qui produit la représentation, comme le blanc, le froid, et en général tout ce qui peut frapper l'âme est objet de représentation », Aetius, IV, 12, 1-5 ; « La représentation compréhensive vient d'un objet existant, elle porte la marque et l'empreinte de cet objet existant, elle est telle qu'elle ne naîtrait pas d'un objet n'existant pas », Sextus Empiricus, *Contre les mathématiciens*, VIII, 409.

⁴⁸ *Léviathan*, ch. I, Paris, Sirey, 1971.

dans la représentation⁴⁹ que chaque homme a de lui-même ou de l'autre, puisque chacun a tendance à s'estimer en fonction du point de vue limité de ses passions.

En d'autres termes, c'est parce que les passions ne peuvent engendrer un ordre stable et lisible des représentations (et Hobbes reprend en cela une analyse de type machiavélien) qu'il est nécessaire de fonder l'autorité non sur l'individu passionnel mais sur la personne.

Examinons maintenant le second point : le silence de Hobbes à propos du sens théologique de la notion, la personne comme substance. Hobbes analysera bien sûr la question de la Trinité, et d'un dieu représenté en trois personnes, mais cet aspect n'apparaît pas dans l'analyse du terme de représentation, si bien que la dimension religieuse de la représentation (qui n'apparaît qu'au chapitre XLI) est présentée comme un cas particulier de la théorie de la représentation et non comme un modèle pour penser la représentation politique. On peut voir dans cet ordre d'exposition à la fois un renversement significatif, et un transfert de sens par le privilège qui est donné à la dimension anthropologique et politique de la notion.

En ne retenant que le sens théâtral de *persona*, Hobbes laisse de côté la question scolastique de savoir si le terme de *persona* traduit l'idée de masque (*prosopon*) ou de substance (*hypostasis*⁵⁰), que les pères latins traduisent par *persona* pour désigner chacune des trois personnes de la Trinité par rapport à l'unique nature de Dieu). C'est cette ambiguïté de la notion de *persona* (masque ou substance) qui avait conduit Boèce, dans son *Traité sur la personne et les deux natures du Christ*, à avancer l'étymologie suivante : *persona* vient de *personare*, résonner, et de *sonus*, le son, « parce que le son, dans le creux même du masque, a une résonance beaucoup plus forte ». C'était donc bien déjà dans une certaine capacité, non pas simplement à jouer, à la manière d'un personnage de comédie, mais à assumer son rôle, que se trouve la notion de personne⁵¹.

Et selon saint Thomas⁵², ces deux sens, le sens grec de « masque » et le sens chrétien de « substance », ne sont pas antinomiques, puisque la personne (*persona*) ne désigne pas la substance

⁴⁹ Précisons que les représentations que les hommes ont d'eux-mêmes et des autres à l'état de nature correspondent à un monde relativement ordonné (l'état de nature n'est pas le chaos), comme le montre la possibilité de la connaissance de soi et de l'analogie entre les passions des individus, mais qui ne permet pas une certitude ni une stabilité réelles. La condition naturelle des hommes n'est pas un désordre absolu, mais elle tend virtuellement vers le chaos et la menace de la destruction y est toujours imminente. Cf. *Léviathan*, Introduction, p. 6 : « Je parle de la similitude des passions, qui sont les mêmes en tout homme... ».

⁵⁰ *Hypostasis*, support, fondement. Transcrit par le mot *substantia* par les philosophes latins (Sénèque), le terme *hypostasis* (que les pères latins traduisent par *persona*) désigne dans la théologie catholique chacune des trois personnes de la Trinité par rapport à l'unique nature de Dieu. Chez saint Thomas, il garde le sens d'individu et de personne morale. Au moyen âge, la personne (*hypostase* ou *persona*) désigne à la fois tous les êtres doués de raison, et l'unité substantielle de Dieu. Ce mot peut également désigner une entité fictive, une abstraction faussement considérée comme une réalité.

⁵¹ Cf. Également, Boèce, *Traité théologiques*, Flammarion, Paris, 2000 ; en particulier *Contre Eutychès et Nestorius*, à propos de la personne comme « substance individuelle de nature rationnelle » (p. 75) et *Comment la Trinité est un Dieu et non trois Dieux*.

⁵² « La définition donnée plus haut de la personne ne semble pas convenir à Dieu. D'abord, parce que la raison implique une connaissance discursive ; et on a montré que celle-ci ne convient pas à Dieu ; on ne peut donc dire que Dieu soit « de nature raisonnable ». Ensuite, parce que Dieu ne peut être appelé substance « individuelle » ; car le principe d'individuation est la matière, et Dieu n'a pas de matière. En outre, Dieu ne soutient pas d'accidents, pour être qualifié de « substance ». Il ne faut donc pas attribuer à Dieu le nom de personne.

Réponse : La personne signifie ce qu'il y a de plus parfait dans toute la nature : savoir, ce qui subsiste dans une nature raisonnable ; Or tout ce qui est perfection doit être attribué à Dieu, car son essence contient en soi toute perfection. Il convient donc d'attribuer à Dieu ce nom de « Personne »... « si l'on se reporte aux origines du mot, le nom de personne, il est vrai, ne convient pas à Dieu ; mais si on lui donne sa signification authentique, c'est bien à Dieu qu'il convient par excellence ». Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, tome 1, Question 29, Les éditions du Cerf, Paris, 1990, p. 371.

individuelle comme partie de la nature, et encore moins l'individu égoïste, mais une forme de perfection qui a sa source en Dieu. Ce sens était déjà présent dans le terme grec (*prosopa*), car les personnages représentés dans la comédie et la tragédie étaient « des gens constitués en dignité ». C'est ainsi qu'il convient, pour saint Thomas, d'attribuer le nom de personne à Dieu car il contient en lui toute perfection, et à l'homme car, même si sa perfection est moindre, il est à l'image de Dieu. La notion de personne est ainsi au cœur de la doctrine trinitaire : Dieu est une nature en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint Esprit, qui sont les trois formes de la substance divine parfaitement une et simple et l'on peut considérer que c'est en vertu de l'analogie entre l'homme et son auteur que l'homme est une personne.

Hobbes analyse à la fin du *Léviathan* ce problème de la traduction d'hypostase par *persona*⁵³, et il oppose la notion de substance et celle de fantasma mais, comme l'a révélé la structure et la progression du *Léviathan*, c'est la représentation qui fait la personne⁵⁴, et il peut y avoir représentation d'un fantasma (c'est le sens des antiques idoles, que Hobbes avait pris comme exemple au chapitre XVI⁵⁵), ou représentation d'une substance, mais d'une certaine manière, le mécanisme ou le principe de la représentation reste le même, qu'il s'agisse d'une fiction ou d'une substance.

Nous n'aurions pas le temps d'entrer dans le détail de l'analyse que fait Hobbes du sens théologique de la représentation, et ce n'est pas non plus l'objet de cet exposé. Il s'agit simplement de comprendre qu'en faisant de la théorie de la personne naturelle et de la personne artificielle le point de départ et le fondement de la théorie de la représentation, Hobbes⁵⁶ reprend un thème classique mais en incurve la signification, pour reprendre l'expression de Pierre-François Moreau à propos de la prophétie chez Hobbes.

En effet, au moment où il élabore sa théorie, Hobbes a à l'esprit un certain nombre d'éléments. D'une part la controverse avec Bramhall⁵⁷ : contre Bramhall, Hobbes montre que Dieu est représenté en trois personnes, mais que celles-ci ne peuvent correspondre à trois êtres distincts (chacune des trois personnes assume la personne de Dieu, c'est-à-dire qu'elles parlent en son nom, et non en leur nom propre).

D'autre part, la métaphore organiciste du corps politique qui traverse et structure l'ouvrage va, sous l'effet de la théorie de la représentation, changer de sens. On connaît l'analyse de Kantorowicz dans son ouvrage *Les deux corps du roi*⁵⁸ : le roi apparaît comme la tête de l'Eglise qui lie les différents membres en un seul corps politique. Cette unité prend appui sur l'analogie avec le corps mystique du christ, lequel possède lui aussi une nature double, puisqu'il est à la fois homme et dieu. On s'aperçoit alors que l'on ne peut, pour comprendre la notion de

⁵³ « Appendice au *Léviathan* » (propre à l'édition latine), « Du symbole de Nicée », p. 725-751.

⁵⁴ « Donc notre Sauveur, tant dans son enseignement que dans son règne, représente, comme le faisait Moïse, la personne de Dieu, lequel est depuis ce temps, appelé Père (alors qu'il ne l'était pas auparavant), et, tout en étant toujours une seule et même substance, est une personne en tant que représenté par Moïse, et une autre personne en tant que représenté par son fils le Christ. En effet, la personne étant relative au représentant, la pluralité des représentants a pour conséquence la pluralité des personnes, même quand il s'agit de représenter une seule et même substance ». *Léviathan*, ch. XLI, « De la fonction de notre sauveur béni », p. 516.

⁵⁵ « Une idole, pure fiction du cerveau, peut être personnifiée ; c'était le cas des dieux païens, qui étaient personnifiés par des fonctionnaires que nommait l'Etat. (...) Le vrai Dieu peut être personnifié. Il le fut en premier lieu, par Moïse, qui gouvernait les Israélites (...) non pas en son nom, en disant *Hoc dicit Moses*, mais au nom de Dieu, en disant *Hoc dicit Dominus* », *Léviathan*, p. 165-166.

⁵⁶ Puisque sa volonté est de montrer que tout problème de droit renvoie à une autorité.

⁵⁷ *An answer to a book published by Dr Bramhall, called the « Catching to the Leviathan*, EW, t. 4. Jaume, p. 104.

⁵⁸ Ernst Kantorowicz, *Les deux corps du roi*, Paris, Gallimard, 1989.

représentation politique, se contenter de la distinction qui consiste à opposer, idéalement ou schématiquement, deux types ou deux modèles de représentation : une perspective idéaliste, selon laquelle la représentation fait ou crée l'objet, et une perspective réaliste, dans laquelle l'objet préexiste à la représentation. En effet, s'il existe une analogie entre le roi et le christ (on peut penser la représentation de l'arbre de Jessé sur les vitraux des cathédrales gothiques), la représentation n'est cependant pas un simple reflet. Le corps physique du roi n'est pas le reflet de son corps spirituel, d'où la nécessité du rituel et la fonction positive de la représentation dans le rituel. La représentation permet de rendre présent ce qui est absent (le corps spirituel), mais elle est également ce qui rend manifeste, ce qui exalte les vertus du roi. La représentation, notamment par la chronique et un récit qui est « un tombeau subsistant à jamais », selon les mots de Louis Marin dans le *Portrait du roi*, ne vise pas simplement à rendre présent un corps invisible, une essence cachée, mais à la manifester, à l'exalter, ce qui confère à la notion de personne un caractère fictif : la fiction du corps politique du roi, comme l'a montré Kantorowicz, est bien cet artifice de la représentation qui exalte une absence sur le mode d'une extrême visibilité. On pourrait également songer au récit du séjour de Philippe II à l'Escorial, dans les chroniques de Sigüenza⁵⁹, qui considère le roi dans ses gestes familiers, non à la manière d'un portrait officiel, mais en multipliant les détails, insistant sur la proximité du corps du roi, sur la déchéance de son corps mortel, comme pour suggérer, par contraste, la grandeur de son corps spirituel, comme si l'image devait ne pas ressembler à son modèle.

Cet exemple, ainsi que l'ouvrage de Kantorowicz permet de préciser en quoi la migration conceptuelle rend possible le renversement de point de vue. En effet, une première approche pourrait consister à situer Hobbes dans une perspective héritée de la Renaissance : l'effondrement d'un ordre politique fondé sur un univers finalisé dans lequel la représentation était le reflet d'une hiérarchie des êtres et de leur dignité. Cette analogie rendait possible la métaphore organiciste : la société est un corps, et son unité, réelle, a pour modèle la société chrétienne, d'où l'analogie entre le christ et le roi, chacun étant la tête de leur corps respectif. La séparation établie par Machiavel entre la morale et la politique, ou encore la nouvelle science mécaniste rendent désormais impossible une telle analogie entre l'ordre politique et l'ordre du monde : la nature n'est qu'un ensemble de corps en mouvements, qui ne pourra être ordonné que par l'artifice du contrat et l'institution du souverain. Et si Hobbes reprend le vocabulaire de l'époque, il abandonne pourtant le modèle analogique : entre le corps naturel et le corps artificiel il n'y a pas analogie (je reviendrai sur ce point), mais à la fois identité et discontinuité.

- Identité, car c'est toujours le même corps qui subsiste de la nature à la politique : le corps politique n'est pas chez Hobbes une métaphore, mais une réalité, c'est-à-dire un corps réel construit par l'artifice du contrat et institué par le souverain. Hobbes ne cesse de répéter que la personne artificielle n'en est pas moins réelle (elle serait même concrète, au sens où l'Etat hégélien est plus concret que les individus).

- Discontinuité, puisque l'institution sépare le corps naturel du corps artificiel et modifie radicalement son principe d'organisation, en substituant au désordre de l'état de nature un ordre possible fondé sur le respect des conventions.

On ne saurait donc réduire la théorie hobbesienne de la représentation à un simple renversement de perspective, qui nous ferait passer de la représentation comme reflet d'un ordre préexistant ou d'un univers finalisé, exprimée par l'image médiévale (comme par exemple dans le *De regno* de

⁵⁹ Fray José de Sigüenza, *La Historia de la Orden de San Gerónimo*, 1600-1605. Chronique de l'Ordre des Hiéronymites, fondé au XIV^{ème} siècle en Espagne. Ce corps montré dans sa déchéance, haussé à un degré d'extrême visibilité est un corps où s'inscrivent les signes d'une autre royauté qui ne meurt pas. Cf. l'analyse de Pauline Renoux « La figure du Monarque dans les chroniques de Sigüenza ».

saint Thomas) du prince menant son peuple vers une plus grande perfection tel le pasteur menant son troupeau⁶⁰, à la représentation comme institution de l'ordre sur fond de désordre ou de chaos. Il semble que l'idée d'une radicalisation du rôle de la représentation dans la constitution du corps politique permette de mieux comprendre la spécificité de la théorie de Hobbes. La fiction de la personne du souverain s'enracine dans la tradition théologico-politique des deux corps du roi, mais elle la transforme radicalement. En ce sens, l'expression ou l'idée de migration conceptuelle passant par une réorganisation des rapports entre politique et théologie, est pertinente pour expliquer la révolution opérée par Hobbes en philosophie politique : la notion de personne reprend l'idée de masque, de fantôme ou même de simulacre (dont on a vu qu'elle n'était pas incompatible avec la théologie politique médiévale), mais interprétée dans le sens d'un artificialisme total, la notion de personne se construit sans référence à une quelconque présence, ni même absence suggérée : la représentation est la condition de la personne.

L'institution produit un nouveau corps. Le corps spirituel devient un cas particulier de la personne représentative au sens juridique, et la perfection du corps politique ne préexiste ni logiquement ni métaphoriquement au corps naturel. Enfin, du corps politique et du corps naturel, aucun ne peut apparaître comme le modèle de l'autre.

Deux précisions pour finir :

- La théorie médiévale de la personne publique du prince est nécessaire à Hobbes, ne serait-ce qu'indirectement, pour justifier la soumission nécessaire du souverain à la loi. Les deux thèses sont en effet liées, comme l'avait montré le *Policraticus* de Jean de Salisbury : c'est parce qu'il assume la personne publique en veillant à l'intérêt de l'Etat que le prince peut être soumis à la loi « bien qu'il soit affranchi des liens de la loi »⁶¹. De même, si la loi ne préexiste pas dans le *Léviathan* à l'institution du souverain, il ne peut y avoir de réel souverain sans pouvoir absolu : c'est en ce sens qu'il est la représentation du corps politique dans son ensemble, et c'est ce qui fait de lui une personne publique (par institution ou par acquisition) qui veille nécessairement à l'intérêt de l'Etat et de ce corps politique auquel il a donné son unité, puisqu'il préserve ses membres de la destruction. Il ne les conduit pas vers un *summum bonum*, mais il les préserve du pire des maux. Là encore la perspective théologico-politique est inversée, tout en reprenant les concepts fondamentaux.

- En ce qui concerne le problème des rapports entre corps naturel et corps politique, il serait probablement difficile de dire qu'il n'y a pas analogie, dans la mesure où ils présentent les mêmes caractéristiques, sans qu'il s'agisse pour autant du même corps. Ainsi, les maladies du corps politique sont comparables à celle du corps naturel (« la concorde est sa santé, les troubles civils sa maladie, et la guerre civile sa mort »⁶²) – et l'on ne saurait donc affirmer que « le roi ne meurt jamais » ; Hobbes intitule le chapitre XXIV du *Léviathan* « De l'alimentation et de la procréation de la république », et développe la comparaison de manière très précise, trop précise peut-être pour être réellement crédible, en affirmant « on ne saurait prescrire de régime à la puissance publique », « la monnaie est le sang de la République », « les colonies sont les enfants de la république », etc... Il faudrait simplement préciser qu'il ne s'agit pas d'une analogie au sens platonicien (la rhétorique est à la justice ce que la cuisine est à la médecine...), ni au sens médiéval de l'analogie entre le roi et le christ, ou l'ici-bas et l'au-delà, car en ce sens l'analogie suppose la construction d'un système avec hiérarchie des ordres et des domaines ; or ce n'est pas le sens de la construction du système de Hobbes : le corps politique ou artificiel n'est jamais

⁶⁰ cf. saint Thomas, *De regno*.

⁶¹ *Policraticus*, IV, 2. Cf. Kantorowicz, ch. IV, « La royauté fondée sur la loi », op. cit., p. 89. Le Prince dispose « à la fois d'un pouvoir absolu et d'une limitation absolue par la loi ».

⁶² *Léviathan*, Introduction, p. 6.

qu'une métamorphose du corps naturel nécessaire à sa conservation. Le corps politique n'est pas meilleur, il est simplement plus fort, comme l'écrit Hobbes dans l'introduction : « ce grand *Léviathan* qu'on appelle République ou Etat (civitas en latin), lequel n'est qu'un homme artificiel, quoique d'une stature et d'une force plus grandes que celles de l'homme naturel, pour la défense et protection duquel il a été conçu ». Le corps politique est une sorte d'anticorps fabriqué par le corps naturel pour se préserver de la maladie.

On peut donc observer deux exemples de transformations opérées par Hobbes. La première dans l'organisation des concepts : le sens théologique de la représentation n'apparaît plus comme un modèle de la représentation politique mais comme un cas particulier de la représentation juridique. La seconde dans la structure même qui rend possible la comparaison entre le corps naturel et le corps politique, laquelle n'est plus définie comme la construction d'un système hiérarchisé, mais comme le développement d'une théorie matérialiste du corps politique.

Enfin, la notion de migration conceptuelle permet de rendre compte des moyens par lesquels l'auteur opère cette transformation, et elle est ce sens probablement plus éclairante que l'étude, plus descriptive, des sources d'un auteur, ou encore de ses effets, méthode qui a tendance à faire de l'auteur en question, de façon un peu abstraite, l'inventeur ou le fondateur d'une nouvelle théorie (Hobbes et l'Etat moderne...). Elle permet en ce sens de rendre compte à la fois des continuités et des ruptures dans l'histoire des idées.

Gilles Deleuze : un nouveau géographe

par Roselyne Farrayre-Sarkissian⁶³

« l'intéressant c'est le milieu »

Dialogues, p 50.

L'originalité de G. Deleuze réside moins dans sa critique de la métaphysique traditionnelle que dans son recours pour instruire son procès, à des savoirs et des ressources puisés dans les champs les plus hétérogènes. *Mille Plateaux*, co-écrit avec le psychanalyste Félix Guattari, publié en 1980, est en ce sens l'édifice le plus emblématique de la philosophie deleuzienne. Jamais ouvrage philosophique n'avait fait appel à des matériaux aussi divers que la musique, la sémiotique, l'histoire, la mathématique, le cinéma, la physiologie... Jamais cathédrale de la pensée n'avait assemblé tant de blocs disparates.

Dans cet ensemble, il est pourtant une discipline qui se démarque par son omniprésence : la géographie. Il n'est guère, en effet, de concepts de *Mille Plateaux* (jusqu'à son titre) qui ne s'inspirent du vocabulaire du géographe. Citons pêle-mêle : la stratification, le plissement, les espaces, les milieux, les territoires, les cartes, les paysages, les latitudes et longitudes...

Ces emprunts terminologiques témoignent d'une ambition commune : G. Deleuze et F. Guattari en poursuivant dans *Mille Plateaux* l'ambition d'édifier un système capable d'embrasser les mouvements de la matière (physique) comme les mouvements du vivant (végétal, animal et humain) renouent, en effet, avec l'esprit des géographes fondateurs du XIX^{ème} et perpétuent une tradition d'approche globale à laquelle la géographie elle-même aujourd'hui éclatée en de nombreuses spécialités (géologie, géomorphologie, climatologie, géographie humaine, régionale, urbaine...) a renoncé.

Pourtant, en restant à ce niveau de rapprochement nous ne saisissons encore qu'imparfaitement l'influence profonde qu'a exercé la géographie sur la pensée deleuzo-guattarienne, car au-delà de l'application de la catégorie de totalité, G. Deleuze et F. Guattari partagent avec la géographie du XIX^{ème} siècle une approche particulière des rapports entre les êtres et leur environnement : une approche en termes d'inter-relations, de captures et d'échanges réciproques, une approche faisant la part à la créativité de la matière et des êtres. En désignant cette influence, nous ne voulons plus seulement pointer l'influence générale de l'encyclopédisme géographique mais insister sur celle déterminante des thèses soutenues par les géographes de l'Ecole française de géographie et plus particulièrement par son chef de file, Paul Vidal de la Blache⁶⁴.

⁶³ Doctorante en science politique, membre du GREPH, Institut d'Etudes Politiques.

⁶⁴ Les principes d'unité et de totalité qui président à la constitution par les allemands Humboldt et Ritter de la géographie comme discipline à part entière sont conservés par les autres écoles dont l'Ecole française de géographie.

Il convient de souligner que ces perspectives ont inspiré G. Deleuze bien avant les débuts de sa collaboration avec F. Guattari à la fin des années 60. Contre l'idée fréquemment répandue d'une importation de la géographie par ce dernier, plus « naturellement » tourné du fait de son militantisme vers l'expérience pratique et donc plus enclin à saisir l'importance des mouvements géographiques que le philosophe, nous pensons que la géographie avant même de fournir le langage de leur pensée commune, a procuré au dispositif philosophique de G. Deleuze un de ses schèmes principaux.

Pour éclairer cette relation, il nous faut rappeler, au préalable, le rôle majeur joué par G. Canguilhem auprès de G. Deleuze à la Libération. Car, celui dont on a souvent souligné l'importance dans l'orientation philosophique de M. Foucault a exercé une influence que nous croyons tout aussi décisive sur la pensée de G. Deleuze.

Co-directeur avec J. Hyppolite, de son mémoire de D.E.S. (Diplômes d'Etudes Supérieures) sur Hume à la Sorbonne en 1947, il oriente sa philosophie dans un sens vitaliste. Il lui transmet sa confiance dans une vie toujours capable d'imposer ses valeurs et ses choix mais aussi ses doutes sur la prétention réaliste et objectiviste de la science. G. Deleuze conservera ces deux axes qu'il élèvera à la puissance de combats : d'un côté la défense des battements d'une vie qui crée, organise, agence, de l'autre la critique d'une représentation et d'une objectivité, qui la replie sur des données inertes. « Vie-sujet » contre « vie-objet », l'alternative est posée par G. Canguilhem. G. Deleuze, n'aura de cesse de l'activer en la nourrissant de nouvelles références, toujours plus nombreuses et éclectiques.

La géographie n'est pas de ces disciplines nouvellement explorées par G. Deleuze. Elle figure parmi celles dont G. Canguilhem lui a transmis l'intérêt.

Georges Canguilhem : l'Ecole française de géographie, une référence dans les textes des années 40-50

G. Canguilhem reconnaît en effet dans la géographie une science capable de rendre compte de la vitalité des êtres, c'est-à-dire de leur inventivité permanente dans leur débat avec l'environnement.

Dès sa thèse, publié en 1943, *Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique*, G. Canguilhem mentionne les travaux de l'Ecole française de géographie et se réfère plus précisément à leur conception des « genres de vie »⁶⁵. Mais c'est dans une conférence de 1946, « Le vivant et son milieu », conférence dans laquelle il expose les étapes historiques de la formation du concept de « milieu », qu'il insiste sur leur importance dans le renouvellement de la lecture des rapports entre l'environnement et le vivant⁶⁶.

Les thèses de Vidal de la Blache soutenues, à partir des années 1890 et synthétisées dans les *Principes de géographie humaine* (ouvrage publié à titre posthume en 1922) marquent selon G. Canguilhem, une véritable rupture dans le champ de la géographie. Au déterminisme du sol, défendu par les représentants de l'école allemande, le géographe français oppose une vision

Vidal de la Blache écrit ainsi dans « De l'interprétation géographique des paysages » « [...] l'idée de l'unité terrestre, dans quelque manifestation qu'on l'étudie, dans quelque région qu'on se place, est l'inspiration et le principe original de toute géographie » (p. 64) voir Neuvième Congrès International de Géographie, 1908, « Compte rendu des travaux du Congrès », Genève. Société générale d'imprimerie (18), 1911, p. 59-64.

⁶⁵ Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique*, Paris, Quadrige, PUF, 1993 (-1966-), 224 p.
Voir § « norme et moyenne », « un trait humain ne serait pas normal parce que fréquent, mais fréquent parce que normal, c'est-à-dire normatif dans un genre de vie donné, en prenant ces mots de *genre de vie* au sens que lui ont donné les géographes de l'école de Vidal de la Blache » (p. 102). Dans le même paragraphe, il fait référence au milieu géographique « produit de l'activité humaine » et à l'homme « facteur géographique » (p.102).

⁶⁶ Georges Canguilhem, « le vivant et son milieu », p. 141-142, dans Georges Canguilhem, « Le vivant et son milieu », *Connaissance de la vie*, Paris, Vrin, 1998 [1952], 198 p., p. 129-154.

Sur le rapport de G. Canguilhem à la géographie française, voir Guillaume Le Blanc, *La vie humaine anthropologie et biologie chez G. Canguilhem*, PUF, coll. « Pratiques théoriques », 2002, 288 p., p. 183-190.

dynamique des éléments et une conception en termes d'interactions et de complexes. Dans l'univers, l'homme n'est plus conçu comme produit « automatique » d'un invariant temporel que serait le sol comme le soutenait Friedrich Ratzel⁶⁷, mais comme producteur de son propre milieu. Il n'échappe pas à l'influence de son environnement, mais peut, grâce à sa nature créatrice s'en libérer et façonner son propre monde, un monde d'artifices (d'outils et de techniques) résultant de l'utilisation des autres éléments de la nature⁶⁸.

G. Canguilhem qui, dans sa thèse, a défendu, à partir des démonstrations de pathologie humaine de Goldstein, la capacité « normativisante » du vivant, trouve dans ces positions une nouvelle confirmation de ses idées vitalistes. Cette référence à la géographie va être reprise, par l'élève Deleuze, d'abord sur un mode discret, en faisant fonctionner son modèle de compréhension de l'homme comme puissance active et inventive dans ses monographies philosophiques, ensuite et de façon plus explicite, dans sa collaboration avec F. Guattari, en appréciant l'inventivité en acte de chaque être (matériel, végétal, animal et humain).

Gilles Deleuze, 1950-1970, premières applications philosophiques des principes de géographie.

G. Deleuze tente, dès ses premiers écrits, d'élucider le mécanisme de l'invention et d'en décrire le processus. Il soutient une interprétation de ce rapport vivant-environnement comme co-participation (à la pression externe répond une puissance d'organisation et de transformation) qui s'inscrit dans la continuité des positions vidaliennes.

Pour le géographe en effet, l'homme est à la fois passif (en tant qu'il subit l'influence de son environnement) et actif (en tant qu'il le soumet à ses normes, le transforme, le valorise).

Il n'est pas seulement le produit de la géographie mais « facteur géographique », c'est-à-dire producteur d'un milieu différent de l'environnement physique⁶⁹ :

« Les causes physiques dont les géographes s'étaient précédemment attachés à montrer la valeur, ne sont pas pour cela négligeables ; il importe toujours de marquer l'influence du relief, du climat, de la position continentale ou insulaire sur les sociétés humaines ; mais nous devons envisager leurs effets conjointement sur l'homme et sur l'ensemble du monde vivant. C'est ainsi que nous pouvons le mieux apprécier le rôle qu'il convient d'attribuer à l'homme comme facteur géographique. Actif et passif, il est à la fois les deux. » écrit Vidal de la Blache dans ses *Principes*.

⁶⁷ Cette approche n'allait pas seulement tracer les orientations de la géographie française pour des décennies mais inspirer d'autres disciplines comme la sociologie. On reconnaîtra dans le point de vue de E. Durkheim sur *l'Etat, son sol étudiés géographiquement* du géographe Ratzel, livré en 1897⁶⁷ dans *L'Année sociologique* l'empreinte vidalienne : « Ce n'est pas du sol en tant que tel que les sociétés deviennent ainsi solidaires, ce n'est pas par ses caractères physiques qu'il détermine le plus grand attachement. Si elles y tiennent, c'est qu'elles y ont surajouté une autre nature ; c'est que en y incorporant les produits d'un travail de plus en plus intense, elles en ont fait un phénomène social de première importance, un rouage essentiel de la vie collective. Elles ne peuvent plus se passer de lui. Mais ainsi entendu, il cesse d'être un fait purement géographique et peut, beaucoup plus justement être rattaché à l'ordre moral, juridique, économique [...] c'est ainsi que, en un autre sens, on pourrait dire tout aussi bien que les sociétés deviennent de plus en plus indépendantes du sol ; car une technique plus développée leur permet de le transformer suivant leurs besoins tandis que, dans le principe, elles en subissaient la loi au lieu de lui imposer la leur. » (p. 538-539). E. Durkheim, à propos de *Der Staat und sein Boden geographisch beobachtet*, F. Ratzel, *L'Année sociologique*, 1897, p. 533-539. Voir sur site de la Bibliothèque nationale de France : <http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur?Destination=Gallica&O=NUMM-93908>.

⁶⁸ Paul Vidal de la Blache, *Principes de géographie humaine* : « La plupart [des groupes d'hommes] ont fait preuve, dans cette recherche de qualités d'ingéniosité, et d'invention qui montrent dans la nature humaine plus d'égalité originelle que nos préjugés de civilisés ne l'admettent : l'homme ne s'est pas contenté d'user de l'abri des arbres, des roches, pour se mettre en sûreté, de cueillir à l'aventure les racines ou graines spontanément sorties du sol, de chasser à la manière des bêtes de proie ; il a tiré du palmier, du bambou, des dépouilles d'animaux marins ou terrestres, de la pierre et de l'argile, du cuivre et du fer, un monde d'objets qu'il a frappés de son empreinte, créés à son intention. » (p. 200-201).

⁶⁹ Paul Vidal de la Blache, *Principes de géographie humaine*, p. 13.

Dans sa lecture des philosophies de Hume et de Spinoza, G. Deleuze soutient des vues similaires. Il défend l'idée que l'homme, sans pouvoir totalement échapper à la passivité parvient à la dépasser en se donnant un milieu qui répond à ses besoins et ses désirs. Ce processus d'autodétermination subjective qui, dans les textes ultérieurs écrits avec F. Guattari sera nommé « territorialisation », comprend donc deux temps : celui de la passivité et celui de l'activité. Pour G. Deleuze et P. Vidal de la Blache, il s'agit bien de distinguer le moment où le vivant est déterminé, de celui où il est déterminant.

La passivité selon Deleuze

Dans *Empirisme et Subjectivité*, ouvrage publié en 1953 et issu du mémoire de D.E.S. co-dirigé par G. Canguilhem, l'influence de l'environnement sur l'homme est décrite à partir des traces, des impressions diverses, éparses qu'elle laisse dans son esprit. Ce donné résulte de l'expérience, c'est-à-dire des affections (physiques et sociales) que le corps et l'esprit subissent dans leurs relations avec l'extérieur⁷⁰. L'asservissement de l'homme réside dans l'identité totale de son esprit avec ces empreintes extérieures et dans son impuissance à soumettre ce flux du divers à l'ordre et à la constance. L'homme est passif parce que son esprit est assimilable à un chaos d'impressions⁷¹.

Prolongeant cette perspective dans ses écrits sur Spinoza (*Spinoza et le problème de l'expression* publié en 1968, puis *Spinoza philosophie pratique*, en 1970), G. Deleuze soutient que l'homme est soumis à la servitude non seulement parce qu'il ignore les rencontres qu'il va faire avec les éléments extérieurs qui l'affectent mais surtout parce qu'il ne peut connaître, sans une première expérience, la réaction que celles-ci vont susciter chez lui (joie ou tristesse ceux-ci étant les deux pôles affectifs spinozistes de référence). Quand G. Deleuze affirme qu'« on ne sait pas ce que peut un corps », il ne dit pas seulement son émerveillement devant la puissance d'action potentielle du corps mais manifeste aussi la crainte de son impuissance⁷²: « Nous ne savons même pas de quelles affections nous sommes capables, ni jusqu'où va notre puissance, comment pourrions-nous le savoir à l'avance ? Dès le début de notre existence, nous sommes nécessairement remplis d'affections passives ».

La passivité est inséparable chez G. Deleuze d'une inquiétude quant à la capacité, de l'esprit à ordonner et à structurer ses impressions, et du corps à contrôler ses réactions⁷³.

Le procès de subjectivation ou d'activation

⁷⁰ G. Deleuze, *Empirisme et Subjectivité, Essai sur la nature humaine selon Hume*, P.U.F., Epiméthée, 1993 (-1953-), 152 p. : « La collection des idées s'appelle imagination, dans la mesure où celle-ci désigne, non pas une faculté, mais un ensemble, l'ensemble des choses, au sens le plus vague du mot, qui sont ce qu'elles paraissent : collection sans album, pièce sans théâtre, ou flux des perceptions. » (p. 3).

⁷¹ G. Deleuze, *Empirisme et Subjectivité* : « le fond de l'esprit est délire, ou, ce qui revient au même à d'autres points de vue, hasard, indifférence » (p. 4).

⁷² G. Deleuze, *Spinoza et le problème de l'expression*, Paris, Les éditions de Minuit, Collection " Arguments ", 1968, 332 p., p. 205-206.

⁷³ G. Deleuze évoque dans un texte sur T.E. Lawrence, en 1993, ce thème du corps dont les réactions incontrôlables suscitent la honte de l'esprit : « l'esprit a honte du corps d'une manière très spéciale : en fait, il a honte pour le corps. C'est comme s'il disait au corps : Tu me fais honte, Tu devrais avoir honte [...] Lawrence fait sienne la formule de Spinoza : on ne sait pas ce que peut un corps ! Au sein des tortures, une érection ; même à l'état de fange, le corps est parcouru de soubresauts, comme des réflexes qui traversent encore la grenouille morte, ou ce salut des mourants, cette tentative pour lever la main qui fait frissonner tous ensemble les agonisants turcs, comme s'ils avaient répété un même geste de théâtre, et qui donne le fou rire à Lawrence », p.154-155, dans G. Deleuze, « La honte et la gloire : T.E. Lawrence », *Critique et clinique*, Paris, 1993, Editions de Minuit, p. 144-157.

Le moment de passivité n'est qu'un premier terme dans un processus en deux temps. L'homme défini par « sa puissance de vie » peut parvenir à se soustraire à sa situation de dépendance pour imposer ses propres valeurs. Il devient actif.

Dans *Empirisme et Subjectivité*, G. Deleuze décrit le processus qui conduit du désordre du donné (l'esprit) à son organisation (le sujet). L'homme grâce aux principes de l'entendement (causalité, ressemblance, contiguïté) peut relier les impressions éparses. Son esprit chaotique acquiert une constance et peut anticiper les cas futurs (la connaissance devient croyance) et inventer des règles et des institutions qui satisfont ses besoins et passions⁷⁴. C'est en façonnant ce monde de la connaissance et de la culture qu'il devient sujet⁷⁵, c'est à dire un être normatif « Telle est la double puissance de la subjectivité : croire et inventer [...] En ces deux sens, le sujet est normatif : il crée des normes ou règles générales. »⁷⁶

Dans sa lecture de Spinoza, G. Deleuze aborde sur un mode voisin ce procès d'émancipation. L'homme construit son monde progressivement, en étendant, à la faveur des passions joyeuses, sa compréhension des relations entre les choses et les êtres. Il trouve dans des rapports joyeux avec les autres hommes, dans la connaissance de ces rapports et dans cette association raisonnable, les moyens de s'arracher au hasard des rencontres et d'éprouver la quiétude⁷⁷. Pour G. Deleuze relisant Spinoza, le seul monde que l'homme doit construire pour échapper à la fatalité des rencontres (état assimilable à l'état de nature) est un monde inspiré par la raison et dont la meilleure approximation est la cité⁷⁸ : « finalement et malgré tout, la cité est le milieu où l'homme puisse devenir raisonnable et aussi le meilleur milieu où l'homme raisonnable puisse vivre ».

G. Deleuze ne cessera d'explorer la tension entre la passivité propre à l'homme et son énergie créatrice, sa puissance de vie. Dans l'un de ses derniers textes, *Périclès et Verdi*, texte écrit en hommage à son ami F. Châtelet, décédé en 1988, il aborde la passivité sous un angle plus noir : l'impuissance se confond désormais avec le désespoir et l'aliénation : « la puissance est le pathos, c'est-à-dire la passivité, la réceptivité, mais la réceptivité est d'abord la puissance de recevoir les coups, et d'en donner »⁷⁹. Pourtant, ce fond n'est que rarement le tombeau de la vitalité, l'homme, même anéanti, trouvant assez de ressort pour imposer sa puissance : « N'y a-t-il pas des valeurs propres au pathos ? ne serait-ce qu'un désespoir du monde, si présent chez Châtelet [...] certes, il y a tous les cas perdus, le désespoir. Mais, s'il y a une chance, de quoi quelqu'un a besoin, comment procède-t-il pour sortir de ses démolitions ? Tous peut-être, nous naissons sur un sol de démolition, mais nous ne gâcherons aucune chance. »⁸⁰. G. Deleuze rappelle, sur un mode

⁷⁴ G. Deleuze, *Empirisme et subjectivité*. Nous avons, dans un souci de simplification des thèses deleuziennes, opposé l'« activité » de l'esprit à sa « passivité ». Or, à cette alternative Deleuze préfère l'idée d'« activation ». L'esprit est toujours passif puisqu'il est l'effet des principes de l'entendement et des principes de la passion - désirs, besoins physiologiques...-, mais sous l'effet de leur action, il s'active. C'est quant il est activé par les principes qu'il devient sujet : « A mesure que les principes enfoncent leur effet dans l'épaisseur de l'esprit, le sujet qui est cet effet lui-même, devient de plus en plus actif, de moins en moins passif. Il était passif au début, il est actif à la fin. Ce qui nous confirme dans l'idée que la subjectivité est un processus [...] », p. 127, «[...] le sujet est l'esprit activé ; mais cette activation sera saisie comme passivité de l'esprit par rapport aux principes qui la produisent, comme une activité par rapport à l'esprit qui la subit. » (p. 137).

⁷⁵ G. Deleuze, *Empirisme et Subjectivité*, « S'il est vrai que la croyance est l'acte connaissant du sujet, son acte moral, en revanche n'est pas la sympathie elle-même ; c'est l'artifice ou l'invention, dont la sympathie, correspondant de la croyance, est seulement une condition nécessaire. Bref croire et inventer, voilà ce qui fait le sujet comme sujet », (p. 90).

⁷⁶ G. Deleuze, *Empirisme et subjectivité*, p. 91.

⁷⁷ G. Deleuze, *Spinoza et le problème de l'expression*, « Dans l'*Ethique*, [écrit Deleuze], la description du livre IV, concernant l'homme libre et raisonnable, identifie l'effort de la raison avec cet art d'organiser les rencontres ou de former une totalité sous des rapports qui se composent. Chez Spinoza, la raison, la force ou la liberté ne sont séparables d'un devenir, d'une formation, d'une culture. Personne ne naît libre, personne ne naît raisonnable et personne ne peut faire pour vous la lente expérience de ce qui convient avec notre nature, l'effort lent pour découvrir nos joies. » (p. 240).

⁷⁸ G. Deleuze, *Spinoza et le problème de l'expression*, p. 247.

⁷⁹ G. Deleuze, *Périclès et Verdi*, Paris, les Editions de Minuit, 1988, p. 11.

⁸⁰ G. Deleuze, *ibid*, p. 14-15.

spinoziste, l'importance de la raison dans ce processus. Elle est la faculté qui permet à chacun la sélection des rapports qui sont utiles et le choix de ses possibilités de vie. Ni abstraite, ni universelle, elle inspire dans chaque situation, les décisions, les choix, les valeurs qui augmentent la puissance de vie⁸¹.

G. Deleuze en reprenant l'enchaînement passivité-activité marque sa fidélité aux thèses de Vidal de la Blache. Mais plus qu'aux lieux et aux productions qui résultent du processus d'invention et qui sont l'objet d'étude traditionnel du géographe, il s'intéresse aux moments mêmes du processus. Il cherche à saisir l'individualité créatrice et examine le centre qu'est l'individu, les modalités de ses sélections, de ses préhensions, de ses perceptions en rapport avec ses besoins, ses tendances, son désir⁸². Il scrute le jeu de la raison, raison utilitariste qui sélectionne, compose les rapports en vertu de la recherche d'un bien-être et dont l'horizon d'abord personnel devient collectif. Il montre également, comment en devenant sujet, l'homme (et d'une façon générale, le vivant) se donne une temporalité propre, intime, étrangère à la temporalité absolue, objective qui est celle de la mesure et de la régularité.

G. Deleuze va, dans sa collaboration avec F. Guattari amorcée en 1972 avec *L'Anti-Œdipe*, élargir cette perspective et analyser les inventions elles-mêmes : inventions des hommes façonnant leur espace, mais aussi d'un vivant compris dans un sens extensif (de la matière jusqu'au vivant animal). Pour rendre compte de cette créativité généralisée, le recours au vocabulaire géographique va être intensifié dans *Mille Plateaux*.

Deleuze-Guattari, 1970-1990 : géographie appliquée

Cosmologie, un monde d'inter-relations ou de sympathie universelle

G. Deleuze et F. Guattari conçoivent l'univers en termes d'agencements, de co-fonctionnements, de sympathie, chaque particule de matière, plante ou animal, pouvant sur le même mode que l'humain, mais selon son propre degré de puissance, sélectionner les éléments qui l'intéressent et composer ses relations avec l'univers.

Dans *Qu'est-ce que la philosophie?*, ouvrage publié en 1991, qui rassemble leurs thèses fondamentales, ils décrivent un univers dans lequel les corps (inorganiques comme organiques) disposent de forces subjectives qui leur permettent de saisir ce qui leur est nécessaire pour vivre. La matière vivante fait l'expérience de sa subjectivité sur le mode sensitif⁸³: « la plante contemple en contractant les éléments dont elle procède, la lumière, le carbone et les sels, et se remplit elle-même de couleurs et d'odeurs qui qualifient chaque fois sa variété, sa composition : elle est

⁸¹ G. Deleuze, *Périclès et Verdi*, p. 12-16.

⁸² Dans son texte d'hommage à T.E. Lawrence, écrit en 1993, G. Deleuze réaffirme l'importance des conditions subjectives dans l'orientation des sélections, des choix. Le monde réel, objectif n'est pas le déterminant premier, il est toujours soumis à des captures subjectives : « Suffit-il d'invoquer l'objectivité d'un milieu qui tord les choses, fait trembler et scintiller la perception ? N'est-ce pas plutôt des conditions subjectives, qui certes, appellent tel ou tel milieu objectif favorable, se déploient en lui, peuvent coïncider avec lui, mais n'en gardent pas moins une différence irrésistible, incompressible ? C'est en vertu d'une disposition subjective que Proust trouve ses percepts dans un courant d'air qui passe par la porte et reste froid devant les beautés qu'on lui signale [...] c'est une disposition subjective infiniment secrète qui ne se confond pas avec un caractère national ou personnel, et qui conduit [T.E. Lawrence] loin de son pays, sous les ruines de son moi dévasté [...] il s'agirait plutôt d'un profond désir, d'une tendance à projeter dans les choses dans la réalité [...] une image de soi-même et des autres assez intense pour qu'elle vie sa vie propre. » (p. 146-147).

Gilles Deleuze, « la honte et la gloire : T.E. Lawrence », *Critique et Clinique*, 1993, Editions de Minuit, p. 144-157, 187 p.

⁸³ G. Deleuze, F. Guattari, *Qu'est-ce que la philosophie*, p. 200.

sensation en soi. Comme si les fleurs se sentaient elles-mêmes en sentant ce qui les compose [...] »⁸⁴.

La même vision vitaliste inspire la peinture que fait Vidal de la Blache dans ses *Principes de géographie humaine*. Pour le géographe, l'univers ne connaît pas de particules inertes mais partout des « énergies vivantes », des éléments en action qui entrent les uns les autres dans des compositions⁸⁵ : « [...] il faut ajouter que la terre elle-même, suivant l'expression de Berthelot, est quelque chose de vivant. Sous l'influence de la lumière et d'énergies dont le mécanisme nous échappe, les plantes absorbent et décomposent les corps chimiques ; les bactéries fixent dans certains végétaux l'azote de l'atmosphère. La vie, transformée en passant d'organismes en organismes, circule à travers une foule d'êtres : les uns élaborent la substance dont se nourrissent les autres ; quelques-uns transportent les germes de maladies qui peuvent détruire d'autres espèces. Ce n'est pas seulement à la faveur des agents inorganiques que se produit l'action transformatrice de l'homme ; il ne se contente pas de mettre à profit, avec sa charrue, les matériaux de décomposition du sous-sol ; d'utiliser les chutes d'eau, la force de pesanteur accrue par les inégalités du relief ; il collabore avec toutes ces énergies vivantes qui se groupent et s'associent suivant les conditions de milieu. »

Cette conception de l'univers comme dynamisme qualitatif se rattache à une tradition ancienne que l'on retrouve chez Héraclite, dans l'hylozoïsme stoïcien, dans la philosophie de Plotin, puis au Moyen-âge et la Renaissance dans les thèses véhiculées par des médecins et des alchimistes vitalistes (parmi lesquels Paracelse).

Elle trouve, au XIX^{ème} siècle, une nouvelle vigueur. La philosophie consacre son retour, Bergson, Nietzsche mais aussi James défendant une conception vitaliste de l'univers. La géographie de Vidal de la Blache s'inscrit dans cette constellation, elle en adopte les présupposés et la nourrit de ses descriptions.

G. Deleuze et F. Guattari en restaurant cette approche, manifestent leur confiance dans une vitalité généralisée mais aussi leur méfiance vis-à-vis de tout ce qui pourrait l'infiltrer et l'appauvrir. Leur contemplation de la créativité de l'univers témoigne moins d'une sérénité que d'une profonde inquiétude, celle de voir la puissance créatrice de l'univers être rabattue sur des données quantitatives et statistiques.

Si, pour G. Deleuze et F. Guattari, tous les êtres disposent d'une puissance vitale, seuls l'homme et l'animal sont, à leurs yeux, véritablement capables de constituer un milieu en imposant à l'espace leurs normes, seuls l'homme et l'animal font du monde externe le prolongement de leur organisation interne.

Ethologie

Ce sont les travaux des éthologues débutés au début du XX^{ème} siècle qui ont mis en lumière le pouvoir de configuration des animaux. G. Deleuze et F. Guattari en reconnaissent l'apport fondamental et portent une attention particulière aux études de J. von Uexküll⁸⁶.

⁸⁴ P. Vidal de la Blache, *Principes de géographie humaine*, p.14.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ G. Canguilhem a joué une nouvelle fois le rôle de « passeur ». Dans la conférence précitée le « vivant et son milieu », il insiste sur l'importance des travaux d'éthologie dans l'acception d'un vivant défini par sa normativité et rapporte le cas de la tique étudié par Von Uexküll, voir « le vivant et son milieu », dans *La connaissance de la vie*, p. 146-147.

Selon son approche, les animaux, comme le vivant humain, sélectionnent les éléments utiles à leur fonctionnement et configurent l'espace en vertu de leurs attentes et besoins. Ils différencient l'espace en édictant leurs propres règles.

Il reprend à von Uexküll l'exemple de la tique⁸⁷ et décrit sur un mode spinoziste le processus de sélection des rencontres de l'animal. La tique ne retient parmi l'ensemble des excitations de son environnement (la forêt) que celles qui sont utiles à sa vie. Elle compose son monde en réagissant aux trois seuls signaux qui répondent à ses besoins : la lumière (qui la fait grimper en haut d'un arbre), l'odeur des mammifères (qui stimule sa chute sur sa proie) et le sang (qui provoque sa reproduction puis sa mort). Le monde de la tique est simple, il se résume à trois termes (trois signes stimulateurs et trois manières de vivre : grimper, tomber, sucer) mais il témoigne, selon G. Deleuze, d'une véritable puissance d'ordonnement, de « centration » : « [...] voyez la Tique, admirez cette bête, elle se définit par trois affects, c'est tout ce dont elle est capable en fonction des rapports dont elle est composée, un monde tripolaire et c'est tout [...] quelle puissance pourtant. »⁸⁸.

Dans leurs rapports avec l'environnement, certains animaux procèdent à des transformations et des acquisitions de propriétés (de couleurs, de postures, de chants) qui rendent leurs compositions semblables à des créations artistiques.

Ces animaux décrits dans *Mille Plateaux* (des oiseaux, des poissons essentiellement) ne créent plus seulement un milieu, mais un « territoire »⁸⁹, concept qui désigne la soumission de l'environnement à la législation normative du sujet animal comme humain, mais surtout qui renvoie à la « défiguration » de l'environnement comme à celle du sujet lui-même⁹⁰. La constitution d'un territoire appelle toujours des transformations de l'espace comme du sujet.

Les territoires de l'homme plus que les territoires animaux sont soumis à la réversibilité. Produits d'une normativité et d'un désir qui varient (pour l'animal, c'est l'instinct figé qui remplit cette fonction), ils peuvent, sous l'effet de cette variation, être transformés, renversés. Ce sont les « déterritorialisations ». L'homme va alors procéder à de nouveaux agencements et redéployer un territoire⁹¹ plus en phase avec ses désirs : c'est le processus de « reterritorialisation ».

C'est dans ces nouvelles compositions que se donne à voir l'inventivité humaine, inventivité technique, artistique, mais aussi juridique, politique et économique.

Géographie humaine

⁸⁷ L'exemple de la tique est cité à de nombreuses reprises, il figure dans *Dialogues*, p. 74-75, dans *Mille Plateaux*, p. 67-68 et p. 314, dans *Le Pli, Leibniz et le baroque*, p.122-123, et dans « l'Abécédaire », « A comme Animaux ». voir Jacob Von Uexküll, *Mondes animaux et monde humain*, Paris, Pocket, collection Agora, 2004, 188 p.

⁸⁸ G. Deleuze, C. Parnet, *Dialogues*, p. 75.

⁸⁹ G. Deleuze, F. Guattari, *Mille Plateaux*, « Il y a territoire dès qu'il y a expressivité du rythme. C'est l'émergence de matières d'expression (qualités) qui va définir le territoire ». (p. 387), voir § « de la ritournelle ».

⁹⁰ C'est en ce sens qu'il faut comprendre le thème de la « dé-visagification » de la nécessaire perte du visage pour atteindre le domaine de « l'imperceptible », voir G. Deleuze, C. Parnet, *Dialogues* : « perdre le visage, franchir ou percer le mur, le limer très patiemment, écrire n'a pas d'autre fin patiemment. » (p. 56).

⁹¹ Il nous faudrait également confronter la lecture deleuzienne du « territoire » (comme déploiement d'une intériorité) à celle de M. Foucault (comme espace de pouvoir). Cette confrontation débordant le cadre de notre article, nous renvoyons pour approcher cette question à l'entretien de M. Foucault avec le géographe Maurice Ronai, en 1976, dans lequel M. Foucault décrit le territoire comme point d'application du pouvoir (de ses stratégies et de ses disciplines) « territoire : c'est sans doute une notion géographique, mais c'est d'abord une notion juridico-politique : ce qui est contrôlé par un certain type de pouvoir » affirme-t-il.

Michel Foucault, Maurice Ronai « Questions à Michel Foucault sur la géographie », *Hérodote*, n°1, janvier-mars 1976, p.71-85, dans Michel Foucault, *Dits et écrits*, tome III, p. 28-40, 835 p. (p. 32).

Tous les peuples n'ont pas donné la même inflexion à leur potentiel créatif. G. Deleuze et F. Guattari distinguent ainsi dans *Mille Plateaux*, la créativité affective et artisanale des peuples orientaux (les Scythes, les Mongols), peuples nomades de la steppe et du désert (espaces qu'ils qualifient de « lisses ») et celle objectiviste et scientifique des peuples occidentaux, peuples sédentarisés des forêts, des montagnes, des campagnes et des villes (espaces qualifiés de « striés »).

La différence entre une créativité nomade jugée plus vivante et foisonnante et la fécondité froide et théorique des populations sédentarisées trouve un début d'explication dans le sol : la steppe serait plus favorable au développement des techniques et du langage⁹². Mais à cette interprétation déterministe (pré-vidalienne en quelque sorte), G. Deleuze et F. Guattari préfèrent expliquer la richesse des compositions nomades par les agencements avec les autres règnes de la nature (minerais, végétaux, animaux). Car les nomades investissent le désir dans des rapports spécifiques avec le sol, le sous-sol (le métal), la faune (les chevaux) et la flore (plantes de type rhizomatique, herbe) qui engagent des affects (la vitesse), des forces (la projection) et des modes d'organisation ignorés du monde occidental⁹³. G. Deleuze et F. Guattari exhument, dans une géographie humaine dont nous ne restituons ici qu'un fragment, des civilisations de cavaliers, de guerriers, d'inventeurs d'armes (le sabre en acier), d'orfèvres, de joailliers et de forgerons.

Leur grandeur réside dans la réussite de leurs agencements avec les autres règnes et dans l'opposition (guerrière et culturelle) au modèle centralisé et hiérarchique de l'Etat. De ce fait, le monde nomade, du point de vue de G. Deleuze et F. Guattari, doit inspirer à l'Occident une reconquête de ces compositions avec le reste de l'univers (l'art constituant le *medium* le plus approprié pour instaurer ces rapports) et inviter à une autre organisation politique.

Conclusion

G. Deleuze, par son refus du déterminisme et sa compréhension dynamique et créatrice de l'ensemble de l'univers et des vivants le composant, perpétue la tradition de la géographie française du XIX^{ème} siècle. L'ensemble de ses écrits, de la description des processus de subjectivation de l'homme dans ses monographies philosophiques à celle des peuples et de l'ensemble des êtres dans *Capitalisme et Schizophrénie*, est réglé par ses principes.

Sans faire de références explicites à P. Vidal de la Blache, G. Deleuze suit, guidé par l'éclairage de G. Canguilhem, les traces de son école. Il partage avec elle plus qu'un contenu, une vision du monde, que Lucien Febvre devait nommer « possibilisme », c'est à dire une foi profonde dans l'irréductibilité du vivant à la causalité et une confiance dans sa capacité de débordement pour « ouvrir un nouveau champ de possibles »⁹⁴.

⁹² G. Deleuze, F. Guattari, *Mille Plateaux*, « [...] la steppe, milieu associé plus déterritorialisé que la forêt, et exerçant sur le corps et sur la technique une pression sélective de déterritorialisation (ce n'est pas dans la forêt mais dans la steppe, que la main peut apparaître comme forme libre et le feu comme matière formable technologiquement [...]). La steppe semble encore avoir exercé une forte pression de sélection : le « larynx souple » est comme le correspondant de la main libre, et ne peut s'épanouir que dans un milieu déboisé, où il n'est plus nécessaire d'avoir des sacs laryngiens gigantesques pour dominer par des cris la permanence du vacarme de forêt. » (p. 80). Ils se réfèrent aux travaux d'Emile Devaux, *L'espèce, l'instinct, l'homme*, Edition le François, chap. IX « la forêt a fait le singe, la caverne et la steppe ont fait l'homme ».

⁹³ G. Deleuze, F. Guattari, *Mille Plateaux*, voir § « Traité de nomadologie : la machine de guerre », p. 434-527.

⁹⁴ G. Deleuze exprime avec force son « possibilisme » dans ses considérations sur Mai 68 et, d'une façon générale, sur les révolutions. Ces phénomènes historiques débordent leurs propres causes, ils ouvrent un espace nouveau et créent de nouvelles possibilités : « il y a toujours une part d'événement, irréductible aux déterminismes sociaux, aux séries causales [...] l'événement est en rupture avec les causalités : c'est une bifurcation, une déviation par rapport aux lois, un état instable qui ouvre un nouveau champ de possibles. » (p. 215).

Cette conception renoue avec une vision vitaliste de l'univers. En débusquant la vitalité dans les compositions sensibles des plantes, les chants des animaux comme les inventions techniques et sociales, G. Deleuze élargit le sens traditionnel de la géographie, et la rend inséparable de tous les domaines qui enregistrent la vitalité des êtres : biologie, éthologie, ethnologie, sociologie ...

Bibliographie

Ouvrages de G. Deleuze

- Gilles Deleuze, *Empirisme et Subjectivité, Essai sur la nature humaine selon Hume*, Paris, P.U.F, coll. « Epiméthée », 1993 (-1953-), 152 p.
- Gilles Deleuze, *Spinoza et le problème de l'expression*, Paris, Les Editions de Minuit, coll. « Arguments », 1968, 332 p.
- Gilles Deleuze, *Spinoza, philosophie pratique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1981, (-1970-), 177 p.
- Gilles Deleuze, Claire Parnet, *Dialogues*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1997, 187 p.
- Gilles Deleuze, Félix Guattari, *Mille Plateaux, Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Les Editions de Minuit, Coll. « Critique », 1997 (-1980-), 645 p.
- Gilles Deleuze, *Périclès et Verdi*, Paris, Les Editions de Minuit, 1988, 28 p.
- Gilles Deleuze, *Le Pli, Leibniz et le baroque*, Paris, Les Editions de Minuit, coll. « Critique », 1988, 192 p.
- Gilles Deleuze, *Qu'est-ce que la philosophie?*, Les Editions de Minuit, Coll. « Critique », 1991, 206 p.
- Gilles Deleuze, *Critique et Clinique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1993, 187 p.
- Gilles Deleuze, Claire Parnet, *L'Abécédaire de G. Deleuze*, trois cassettes, Paris, vidéo Editions Montparnasse, 1996, 7h30 environ.
- Gilles Deleuze, « Deux régimes de fous », textes et entretiens, 1975-1995, édition préparée par David Lapoujade, Paris, Les Editions de Minuit, 2003, 383 p.

Autres références

- Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique*, Paris, 1993, (-1966-), PUF, coll. « Quadrige », 224 p.

Gilles Deleuze, Félix Guattari, « Mai 68 n' a pas eu lieu », *Les Nouvelles littéraires*, 3-9 mai 1984, p. 75-76, repris dans Gilles Deleuze, *Deux régimes de fous », textes et entretiens, 1975-1995*, édition préparée par David Lapoujade, Paris, Les Editions de Minuit, 2003, 383 p., p. 215-217.

■ Georges Canguilhem, « Le vivant et son milieu », dans *La connaissance de la vie*, 1998 (-1952-), Paris, Vrin, 198 p., p. 130-154.

■ Guillaume Le Blanc, *La vie humaine anthropologie et biologie chez G. Canguilhem*, PUF, pratiques théoriques, 2002, 288 p.

■ Paul Vidal de la Blache, « De l'interprétation géographique des paysages », Neuvième Congrès International de Géographie-,1908, *Compte rendu des travaux du Congrès*, Genève, Société générale d'imprimerie (18), 1911, p. 59-64.

■ Paul Vidal de la Blache, *Principes de géographie humaine*, A. Colin, 1922, 295 p.

L'ouvrage est consultable sur le site de la Bibliothèque nationale de France, Gallica : <http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur?Destination=Gallica&O=NUMM-89838>

■ Jacob von Uexküll *Mondes animaux et monde humain*, Paris, coll. Pocket Agora, 2004, 188 p.

Voir pour les éditions originales allemandes : J. von Uexküll, *Umwelt und innerwelt der tiere*, Berlin, 1909, 2^{ème} édition, 1921, J. von Uexküll et G. Kriszat, *Streifzüge durch die Umwelten von Tieren und Menschen*, Berlin, 1934.

Du corps de l'homme au corps politique (Rousseau, *Contrat social*, III-11)

par Hervé Guineret*

Il est fréquent, dans l'histoire de la pensée politique de considérer l'Etat ou la cité en partant du point de vue de la métaphore médicale. Ainsi, on peut parler de la "maladie du corps politique" ou décrire son fonctionnement comme celui des organes⁹⁵. Cette démarche, qui se manifeste à des moments très différents de l'histoire de la pensée, relève donc d'une méthode et d'une structure de pensée plus que d'une « histoire » de la réflexion politique. A première vue, il y a là une façon imagée et claire de dire ce qu'est le "corps politique". Cette image n'est pas seulement une façon de dire ; elle se constitue comme une structure de réflexion.

Dans cette perspective, il y a un mouvement ou une migration d'un domaine vers l'autre. Par migration, nous n'entendons pas un simple transfert mais le déplacement d'un cadre conceptuel dans un domaine qui n'est pas son « lieu de naissance ». Il va de soi qu'une telle démarche n'est pas sans risque et ne présente, considérée en elle-même, aucune garantie de rigueur. La nature de cette migration dépend étroitement de l'état de l'art médical, des paradigmes utilisés ainsi que des représentations du vivant. De ce point de vue, le dix-huitième siècle nous semble particulièrement riche puisqu'il tient compte du modèle mécanique, qu'il développe et réinterprète⁹⁶. Simultanément l'idée selon laquelle le vivant possède une spécificité, que le vital n'est pas réductible au mécanisme, s'installe.

Dans cette perspective, nous avons choisi de nous arrêter sur un texte de Rousseau⁹⁷ parce qu'il présente pour notre propos plusieurs intérêts.

- Rousseau dresse un parallèle étroit entre le corps de l'homme, "naturel" et le corps politique, "artificiel". La migration de concepts présenterait un double intérêt puisque, d'une part, elle permet de joindre la nature et l'artifice et, d'autre part, souligne que la référence naturelle est précieuse pour penser l'artifice. En ce sens, l'artifice ne s'explique pas par lui-même. Il ne s'éclaire que par la référence à la nature, entendue à la fois comme fonctionnement physique, valeur et nature humaine. Le mouvement est, en ce sens, l'inverse de la démarche

*, IUFM de Bourgogne. GREPH – IEP de Lyon

⁹⁵ Voir en particulier, Platon, *République* III, 408c sq. à propos du médecin et du juge, in Platon, *Œuvres complètes I*, Paris, nrf, 1950, pp 966-967, Thomas Hobbes, *Léviathan*, traduction F. Tricaud, Paris, Sirey, 1971, introduction p 5-6 ainsi que l'illustration du volume.

⁹⁶ On peut penser à la réflexion de La Mettrie, qui se distingue nettement du mécanisme cartésien, dans *L'homme machine*.

⁹⁷ Rousseau, *Contrat social*, III-11, in Rousseau, *Ecrits politiques*, Paris, nrf, 1964, pp 424-425. Les références au texte de Rousseau seront faites dans cette édition.

cartésienne qui considère que la construction d'artifices permet de comprendre la nature. Pour un cartésien, mettre en place un mouvement artificiel comme celui de l'automate permet de comprendre les mouvements naturels du corps humain. Rousseau ne nie pas la pertinence d'une telle démarche mais, en particulier du point de vue politique, il en souligne les limites. C'est pourquoi l'artifice du *Contrat social* n'est pas un « pur artifice », coupé de tout rapport à la nature. Un tel artifice, dans le lexique de Rousseau, serait artificieux.

- Cependant Rousseau n'est pas le premier à opérer ainsi. Hobbes également analyse cette idée de corps politique en comparaison avec le corps humain. Mais, Rousseau refuse à la fois le matérialisme et le mécanisme radical. Il nous semble donc qu'il se situe comme à l'intersection du mécanique et de l'organique, position qui n'est pas dénuée d'ambiguïtés, même si elle permet de penser la vie en général et celle du corps politique en particulier.

- Cette question advient plus particulièrement lorsqu'il s'agit de penser la mort du corps politique. On devrait donc affirmer le principe selon lequel tout ce qui est vivant est destiné à mourir et considérer que la vie de l'homme et celle du corps social sont de natures comparables. Tout corps vivant meurt et, dans cette perspective, tout ce qui meurt est vivant, que cette vie soit naturelle ou artificielle. Nous héritons de notre vie « naturelle », en tant qu'individu ; nous donnons vie par le contrat au corps politique. La différence entre ces deux sortes de « vies » est évidente mais il reste ce point commun de la mort des corps naturels comme des corps artificiels.

Ce bref aperçu du texte de Rousseau permet de souligner deux questions que nous voudrions développer :

- 1) Y a-t-il véritablement migrations de concepts ou simple façon de dire, d'imager le discours ?
- 2) Cette irruption du corps humain et de la vie permet-elle véritablement de résoudre le problème de la conception du corps politique et de sa durée.

I) CORPS HUMAIN ET CORPS POLITIQUE

Faisant suite au chapitre précédent, Rousseau dévoile clairement le propos : tous les gouvernements dégénèrent. Il s'agit d'une pente naturelle et inévitable.

« Telle est la pente naturelle et inévitable des Gouvernements les mieux constitués. Si Sparte et Rome ont péri, quel Etat peut espérer durer toujours ? »⁹⁸

Par conséquent la dégénérescence, qui n'est pas décadence, est inscrite dans la nature de l'institution. Elle n'est pas le résultat d'une mauvaise constitution puisqu'elle concerne tous les gouvernements, même les mieux constitués. En ce sens, la thèse de Rousseau est radicale et forte : la question du contrat ne revient pas à penser un gouvernement parfait mais à mettre en place au mieux l'institution politique. Cependant ce « mieux » ne fait pas de l'institution politique une instance qui échapperait à la mort. Nous ne pensons donc pas l'éternité mais le temps. Nous ne visons pas l'immortalité mais la justice humaine autant que faire se peut.

Dès lors, nous sommes confrontés à une nécessité que nous n'avons pas le pouvoir de contester mais qu'il nous faut constater et comprendre. En ce sens, et à la différence de Hobbes, Rousseau ne pense pas une "immortalité potentielle" du corps politique. Bien plus, la mort du corps politique n'est pas due à un vice caché ou à un accident externe. Elle est incluse en lui. L'argument est d'abord un argument de fait puisque Sparte et Rome ont péri. Cet argument de fait conduit à définir ce qu'il est raisonnable de faire : rechercher le durable et non l'éternel.

Parce qu'il n'est pas possible d'en rester à un argument historique de fait, il convient d'appuyer l'argumentation par la comparaison qui est au centre de notre étude.

- Comme pour tous les corps, la mort est incluse dans la naissance. Par conséquent, il existe une finitude indépassable. Le corps politique, comme tous les corps, vieillit.

« Le corps politique, aussi bien que le corps de l'homme, commence à mourir dès sa naissance et porte en lui-même les causes de sa destruction. »⁹⁹

⁹⁸ Rousseau, *Op. Cit.* p 424.

⁹⁹ *Ibid.*

- Les causes de la destruction, comme causes internes, n'appellent pas véritablement de remède. Penser un tel remède reviendrait à considérer qu'il n'existe pas de "mort naturelle", nécessaire et inévitable. La mort d'un homme, comme celle du corps politique peut être accidentelle, due à des circonstances. Mais elle est fondamentalement naturelle, inscrite dans toute vie.

Ces analyses déplacent donc la question politique de l'éternité rêvée vers la robustesse du corps car cette dernière permet de prolonger la vie.

- L'argument de la robustesse advient également dans *l'Emile*¹⁰⁰ au sens où sans elle il n'est pas vraiment de pédagogie possible. Il en va de même dans le champ politique dans la mesure où une saine constitution du gouvernement est indispensable à la santé du corps politique. Il faut cependant préciser que cette « santé » n'est pas un état définitif mais le fonctionnement ici et maintenant de l'institution. On doit retenir néanmoins que sans une bonne constitution rien n'est possible.

- La question de la "constitution" fonctionne sur les deux registres, dans un vocabulaire commun à la médecine et à la politique. Ces dernières se posent comme des arts d'un genre particulier, relativement à leur objet qui est soit le vivant naturel soit le vivant politique.

Mais, à la destinée que nous fixe la nature, correspond un horizon quelque peu différent pour la politique. Dans la mesure où nous sommes causes de l'institution de la société civile, nous avons sur elle un pouvoir plus grand que sur notre propre corps¹⁰¹.

« Il ne dépend pas des hommes de prolonger leur vie, il dépend d'eux de prolonger celle de l'Etat aussi loin qu'il est possible, en lui donnant la meilleure constitution qu'il puisse avoir. »¹⁰²

C'est en effet un corps que nous créons. Il serait donc de notre pouvoir de prolonger son existence. Rousseau ajoute qu'il peut cependant y avoir des accidents imprévus.

« Le mieux constitué finira, mais plus tard qu'un autre, si nul accident imprévu n'amène sa perte avant le temps. »¹⁰³

La lutte n'est pas pour l'immortalité mais un combat pour durer. Ce combat suppose que nous ne pouvons pas prolonger indéfiniment l'existence artificielle de l'Etat mais aussi que nous ne sommes pas les maîtres absolus de sa destinée. Les accidents imprévus, qui amèneraient précocement l'Etat à sa perte, ne sont pas les symptômes d'une insuffisance mais la texture même de la vie politique et de la vie humaine qui ne peuvent ignorer la part du hasard.

Il y a donc deux perspectives hiérarchisées afin de parler de la mort. La première, fondamentale, l'inscrit comme l'horizon indépassable de toute "vie", naturelle ou artificielle. La seconde prend en compte l'incertitude de toute existence. On se doit de remarquer que la vie n'est donc pas le propre de la nature. Elle se définit non pas tant par sa cause que par un certain fonctionnement¹⁰⁴ Il faut donc éclairer cette conception de la vie ainsi que la "médecine" implicite.

Rousseau se livre à une description analogue à celle que nous trouvons chez Hobbes¹⁰⁵.

Chez ce dernier, dans le cadre d'un mécanisme généralisé, il n'existe pas de migration de concepts pas plus que de principe de vie relativement occulte. Le modèle de Hobbes déduit le vital du simple fonctionnement mécanique des organes. Rousseau refuse cette option, ce qui conduit à une description qui n'est pas homogène. En effet, il est d'abord question d'un "principe de vie", une sorte de souffle vital, qui est situé dans la souveraineté. Dès lors, la politique est autre chose qu'une simple transmission du mouvement.

« Le principe de la vie politique est dans l'autorité souveraine. La puissance législative est le cœur de l'Etat, la puissance exécutive en est le cerveau, qui donne le mouvement à toutes les parties. Le cerveau peut

¹⁰⁰ Rousseau, *Emile*, livre I, p 268 in Rousseau, *Emile, éducation, morale, botanique*, Paris, nrf, 1969.

¹⁰¹ En ce sens, Rousseau ne conteste pas ce que dit Hobbes à ce propos.

¹⁰² Rousseau, *Contrat social*, p 424.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ Voir également Descartes, *Les passions de l'âme*, article 6, p 697 in *Œuvres, lettres*, Paris, nrf, 1953.

¹⁰⁵ Hobbes, *Léviathan*, traduction F. Tricaud, Paris, Sirey, 1971, introduction, p 5 et chap. XXIV, en particulier p 267.

tomber en paralysie et l'individu vivre encore. Un homme reste imbécile et vit : mais sitôt que le cœur a cessé ces fonctions, l'animal est mort. »¹⁰⁶

Nous rencontrons donc initialement une définition assez mécaniste de la vie, ainsi que cette citation le montre. Il faut cependant préciser que la vie dont il est question est, comme le souligne la fin du texte, la vie animale. De ce point de vue, elle ne peut se définir que comme mouvement et transmission de mouvement. La mort est la cessation du fonctionnement du cœur. Pour la vie animale nul n'est besoin de faire appel au cerveau ou à la pensée. A partir de cette définition commune, Rousseau analyse l'autorité souveraine et en dégage les spécificités.

Elle est "principe" car, sans souveraineté, il n'y a pas de société civile. Il convient de remarquer que la description, initialement anatomique devient physiologique. Le cœur réside dans la puissance législative, sachant que cette dernière est liée à la souveraineté. Dans ce passage, il semble qu'il s'agit d'affirmer l'importance de la souveraineté et du législatif. Cette affirmation demeure cependant ambiguë. En effet, l'exécutif est le cerveau qui donne mouvement. Par conséquent, Rousseau pense, à travers la métaphore corporelle l'articulation des différents pouvoirs. Néanmoins, il faut s'interroger sur le caractère éclairant de cette démarche. Nous disposons de trois "organes" qui désignent un principe et deux puissances. La pensée du corps politique se présente comme une saisie de l'unité - celle du corps – dans la diversité – celle des organes et des fonctions.

- Le principe de la vie politique est nettement distingué du cerveau, ce qui fait dire, rigoureusement parlant, qu'il n'est pas un organe. Cette présentation rousseauiste nous incite à distinguer l'âme et le corps, d'un point de vue individuel comme d'un point de vue politique, et de soutenir que le fonctionnement du corps est une chose et l'instance de l'âme une autre. On devrait en conclure que ce n'est pas ce principe en lui-même qui introduit la dynamique, le mouvement ou le fonctionnement.

- Si c'était le cas, Rousseau n'assimilerait pas l'exécutif au cerveau. Ce dernier n'est pas le centre de la pensée. Il possède une sorte de fonction de coordination. Mais on pourrait tout aussi bien dire qu'il est le principe du mouvement. Dès lors, le principe de la vie politique se peut assimiler à l'âme, distincte du cerveau puisque ce dernier n'est pas présenté comme le siège de la pensée.

- Le cœur de l'Etat réside dans le législatif. On peut entendre "cœur" en deux sens. Tout d'abord, il est ce qui fait vivre. Ensuite, il désigne ce qui est au "centre".

La mort est définie par la cessation des battements du cœur. Par conséquent la seule cause de la mort du corps politique est la décrépitude de la puissance législative, qui rend vain tout le reste. Ce critère de la vie et de la mort n'est pas anodin. Premièrement, il ne fait pas de la pensée le siège de la vie, pas plus que du cerveau qui est considéré comme un organe comparable aux autres. Ainsi, on peut être paralysé mais vivant. Notons bien que l'analyse ne porte pas ici sur la "santé", car on admettra volontiers que la paralysie du cerveau est maladie, mais sur la mort, entendue, en quelque sorte, de façon "clinique". C'est pourquoi la formule qui clôt le paragraphe porte sur l'animal : il faut déterminer à quelle condition un animal meurt.

Il existe donc diverses fonctions que nous pouvons coordonner et hiérarchiser dans un parallèle avec les organes de notre corps.

En réalité, ce passage est destiné à conclure sur la nature du pouvoir législatif.

II) DU LEGISLATIF A L'ANALYSE DE LA PUISSANCE

Il est dès lors possible de dresser un premier bilan, provisoire. Le passage par l'analyse du corps introduit une dynamique et permet d'insister sur la puissance législative plus que sur les lois. Ceci permet donc de dépasser une première analyse qui fait des lois les « conditions de l'association civile »¹⁰⁷ afin de comprendre que la condition ne saurait assurer la

¹⁰⁶ Rousseau, *Contrat social III-111*, p 424.

¹⁰⁷ Rousseau, *Contrat social*, II-6 in *Op. Cit.* p 380.

subsistance. De ce point de vue la question de la subsistance est bien une question de fonctionnement. Donc ce ne sont pas les lois en elles-mêmes qui font que l'Etat subsiste, quoique sans loi il ne peut y avoir d'Etat véritable ou, plus précisément, de République. De même, ce n'est pas parce qu'il y a une juxtaposition d'organes que le corps est en vie. Ceci conduit Rousseau à préciser l'analyse sur l'antiquité des lois qui ouvrait ce chapitre. En effet, la durée des lois antiques ne saurait être attribuée à leur valeur intrinsèque mais à la volonté qui les soutient. Sparte et Rome sont des modèles politiques fondés sur la valeur et la vertu des hommes.

*« On doit croire qu'il n'y a que l'excellence des volontés antiques qui les ait pu conserver si longtemps ; si le Souverain ne les eut reconnu constamment salutaires, il les eut mille fois révoquées. »*¹⁰⁸

Il faut donc comprendre que la conservation est un effort qui renvoie à la volonté souveraine. Sans aller jusqu'à affirmer une sorte de *conatus*, il est néanmoins clair que tout principe de conservation suppose deux choses.

- Une nature bien constituée ou "robuste"
- L'effort d'une volonté pour se maintenir

On remarquera qu'il n'est pas question ici de progrès mais de simple maintien parce que nous supposons le corps le mieux organisé qui soit ou le plus robuste. Autrement dit, nous débattons de cette société civile initiée conformément aux principes du contrat social. Il n'est donc pas possible d'obtenir une société mieux instituée. Mais la question de l'institution ne résout pas celle de la conservation. Plus exactement, la saine constitution est indispensable. Sans elle rien n'est possible. Rousseau de dire qu'elle permet aux lois d'acquérir sans cesse une force nouvelle

*« Voilà pourquoi loin de s'affaiblir les lois acquièrent sans cesse une force nouvelle dans tout Etat bien constitué [...] au lieu que partout où les lois s'affaiblissent en vieillissant, cela prouve qu'il n'y a plus de pouvoir législatif, et que l'Etat ne vit plus. »*¹⁰⁹

Elle permet aux lois de se revivifier dans une sorte de création continuée. Cette dernière n'est certes pas celle de Dieu ; elle ne nous met donc pas à l'abri de la disparition, de la mort de l'Etat.

Cela dit l'argument est double.

- L'antiquité des lois ne peut que les renforcer. En ce sens il n'est ni possible ni souhaitable de changer les lois tous les jours. Cette idée est d'ailleurs en contradiction directe avec l'idée de loi, qui suppose une certaine permanence et durée.

*« Le préjugé de l'antiquité les rend chaque jour plus vénérables... »*¹¹⁰

- Lorsque les lois s'affaiblissent en vieillissant, l'Etat ne vit plus parce qu'il n'y a plus de pouvoir législatif. Ce ne sont donc pas les lois par elles-mêmes qui vieillissent. Ce vieillissement est celui d'un pouvoir et il est opportun de le distinguer de « l'antiquité » que nous venons d'analyser puisque cette dernière constitue une force pour les lois.

On devrait donc dire que l'affaiblissement est le résultat de cette absence de pouvoir. Néanmoins, cette thèse qui semble clore le chapitre demeure problématique. D'une part Rousseau annonce la mortalité du corps politique mais d'autre part il souligne que la mort du corps politique est due à la disparition d'un pouvoir. On peut supposer qu'une telle analyse prépare la fin de l'ouvrage. Cependant il y a une antinomie apparente. Dans l'Etat bien constitué les lois acquièrent sans cesse une force nouvelle, par conséquent l'Etat ne devrait pas disparaître. Or, comme l'affirme le début du texte, il existe une pente naturelle et inévitable à la dégénérescence. Au fond, c'est la bonne constitution de l'Etat qui devient problématique. Nous devons comprendre qu'une constitution peut être bonne et caduque. En ce sens, la pensée de Rousseau est réaliste. Il est certes possible de penser une sorte de « mouvement perpétuel » ou d'éternité. Mais il ne s'agit là que d'une idée, d'une sorte de mouvement sans résistance, dans le vide. Un tel mouvement ne nous est pas donné naturellement ou dans l'expérience directe. Au

¹⁰⁸ Rousseau, *Contrat social* III-11 in *Op. Cit.* p 424-425.

¹⁰⁹ Rousseau, *Op. Cit.* p 425.

¹¹⁰ *Ibid.*

contraire, l'expérience nous livre le spectacle des résistances et des frottements, qui finissent toujours par avoir raison du mouvement ou des institutions politiques.

Nous trouvons là l'occasion de souligner trois points.

- Le passage par l'analyse du corps permet de rendre compte d'un fonctionnement et d'un "fait" apparent : la mortalité des Etats. Ceci n'est pas dénué de tragique dans la mesure où il semble qu'il ne puisse y avoir d'exception à la règle. Ainsi notre auteur nous montre-t-il ce qu'est le destin politique.

- Ce tragique est renforcé par l'idée que nous sommes la cause de l'Etat et donc, en un sens, qu'il peut ne dépendre que de nous de le prolonger dans son existence artificielle. La limite est donc la nature de l'homme social et sa responsabilité dans l'existence et le maintien de l'institution politique.

- L'image du corps politique est à la fois une aide à la réflexion et un obstacle : une aide parce que ceci permet de lier les divers éléments qui le composent et un obstacle parce qu'il n'est pas aisé de supposer que le corps politique possède les mêmes propriétés que les corps naturels. La difficulté surgit à propos de l'idée de vie, et donc celle de mort : lorsque je parle d'une vie du corps politique, il est possible que j'utilise une analogie commode mais que je ne suis pas capable de fonder. On peut risquer une hypothèse à propos de l'introduction de cette analogie. Il s'agirait de rendre compte de la disparition des Etats et de penser ce qui se présente comme un fait. Or un tel fait n'est pas analytiquement inclus dans une pensée du contrat qui possède une sorte de vocation à l'éternité et qui définit un espace idéal. Cette perspective substitue au fait livré par l'expérience un « fait » produit par la raison seule. A cette condition, que Rousseau refuse, il est possible de penser un corps politique éternel. Mais, dans ce cas, on se refuse à rendre compte des corps politiques réels, tous mortels.

Bruno Amable et Stefano Palombarini se proposent dans cet ouvrage deux tâches bien distinctes correspondant aux deux parties de l'étude. Il s'agit en premier lieu pour ces deux économistes de mener une critique rigoureuse des fondements intellectuels de l'économie des conventions¹¹¹ - courant théorique apparu au cours des années 80 dans le sillage de la théorie de la régulation. Elle s'en distinguera ensuite rapidement en raison d'hypothèses logiquement incompatibles au nombre desquelles il faut compter le modèle des cités proposé par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *De la Justification*¹¹² - ouvrage essentiel pour ces économistes cultivant une forte ambition théorique soucieuse de conjuguer l'analyse économique avec l'analyse sociologique. En second lieu, cet essai s'emploie à fournir les bases conceptuelles d'une économie qu'ils veulent "néo-réaliste", dont l'inspiration serait à chercher du côté d'auteurs comme Machiavel (sollicité à diverses reprises), Hobbes, Spinoza (dont une citation est mise en exergue), Marx, Weber, Schmitt, Gramsci ou encore Bourdieu, capable entre autres réalisations de rendre intelligible la question des dynamiques à l'origine du changement institutionnel, en alors évitant de tomber dans les impasses de l'économie des conventions, comme de succomber à certains penchants actuels affectant selon eux l'école de la régulation bien qu'ils s'inscrivent dans son cadre analytique initial.

C'est par des considérations sur le rôle attribué au facteur politique dans la plupart des recherches en économie que les auteurs débute leur ouvrage. Ils entendent ainsi montrer les effets d'occultation et de méconnaissance qui en résultent - effets qui se retrouvent alors de façon particulièrement clairs chez les partisans de l'approche "conventionnaliste" dont la prétention à l'originalité et au renouveau en matière de connaissance est pourtant manifeste. Conçu par Amable et Palombarini comme fonction d'arbitrage et de choix effectués au cœur des *luttres* entre groupes sociaux doués d'intérêts non nécessairement congruents, le politique, loin de constituer une dimension essentielle de la science économique actuelle, se trouve nié de deux façons caractéristiques manifestant avec éclat, selon eux, l'emprise de la pensée libérale sur l'activité théorique en la matière : soit que l'instance politique se confonde avec l'impératif moral d'établissement d'un bien commun dont la conception est par tous naturellement partagée ou partageable selon la logique de l'éthique de la discussion ; soit qu'elle s'offre comme la simple garantie du succès de conduites rationnelles d'agents économiques individuels ou collectifs dans la poursuite et la maximisation d'éventuels profits.

Dès lors l'ouvrage rappelle fort opportunément que cette dissimulation *politique* du caractère indissociablement agonistique et politique de la réalité sociale ne saurait être pour elle-même dramatique si elle n'entraînait par ailleurs des effets de distorsion majeurs sous le rapport de la connaissance de la réalité. Car il est manifeste que cette étude trouve son principe véritable dans la critique épistémologique plutôt que dans la dénonciation politique, quand même les auteurs ne s'interdisent pas d'user du ton de l'ironie en certains passages. Contrairement à ce que donne à penser les prémisses théoriques de l'économie des conventions, sur lesquels nous allons revenir, l'économie ne peut être envisagée en droit comme une science morale¹¹³ sauf à payer le prix d'une confusion entre l'ordre de la prescription des conduites jugées *bonne* et celui de l'explication d'une configuration sociale et historique déterminée par un système de raisons. Ce qui alors ne peut conduire qu'à sortir de l'objet même de la science économique (le fait économique n'est pas assimilable à un ensemble de comportements à valeur morale dont on assurerait la promotion) pour satisfaire les exigences non de la vérité, mais le besoin presque "psychologique" d'une vision de la réalité moralisée. En cela les auteurs s'affirment volontiers wébériens, et l'on pourrait leur

¹¹¹ Les économistes François Eymard-Duvernay, Olivier Favereau, André Orléan, Robert Salais et Laurent Thévenot en sont les principaux représentants.

¹¹² *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, coll. NRF-Essais, Gallimard, 1991, 483p.

¹¹³ Ainsi lorsque Albert Hirschman traite dans son livre intitulé *L'économie politique comme science morale et politique*, auquel le titre du présent ouvrage ne peut manquer de faire songer, de la question des rapports entre morale et science sociale, ce dernier prend le soin de souligner que s'il est nécessaire d'enrichir la logique trop simple de l'intérêt par l'ajout de facteurs moraux pour expliquer de façon plus satisfaisante les conduites, encore doit-on réfléchir avec le plus grand sérieux aux conditions de possibilité de ce mariage car "il est bien clair que cette tâche ne peut être réalisée une fois pour toutes sous la forme d'un projet de recherche sur l'injection de valeurs morales en économie. Toute tentative de ce genre risque fort de donner des résultats décevants et inviterait à appliquer ainsi à l'économie l'adage français : "c'est avec de bons sentiments qu'on fait de la mauvaise littérature"", p.107. Pour leur part, Amable et Palombarini rappellent qu'une "science sociale n'est pas morale simplement parce qu'elle souligne le rôle joué par les valeurs morales dans les dynamiques sociales (ce que font pratiquement toutes les théories sociales), mais elle le devient au moment où le jugement moral du théoricien influence la manière dont il se représente le monde social", p.22-23

prêter cette remarque du sociologue allemand pour qui le risque est constant en science sociale d'attribuer à une hypothèse "la validité d'un idéal dans la sphère des valeurs au lieu d'un idéaltype à utiliser au cours d'une recherche empirique portant sur l'étant"¹¹⁴.

Qu'Amable et Palombarini rejettent avec vigueur certaines tendances actuelles ayant à cœur de contester la distinction entre faits et valeurs (au prix parfois de certaines simplifications comme en témoigne le jugement expéditif réservé au récent ouvrage traduit en français du philosophe Hilary Putnam *Fait/valeur : la fin d'une simple dichotomie et autres essais*) ne doit cependant pas nous détourner de l'essentiel : loin d'être les tenants d'un scientisme et d'un objectivisme grossiers, les deux auteurs rappellent que la neutralité axiologique wébérienne (*Wertfreiheit*) perd de son sens si on oublie qu'elle s'accompagne d'un rapport aux valeurs (*Wertbeziehung*) propre à chaque chercheur, lequel nourrit alors un point de vue déterminé sur la réalité. Mais cela ne condamne pas nécessairement au scepticisme théorique où chaque perspective devenue irréductible à toute autre gagnerait une légitimité soudain incontestable. Aussi une série d'hypothèses ne vaut-elle, en dernière instance, que par sa fécondité sous le rapport de l'enrichissement explicatif d'un phénomène, fût-ce au prix d'une contrariété ressentie à l'égard des convictions de chacun. Les auteurs constatent alors que "le choix entre une théorie sociale qui privilégie l'engagement moral et le souci de coopération et une autre qui souligne le jeu des intérêts et du rapport de force ne peut se faire qu'en relation avec la pertinence des analyses qu'elles produisent, avec leur capacité respective à rendre compte du réel à partir de la structure théorique la plus possible fermée"(p.162).

Ainsi Amable et Palombarini se proposent-ils de considérer avec le plus grand sérieux les postulats sur lesquels l'économie des conventions repose afin d'en tirer toutes les conséquences du point de vue des contraintes logiques imposées au raisonnement économique. Et si le lecteur doit garder à l'esprit l'existence de variations au sein de ce courant (p.39-40), il reste toutefois que l'on peut, selon les auteurs, en extraire un ensemble de principes analytiques (le "noyau dur") inscrits notamment dans ce qui apparaît bel et bien constituer le "pilier fondamental"(p.40) de l'économie des conventions, l'opus de Boltanski et Thévenot (p.42-47). Présentons-les brièvement :

- 1) L'économie des conventions adopte une posture intellectuelle qui est celle d'un individualisme méthodologique pour lequel la seule réalité explicative pertinente, lorsqu'il est question des phénomènes sociaux et économiques, et celle représentée par la conduite individuelle.
- 2) Mais là ne réside pas l'originalité de cette approche théorique. S'ajoute à ce principe somme toute assez banal, une anthropologie non de l'intérêt, mais bien d'un type moral où chaque individu se caractérise par une disposition *naturelle* à vouloir réaliser le bien commun ce qui conduit alors ce courant à subsumer des approches telles que la sociologie bourdieusienne ou le courant néo-classique sous la même catégorie d'économicisme pour la raison que l'on y parle d'intérêt, et cela en dépit de leurs éloquentes différences. Si les tenants de l'économie des conventions affirment bien vouloir envisager la conduite des agents économiques sous le rapport de l'intérêt *et* du bien commun, cela ne peut en toute logique que rester au niveau de la déclaration de principe¹¹⁵. Toutes choses qui ne correspondent pas à la pratique théorique véritable de courant "conventionnaliste" où, comme en témoignent plusieurs extraits commentés dans l'ouvrage, "le caractère moral de l'agent est absolument essentiel à la construction conventionnaliste et il est logiquement premier"(p.63).
- 3) Un troisième principe est d'ordre épistémologique et correspond au refus de la distinction, du point de vue de la valeur explicative, entre les représentations des individus et celles que construit le chercheur. Ce refus de la sociologie critique – dont la prétention à l'objectivité et donc au "surplomb" (p.83-84) paraît intolérable aux conventionnalistes – au profit d'une sociologie des opérations critiques/réflexives dont les individus sont capables¹¹⁶, conduit à l'impossibilité logique de former la moindre hypothèse réelle quant aux raisons des conduites et des représentations

¹¹⁴ *Essais sur la théorie de la science*, Paris, coll. Agora, Press-Pocket, 1992, p.428

¹¹⁵ Comme l'indiquent les auteurs, s'il en allait réellement ainsi, "cette attitude permettrait de tout expliquer ou de tout réintroduire dans un cadre théorique qui ne théoriserait en fait rien du tout. L'agent de l'EC [économie des conventions] pourrait être intéressé, ou désintéressé, ou un peu des deux dans des proportions variables. On serait alors en droit de se poser la question de savoir exactement dans quelles proportions et dans quelles circonstances on doit s'attendre à retrouver les deux éléments dans le comportement de l'agent.(...)Si tout est possible dans la réalité, il n'est en revanche pas souhaitable qu'il en soit de même dans la modélisation, dans l'élaboration théorique. Sinon, loin d'analyser quoi que ce soit de manière originale, l'EC mobiliserait tour à tour des éléments théoriques puisés à droite à gauche et pourrait, se présenter comme la théorie la plus puissante du monde"(p.61-62).

¹¹⁶ Voir à ce sujet Boltanski, "Sociologie critique et sociologie de la critique", *Politix*, n°10-11, 1990

individuelles¹¹⁷. Aussi la seule et légitime approche devient-elle une herméneutique où ce qui est *dit* devient l'expression rigoureuse de ce qui *est*, voire même le produit, comme l'illustre parfaitement l'analyse du "*nouvel esprit du capitalisme*" par Boltanski et Chiapello où la confusion est constante entre les structures réelles du capitalisme et son idéologie (p.129-134). Il suffit ainsi que des agents prétendent agir au nom du bien commun pour que l'on en déduise, comme nous invite à le faire le modèle des cités, que toute action est *effectivement* motivée par la seule volonté d'agir moralement.

Il résulte de ces postulats une série de confusions et d'apories pour l'économie de conventions qu'Amable et Palombarini passent longuement et finement en revue. En premier lieu l'individualisme de principe interdit que l'on prenne en compte la question des groupes et des structures sociales dans la compréhension des dynamiques économiques et sociales, surtout lorsqu'à ce principe s'ajoute un impératif de moralité et de réflexivité qui fait que le sujet, ne pouvant souffrir aucune objectivation, doit être conçu comme disposé au bien et agir selon son libre-arbitre (p.80). Ce qui conduit inmanquablement, en deuxième lieu, à nier la question des rapports de force au cœur de la réalité sociale. Tout l'intérêt de l'ouvrage consiste alors à démontrer sur de nombreuses pages les contradictions qui s'en suivent. En effet si ce refus du conflit se conjugue avec l'idée héritée de Boltanski et Thévenot d'une pluralité de bien commun portés par les individus, il devient difficile d'expliquer la formation d'un consensus/compromis sans recourir à l'argument de la dissymétrie (que l'économie des conventions tente de réintroduire en catimini, p. 134-140). Or celui-ci doit être maintenu comme exigence fondamentale pour être consistant avec l'anthropologie de la disposition morale des conventionnalistes (c'est le problème de l'improbable inter-cité et du droit longuement analysé par les auteurs au chapitre 3, p.117-151). Au final tout le problème de l'économie des conventions provient de sa permanente confusion entre science, politique et morale, entre le positif et le normatif. Ainsi, soulignent les deux économistes, lorsque l'on combine les postulats que nous venons de rappeler, on ne peut manquer d'observer notamment qu'en niant "*la rupture fondamentale entre la pensée ne action et la pensée savante, [et en supposant] que la pensée en action répond aux impératifs du bien [on en conclut] que la distinction entre la théorie positive, c'est-à-dire la construction d'une analyse de ce qui est déjà arrivé, et théorie normative, proposer ce qui devrait arriver pour le bien-être collectif, n'a plus aucun sens. Elle revendique la fusion entre moment normatif et moment positif de l'analyse, (...) il devient alors impossible de différencier le moment de la compréhension théorique et celui du choix politique*"(p.60).

Pour rendre pleinement justice à la seconde partie de l'ouvrage, il eut fallu que nous lui consacrons presque un compte-rendu supplémentaire afin d'en discuter toutes les propositions. Nous nous contenterons ici plus modestement d'une présentation succincte.

A la suite de leur critique du courant conventionnaliste, Amable et Palombarini exposent les postulats d'une approche en économie politique qu'ils qualifient de *néo-réaliste*. Ils entendent cependant se distinguer du réalisme classique (Machiavel, Hobbes) de la philosophie politique par l'adoption non d'une anthropologie pessimiste jugée naturalisante (ce point mériterait une discussion bien plus serrée à propos du rapport de l'anthropologie et de la sociologie), mais par la prise en compte des fondements sociaux et historiques des logiques d'intérêt orientant les conduites : "*Notre approche du politique se différencie donc du réalisme classique en raison de ses fondements sociaux et non anthropologiques ; adopter une anthropologie pessimiste signifierait courir le risque de tomber dans le même type de travers que l'EC et la théorie néo-classique. Car, si l'hypothèse néo-classique d'intérêts économiques objectivement donnés et pleinement intégrés dans les préférences des agents fait obstacle à la construction d'une théorie sociale qui souligne les fondements politiques des relations économiques, la même chose peut être dite à propos de toute théorie qui enracine dans une vision anthropologiquement figées les raisons de l'action*"(p.167). Ainsi le programme réaliste doit-il abandonner l'idée analytiquement peu féconde de conduites qui ne seraient *réellement* que morales, tout comme il doit abandonner, si nous les suivons, l'idée de la politique comprise comme consensus, en tant qu'elles jouent comme obstacle épistémologique¹¹⁸. Pour Amable et

¹¹⁷ Jean-Claude Passeron faisait dans un entretien la remarque suivante : "*Aujourd'hui dites : "sociologie du soupçon" et tout le monde se signe : Vade retro Satanas. Et pourtant "un instant de réflexion devrait suffire à persuader"*(comme le dit souvent Spinoza à propos de ce genre d'évidence synonymique) que ce "soupçon", soupçonné de toutes les noirceurs, n'est, après tout, qu'un autre nom pour "hypothèse". On n'ajoute rhétoriquement avec ce synonyme meurtrier qu'une péjoration arbitraire. Interdire le soupçon à l'enquêteur c'est vouloir limiter son droit aux hypothèses, y compris celui de suspecter le pire : celle du monde social comme paradis terrestre ; c'est faire peser sur l'essor des suppositions, des anticipations, des scénarios, bref sur le droit du sociologue à la libre variation imaginaire, une censure préalable.(...)Dans une science de l'homme, c'est méfiance qui est mère d'hypothèses nouvelles, ou seulement aiguës ; et confiance mère de tous les conformismes", Jean-Claude Passeron, Paul Veyne, Raymonde Moulin, "Itinéraire de sociologue", *Revue européenne des sciences sociales*, t.XXXIV, 1996, n°103, p.311

¹¹⁸ "*C'est répétons-le, la prise en compte d'une différenciation sociale accrue, et non simplement une anthropologie négative ou pessimiste, qui conduit à cette position. L'hypothèse d'un homme par nature "mauvais" nous paraît elle-même aussi fausse que celle d'un homme naturellement "bon" : et s'il*

Palombarini "*l'idée porteuse de [leur] approche peut être ainsi résumée : les fondements sociaux et politiques des relations économiques ne doivent pas simplement être évoqués ou soulignés par l'économie politique, ils doivent entièrement la structurer*" de telle façon qu'ils s'essayent à développer "*un point de vue qui [mette] en relation les dynamiques politiques et économiques, reconstituant l'unité social née par la plupart des approches en sciences sociales. L'économie et le politique sont des champs autonomes, répondant à des logiques irréductibles, l'une à l'autre, mais qui ne sont pas séparés : ils évoluent en se conditionnant réciproquement, sans qu'aucun des deux ne détermine strictement la dynamique de l'autre*"(p.267). Dans cet ambitieux programme, ces hypothèses doivent permettre de rendre compte, de la régulation du *conflit* social (idée qu'ils veulent distincte de la régulation telle que l'envisage le courant régulationniste) au sein de la structure sociale, mais aussi des situations de changement institutionnel. Un sort privilégié est alors réservé à la notion d'idéologie et à son caractère structurant sur les dynamiques politiques et économiques, dans une tentative pour penser, à la suite de Marx et Weber, la question du rapport entre idées et intérêts (p.201-220).

Pour conclure, il nous semble que l'intérêt principal de cet ouvrage se trouve, avant toute chose, dans la façon rigoureuse et vigoureuse, qu'il s'agisse de la première ou de la seconde partie, dont les auteurs ne font en définitive qu'administrer une leçon de vigilance épistémologique élémentaire quoique salutaire tant il semble parfois que les sciences sociales actuelles s'égarer toujours plus dans des les chemins d'une métaphysique ou d'une philosophie politique et morale, et pour tout dire trop souvent moralisante, qui ne dit pas son nom et entrave ainsi dangereusement les progrès de la connaissance.

Francis SANSEIGNE
GREPH- IEP Lyon

s'agissait simplement de choisir une anthropologie et de construire une théorie sociale conséquente, on se retrouverait face à une alternative indécidable, si ce n'est par un choix philosophique. Le problème des théories qui continuent à associer politique et intérêt n'est pas tant leur anthropologie sous-jacente que leur pertinence et leur cohérence. C'est le cas, on l'a vu, pour l'EC, mais aussi, d'une part, de l'ensemble des approches qui supposent l'existence d'un bien commun, objet de la volonté populaire, et d'autre part, de toutes les théories qui (comme celle de Rawls, Habermas, Sen) supposent qu'avec les moyens du raisonnement, de la discussion et de la persuasion rationnelle, il est possible d'atteindre sinon le consensus politique général, du moins un accord moral sur les postulats fondamentaux de la justice et de l'équité sociale".(p.188)

Dans un recueil récent de textes, Jacques Bouveresse évoquait la nature actuelle du débat intellectuel tel qu'il est envisagé, en particulier, au sein d'un univers académique comme celui de la philosophie, dans les termes suivants : *"même la distinction du vrai et du faux ne semble plus être acceptée comme un principe d'orientation fondamental. Comme l'observe Susan Haack et comme en témoignent un bon nombre de choses qui se disent depuis quelque temps, l'idée que nous devons être guidés au moins par un intérêt pour la vérité en général et par le souci d'éviter, autant que possible, de donner notre adhésion à des propositions fausses est justement le genre d'idées qui est dénigré fréquemment comme naïf, confus et dépassé. Il est naïf parce qu'on sait depuis longtemps que, même dans les activités intellectuelles en principe les plus désintéressées, les choses ne se passent jamais de cette façon ; il est confus parce que personne ne sait plus ce qu'est la vérité et ce que veut dire chercher la vérité ; et il est dépassé parce que chercher la vérité a cessé, à ce qu'on dit, depuis un certain temps déjà d'être ce que prétendent faire les intellectuels qui sont réellement de notre époque, y compris d'ailleurs, les scientifiques eux-mêmes. On ajoute volontiers, pour couronner le tout, que cet idéal de la recherche de la vérité correspond à une conception dévote, puritaine, moralisatrice et répressive de la fonction de l'intellectuel"*¹¹⁹, de telle manière que *"le noyau de rationalité minimale qui pourrait sembler commun à tous les participants du débat – à savoir celui qui est constitué par la reconnaissance des relations de compatibilité et d'implication logique qui existent entre les croyances – peut très bien être contesté, lui aussi. Car, si l'on ne trouve plus aucun intérêt réel dans le fait d'essayer d'avoir des croyances vraies, plutôt que fausses, pourquoi trouverait-on encore intéressant d'essayer d'être simplement cohérent ?"*¹²⁰.

Il faut convenir à la lecture de l'ouvrage de Bernard Lahire que la sociologie pour une bonne part, *mutadis mutandis*, ne semble guère se trouver dans de meilleures dispositions à l'égard des formes élémentaires de la vie rationnelle. "L'affaire Elizabeth Teissier" à laquelle le chapitre 13 est consacré illustre avec éclat ce point : si une communauté scientifique – et il n'y a aucune raison que la sociologie ne puisse prétendre à ce titre, quand même le *style* de la preuve qui y a cours diffère de celui des mathématiques ou des sciences expérimentales – est capable de valider un travail dépourvu du moindre effort d'argumentation, truffé d'erreurs grossières à propos des références sollicitées, sans éléments empiriques solides sur lesquels s'appuieraient les thèses soutenues, recourant volontiers à une posture normative, défendant des thèses relativistes et irrationnelles aux fins de légitimer l'astrologie comme science rigoureuse (ce qui n'est pas, on l'aura noté, un mince paradoxe), c'est qu'elle a sérieusement perdu de vue le sens de notions telles que vérité ou encore objectivité. Aussi n'est-il pas étonnant de voir régulièrement les personnes les plus en faute à l'endroit des règles ordinaires de la pratique scientifique suggérer, comme Michel Maffesoli¹²¹ et bien d'autres, que le différend intellectuel que l'on peut avoir sur un travail trouve son origine dans une simple querelle interprétative d'écoles et qu'en conséquence celui-ci ne peut être tranché, sinon par un tempérament clairement antidémocratique peu enclin à accepter la diversité (p.384-387). Ainsi comme le constate Lahire, *"créer ses propres problèmes et ses propres solutions parallèlement à ceux des concurrents pour éviter le travail de discussion, de contre-argumentation, de contre-épreuve et de réfutation, voilà ce que semblent avoir eu pour stratégie et même pour ambition nombre de sociologues français. On a affaire dans bien des cas à une morale de petits entrepreneurs qui préfèrent tenter d'être les premiers en changeant de créneau plutôt que d'affronter les plus gros concurrents sur leur propre terrain(...)*Mais, conclut-il, *la coexistence sans discussion conduit à bien peu de cumulativité critique. Il n'est même pas sûr, dans l'état actuel des choses, que les membres de ces diverses entreprises parallèles se lisent beaucoup mutuellement et, lorsqu'ils se lisent, qu'ils aient envie de faire autre chose que de disqualifier, par tous les moyens rhétoriques ou extra-rhétoriques imaginables, la "concurrence". Il est presque miraculeux, dans un tel univers, qu'une partie des chercheurs puisse*

¹¹⁹ Jacques Bouveresse, *Essais IV, Pourquoi pas des philosophes?*, préface Jean-Jacques Rosat, Marseille, coll. Banc d'essais, Agone, 2004, p.16-17

¹²⁰ *ibid.*, p.18

¹²¹ Directeur de thèse d'Elisabeth Teissier

encore croire qu'il n'est pas totalement vain de tendre vers une certaine "vérité scientifique" ou qu'ils puissent réussir à produire un peu de connaissance rationnelle sur le monde social"(p.20-21).

Sous ce rapport, *l'esprit sociologique* dont il est question ici n'est en aucune façon un produit théorique supplémentaire lancé sur le marché académique, mais seulement le simple rappel de ce qu'il en coûte si l'on veut pouvoir sérieusement prétendre au titre de sociologue et prendre ainsi part à des discussions scientifiques. Dès lors celles-ci ne se réduiraient plus à de simples disputes de sensibilités dont la teneur véritable, malheureusement, n'est jamais que la revendication d'un droit à l'existence et à la différence. Lahire n'entend toutefois pas œuvrer à une *sociologie de la sociologie* capable de rendre compte des obstacles sociaux à l'établissement d'une communauté de chercheurs qui, au-delà de la variation des théories défendues, souscriraient aux mêmes normes et exigences scientifiques : l'objectivation vaut trop souvent disqualification et dispense alors – à la faveur du dévoilement d'un intérêt, du ressentiment ou de la mauvaise foi – d'une critique qui aurait pour objet le contenu même des énoncés. Ainsi constate-t-il à raison que l'on serait en droit de se demander dans ces conditions si : *"cet abus de l'argument sur les motivations cachées, les intérêts ou les stratégies (conscientes ou non conscientes) n'explique pas, au moins en partie, l'immaturité scientifique persistante des sciences humaines et sociales par rapport aux sciences du monde physique, sans doute moins réflexives que les premières, mais plus orientées vers le contenu de leur travail scientifique"*(p.130).

Aussi l'ouvrage se propose-t-il d'exposer au fil des chapitres, les contraintes que chacun doit s'imposer dans les opérations pratiques et théoriques de la connaissance sociologique les plus communes (description, interprétation, usage des analogies etc.), s'il veut pouvoir faire accepter la valeur cognitive de ses propositions. Le critère qui épistémologiquement et historiquement a servi de démarqueur entre une philosophie sociale toujours encline à la libre improvisation spéculative et une sociologie en constante recherche des preuves de sa nature scientifique, nous est ici rappelé avec force par l'auteur : les énoncés sociologiques sont des énoncés basés sur de nécessaires observations empiriques qui leur confèrent un caractère inévitablement vulnérables. Mais cette condition si essentielle à l'exercice du *métier* de sociologue ne peut suffire car elle ne manquerait pas, alors, de faire se lever le spectre d'un empirisme naïf pour lequel le fait social se donne à voir dans une sorte d'évidence sémantique du donné. Passeron, auquel Lahire emprunte largement les conceptions du statut épistémologique des sciences sociales, soulignait sur ce point qu'une *"théorie sociologique qui ne se présente pas à l'inspection comme un chantier empirique reste une théorie métaphysique ; mais un chantier de recherches empiriques dont les travaux ne sont conduits que par des hypothèses parcellaires, dépourvues de liens sémantiques noués dans une langue protocolarisée, reste une entreprise sociographique. Recollections et traitement des données, argumentations méthodiquement documentées, n'augmentent la force présomptive des assertions descriptives ou explicatives que par l'interprétation que la théorie est capable d'en donner. Corollairement, une théorie n'est empirique, dans les sciences sociales, que par son aptitude interprétative à faire surgir dans l'observation historique des inventaires de faits ou de relations dont la pertinence ne préexistait pas à cette théorie"*¹²².

Science empirique résolument interprétative, la sociologie doit toutefois se garder de plusieurs formes pathologiques de surinterprétation qui constamment la menacent : hormis le cas de la virtuosité herméneutique dont le brillant n'a souvent d'égal que le faible degré de contrainte empirique, il faut convenir qu'il en existe des variétés subtiles. Certes, d'une certaine façon, *"interpréter c'est toujours surinterpréter"*(p.44) dès lors que l'on s'emploie à fournir un *"surplus, un ajout par rapport à ce qui se dit ou s'interprète déjà ordinairement dans le monde social"*(p.44). Mais le sociologue ne doit le faire que de manière rigoureusement contrôlée par une constante réflexion sur les conditions de production des données, sur le champ d'extension légitime de l'interprétation avancée ou encore par la réalisation d'une comparaison des données avec d'autres séries¹²³.

¹²² *Le raisonnement sociologique*, Paris, coll. Essais et Recherches, Nathan, 1991, Conclusion, proposition 3.3.1.1, scolie, p.390

¹²³ Il reste, nous montre Lahire, que le "risque" inhérent à toute analyse peut à tout instant souffrir :

Par ailleurs, l'ouvrage consacre un chapitre entier à la question de l'usage de l'analogie, considérée comme constitutive du raisonnement sociologique en ce qu'elle correspond au revers de la médaille comparative¹²⁴ de la forme discursive des sciences sociales ainsi que le soutient Passeron : pour celles-ci, la généralisation ne peut en effet s'obtenir que par la formation de concepts typologiques apparentant – et donc *comparant* – entre eux des contextes jamais strictement équivalents ; ce qui, en toute rigueur, conduit les énoncés sociologiques à n'être alors jamais nécessaires *stricto sensu*, mais seulement présomptifs¹²⁵. La question de l'utilisation contrôlée de cet outil cognitif, dont il faut craindre en permanence qu'il fasse succomber à la tentation du fétichisme linguistique et conceptuel étouffant de larges portions du réel, fournit une bonne illustration de la position de Lahire à l'égard de l'esprit sociologique, ainsi que de sa volonté de prendre au sérieux la question des conditions de l'objectivité et de la vérité à propos la réalité sociale.

En effet, contre la métaphore constructiviste routinisée dont le vif succès ne se dément pas, l'auteur se fait volontiers *réaliste* en rappelant que *"dire que la réalité sociale est un "construit social et historique" ne devrait pas conduire à lui ôter une once de "réalité ou de matérialité". (...) le glissement est parfois rapide qui va de la "construction" à la "fabrication" (au sens où l'on parle d'une histoire "fabriquée de toutes pièces") et de la "fabrication" (a priori autant matérielle que symbolique) à la "fabrication symbolique" ou "subjective". Tout se réduirait, du même coup en matière de réalité sociale, à de pures croyances ou à de pures représentations"*(p.95). Ce qui, alors, ne manque jamais d'ouvrir le chemin à toutes les formes de révisions épistémologiques pour lesquelles comparer les représentations d'individus à d'autres aspects de la réalité est *"comme une violence faite aux acteurs"*, si bien que, constate Lahire, *"tout le monde [ayant] un point de vue et tous les points de vue se valent : au nom de quoi le sociologue pourrait-il bien défendre son point de vue comme plus "vrai", plus "fondé", que ceux des acteurs ?"*(p.98-99). Contre, par ailleurs, une certaine forme peu réflexive de réalisme qui, en raison du succès cognitif rencontrés par des concepts appartenant à une théorie du monde social, finit par *"prendre les choses de la logique pour la logique de choses"*, l'auteur invite à l'exercice permanent d'une lucidité *"raisonnablement nominaliste"* en rappelant que la fécondité des métaphores apparaît *aussi* lorsqu'elles *disjonctent* en raison de leur inadéquation, car *"à force de "marcher" partout, [elles]n'expliquent plus rien du tout"*(p.88).

Si l'ouvrage comporte plusieurs exemples fort intéressants (sur la sociologie du sport, sur la question de la naturalisation de l'esprit, sur la littérature) de l'esprit sociologique *en acte* que, cependant, nous renonçons à exposer tant ils mériteraient des développements pour eux-mêmes, il nous semble que la valeur essentielle de ce travail doit être située dans la volonté affichée par l'auteur de ne pas céder à ce que Bouveresse appelle le *"cynisme épistémique"* qui désigne en matière de

-
- d'un *décrochage interprétatif* (p.45-51) quand les données avancées sont insuffisantes pour soutenir une thèse dont la portée les excèdent bien trop.
 - d'un *décalage non contrôlés entre le chercheur et les enquêtés* (p.51-56), quand le sociologue oublie les contextes dans lesquelles les pratiques se déroulent au point de projeter à la suite d'une abstraction abusive un rapport qui n'est pas celui *réellement* à l'œuvre dans la configuration étudiée,
 - d'une *abondance d'exemples parfaitement adéquate au modèle interprétatif* (p.56-63) manifestant alors un *"désir, conscient ou non, de gérer le patrimoine conceptuel qui amène progressivement à éviter de "voir" (y compris dans ses propres données) ce qui pourrait faire contre-exemple, ce qui pourrait entrer en contradiction avec la belle mécanique théorique"* (p.57).

¹²⁴ Passeron voit en effet dans ce schème la manifestation du caractère nécessairement *comparatiste* des sciences sociales : Cf. par exemple la remarque suivante : *"Compréhension analogique et intelligibilité sont synonymes dans les sciences historiques, dès lors que la comparaison y opère, non sur des valeurs de variables pures, mais entre des configurations qui ne peuvent être empiriquement observées que comme totalités singulières, jamais complètement décomposables en propriétés isolées, elles-mêmes susceptibles de "descriptions entièrement définies" ; seuls des éléments parfaitement monosémiques se prêtent à une combinatoire ou à une formalisation logico-mathématique"*. Jean-Claude Passeron, "Analogie, connaissance et poésie", *Revue Européenne des Sciences Sociales*, t.XXXVIII, 2000, n°117, p.19-20

¹²⁵ Sur cette question on se reportera à "Conclusion, proposition 2.2.3, scolie", *Le raisonnement sociologique*, op.cit., p.368

morale, comme de connaissance, une façon de considérer "*que tout est permis, tout est bon. Il ne s'agit pas, observe-t-il, bien sûr, ici de l'idée relativement anodine que tous les moyens, y compris ceux que les rationalistes ont l'habitude de condamner vigoureusement, peuvent être bons pour atteindre la vérité que l'on cherche, mais plutôt l'idée que chercher la vérité n'est pas en soi une entreprise plus digne d'intérêt et plus respectable que chercher n'importe quoi d'autre, et notamment le prestige, la célébrité, le succès, l'influence ou même tout simplement l'argent*"¹²⁶. Ce livre ne cherche en aucune façon l'originalité tapageuse. Il demeure néanmoins que ce qui est consigné dans ses lignes, et que certains ne manqueront pas de juger trop évident sinon moralisateur, est en tout point salutaire tant il apparaît aujourd'hui nécessaire, pour ceux des sociologues qui luttent pour l'imposition d'une exigence minimale de scientificité, que quelqu'un du *métier* en rappelât clairement les règles.

Ajoutons pour conclure une remarque en forme de post-scriptum. *L'esprit sociologique*, comme nous l'avons rappelé, emprunte une grande partie des ses conceptions épistémologiques, à l'important travail qu'a mené Passeron sur cette question. Aussi n'est-il pas étonnant de voir Lahire assumer l'idée de la pluralité théorique comme élément irréductible résultant des contraintes logiques pesant sur les assertions sociologiques telles qu'elles sont notamment présentées dans *Le raisonnement sociologique*. Cette épistémologie qu'il qualifie d'*anti-dogmatique* n'est certainement pas, comme certains aimeraient le croire, une licence accordée à tous les laxismes interprétatifs comme en témoigne, entre autres remarques, la citation suivante : "*les théories interprétatives de sciences sociales restent inévitablement multiples et concurrentes. Leurs données d'observation ne permettent jamais, en effet, de les départager ni par une démonstration logico-mathématique qui opérerait comme dans un pur système formel, ni par un raisonnement expérimental qui pourrait être mené de bout en bout "toutes choses égales par ailleurs". Pourtant, selon les "cas" considérés, leurs mesures ou leurs estimations quantitatives, leurs descriptions ou leurs argumentations ne sont pas équivalentes. Les théories fondées sur l'enquête historique sont inégalement probantes, leurs intelligibilités sont inégalement robustes selon la pertinence des matériaux empiriques qu'elles ont rassemblés et selon le style de preuve qui soude dans un argumentaire leurs méthodes de traitement des données*"¹²⁷.

Pourtant les thèses passeroniennes nous apparaissent parfois colorées d'un pessimisme épistémologique qui tend presque à condamner tout effort de cumulativité¹²⁸. Il nous semble que Lahire ne prend pas ce parti et souligne avec plus de force que Passeron la *nécessité* et la *possibilité* de la contre-argumentation afin de faire *progresser* en général la connaissance du monde social. Peut-être l'auteur de ces lignes manque-t-il de lucidité et n'est-il pas suffisamment sevré des "illusions de jeunesse de la sociologie"¹²⁹. Toutefois, que le raisonnement sociologique ne soit ni expérimental ni formel, n'enlève rien au fait qu'une théorie puisse en droit et en fait être plus vraie qu'une autre, et qu'en conséquence la pluralité théorique doive être réduite.

Francis SANSEIGNE
GREPH – IEP de Lyon

¹²⁶ *Essais IV*, op.cit., p.18-19

¹²⁷ Jean-Claude Passeron, "La forme des preuves dans les sciences historiques", *Revue Européenne des Sciences Sociales*, t.XXXIX, 2001, n°120, p.75

¹²⁸ Voir par exemple "Conclusion, proposition 2.1, scolie 1 et 2", *Le raisonnement sociologique*, p.364-365

¹²⁹ *ibid.*

« La condition fœtale, c'est la condition humaine »
L'avortement, par delà la sociologie

A propos de Luc Boltanski, *La condition fœtale – une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard, collection « NRF Essais », 422 p.

On connaît les efforts de Luc Boltanski pour sortir des sentiers battus de la sociologie, sous ce rapport *La condition fœtale* ne nous décevra pas. Cet essai de quatre cent pages se propose de revenir sur une question assez rarement traitée en sciences sociales, celle de l'avortement. On s'aperçoit rapidement que l'ouvrage a une portée plus large, que l'auteur vise à s'interroger sur l'engendrement (la maternité, la filiation) mais aussi sur la condition humaine en générale, c'est d'ailleurs sur cette phrase qu'il clôt l'ouvrage : « *La condition fœtale, c'est la condition humaine* ».

L'auteur avoue un objectif théorique double : le livre propose d'abord une sociologie de la norme dans la lignée de ses premiers travaux avec Pierre Bourdieu, qui s'interroge sur « la mauvaise foi sociale », sur la séparation entre ce qui est su sur le mode officiel et le mode officieux. Il s'agit également de faire converger des approches théoriques distinctes et de proposer une sociologie qui réconcilie approches grammaticale, phénoménologique et historique, voire anthropologique, dans un modèle constructiviste. L'enjeu est déjà de taille, mais le livre présente une visée théorique plus large encore puisque le sujet de l'avortement dévie sur la question des identités singulières, qui est, tout compte fait, la question centrale que pose implicitement l'ouvrage. Pour Luc Boltanski, la singularité naît pendant la grossesse et il lui paraît nécessaire que les sciences sociales cessent d'opposer nature et culture pour intégrer les dimensions biologiques de la vie humaine : tout être singulier reçoit sa singularité dans le moment-même où la mère décide de lui donner vie, en écartant la possibilité de l'avortement et se pencher sur ce moment, c'est pour l'auteur élucider les racines de la singularité humaine. A ce programme ambitieux, l'ouvrage ne répond que très partiellement.

Dans un premier temps, Luc Boltanski présente les résultats de travaux de Georges Devereux sur l'avortement, caution anthropologique à la montée en généralité de l'ouvrage : l'avortement est universellement pratiqué, tout en étant l'objet d'une réprobation générale. On note de plus la pauvreté de ses représentations mythiques alors que les pratiques transgressives sont au cœur des mythes. Boltanski en déduit deux qualités constitutives de l'avortement : son ambiguïté normative puisqu'il se situe entre le réprouvé et le toléré, et le rejet hors de la représentation. C'est ce refoulement que cherche à expliquer Luc Boltanski pour qui l'avortement est rejeté dans l'ombre sociale parce qu'il est le lieu où l'on qualifie et disqualifie l'humain.

Adoptant de son propre aveu une démarche constructiviste, Luc Boltanski cherche à définir, dans un second chapitre, ce qui fait un être humain. Il en vient à opérer une distinction entre les *êtres de chair* et les *êtres de parole* : les premiers sont humains biologiquement, les seconds sont qualifiés d'humains parce qu'ils sont reconnus, insérés dans des rapports symboliques, par les autres humains, la parole vient donc confirmer l'humanité indiquée par la chair. La distinction entre ces deux êtres sous-tend la légitimation de l'avortement qui ne serait possible que sur des êtres de chairs qui n'existent pas encore par la parole. Boltanski déduit de ces prémisses deux *contraintes de l'engendrement*, notion floue qu'il ne définit jamais précisément, mais que l'on peut comprendre comme deux façons d'approcher la question de l'humanité du fœtus. La première contrainte énonce qu'il est nécessaire que soit marquée la différence entre les êtres engendrés par la chair et les êtres engendrés par la parole, autrement dit qui rend possible l'avortement. La seconde contrainte propose au contraire une

autre conception selon laquelle « *les êtres par la chair ne peuvent être distingués des êtres par la parole, en sorte que vous ne devez pas faire subir aux premiers un traitement que vous ne voudriez pas faire subir aux seconds* » – autrement dit qu'un fœtus est déjà un humain à part entière. La notion de *contrainte* est en elle-même problématique : elle pourrait désigner un régime de discours sur la question de l'avortement, il semble que Boltanski l'envisage aussi comme une différence de point de vue, la première contrainte étant le point de vue de la mère, qui prend la décision de ne pas reconnaître par la parole le fœtus, la seconde celui d'un observateur extérieur¹³⁰. La notion s'éclaire toutefois dans l'usage ultérieur qu'en fait Boltanski : l'histoire des sociétés humaine, concernant la question de l'avortement, est tiraillée entre ces deux attitudes, ces deux contraintes de l'engendrement.

Il décrit en effet une tension entre ces deux *contraintes*, ces deux points de vues mais s'attache ensuite à nous montrer comment cette contradiction a pu être surmontée. Il présente ainsi différents *arrangements*, idéaux types des différentes façons d'envisager l'avortement à travers les époques¹³¹ qui décrivent comment « *s'organise la relation entre sexualité et engendrement* ». Si la mère a toujours en dernière instance le choix de pratiquer ou non l'avortement, la confirmation par la parole ou choix de ne pas avorter est toujours inscrit dans une relation d'autorité : c'est au nom d'une instance sociale de confirmation que la mère formule son choix. Il détaille ainsi *un arrangement spirituel avec le créateur* : tout être qui vient dans la chair est préconfirmé dans son humanité parce qu'il est voulu par Dieu, vision moniste de l'humanité ; *un arrangement domestique avec la parenté* : l'être est confirmé et identifié quand il peut être inscrit dans un schéma de filiation légitime ; *un arrangement socialement utile avec l'Etat industriel* : l'être est confirmé quand on peut s'attendre à ce qu'il puisse occuper une place dans la société nationale et jouer un rôle utile à la collectivité. Nous assisterions d'après l'auteur, et c'est certainement l'apport central de l'ouvrage, à l'émergence d'un nouveau type d'arrangement : le projet parental. Il note en effet que « *dans une grande partie des histoires recueillies, le recours à l'avortement est expliqué par l'impossibilité de rattacher l'enfant à naître dans un projet et par là de le soustraire à la contingence et de le doter d'une pleine humanité* » (p. 169). Il rattache cette nouvelle justification de l'avortement à la *Cité par projet* définie dans *Le nouvel esprit du capitalisme*¹³² : il traduit sur le plan familial une réponse à l'injonction de création et d'authenticité qui serait caractéristique du monde connexionniste dans lequel nous nous inscrivons, valorisant maîtrise de soi et l'épanouissement personnel et professionnel. C'est souvent l'impossibilité de choisir l'enfant, le moment où il naît, l'impossibilité de pouvoir lui offrir un noyau familial stable ou de lui donner un père qui motive l'avortement bien plus qu'un défaut de contraception. Boltanski appuie son modèle sur une enquête de 40 entretiens auprès de femmes ayant pratiqué un ou plusieurs avortements et une centaine d'observations dans des services spécialisés d'hôpitaux de Paris.

Ce nouvel arrangement repose selon Boltanski sur la distinction entre deux catégories de fœtus : le *fœtus authentique* dans lequel s'incarne l'enfant qui va naître, désigné par un projet et le *fœtus tumoral* qui ne doit pas laisser de trace qui est assimilé à un *rien*, une tumeur. En évoquant la question des *techno-fœtus*, obtenus par fécondations in-vitro et attendant une matrice, Boltanski souligne la porosité des deux catégories et la difficulté de qualifier le fœtus, ici s'amorce déjà une prise de parti de la part de l'auteur qui tend à disqualifier le projet d'avortement.

¹³⁰ Cet éclaircissement n'en est finalement pas un, il implique de plus une condamnation de l'avortement par toute personne extérieure, ce qui est contraire avec le projet de neutralité axiologique de l'auteur annoncé dès l'introduction.

¹³¹ L'auteur note toutefois que ces arrangements ne correspondent pas à une succession époque après époque et peuvent parfois coexister.

¹³² Luc Boltanski, Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, collection « NRF Essais », 1999.

Après un détour par l'étude des différents schèmes argumentatifs qui ont sous-tendu la législation de l'avortement aux Etats-Unis et en France, Luc Boltanski nous propose d'ajouter à ces réflexions essentiellement juridiques sur le statut de l'embryon une autre dimension, celle de l'expérience des femmes. C'est le point d'orgue de l'ouvrage dans lequel Boltanski libère la parole des acteurs ou, selon ses propres termes, reconstitue la connaissance personnelle que les femmes ont acquises d'elles-mêmes dans les situations où elles ont été confrontées à l'avortement. Il met l'accent sur les tensions entre les volontés différentes qui les ont traversées : à la fois une volonté de chair, un désir de grossesse, une volonté de maîtrise de soi et une volonté de légitimation de ses actes. Boltanski réhabilite au passage la douleur de la décision et le bonheur de la grossesse qui suscite toujours, dans les témoignages qu'il recueille, une sensation de plénitude. Ici les implications axiologiques du propos, que l'auteur promettait d'éviter dans l'introduction, refont surface, progressivement émerge l'idée qu'il faut réhabiliter la vie du fœtus, la beauté de la maternité.

Ce n'est pourtant pas par ce manque de neutralité que l'ouvrage de Boltanski nous embarrasse, c'est sur le statut même de son étude. Les ressources théoriques et méthodologiques sont multiples et un des projets du livre était effectivement de les relier. Or plutôt que de les réconcilier, il les utilise successivement sans les fonder dans un projet général clairement conduit.

A bien considérer le livre, nous n'apprenons que peu de choses sur la condition humaine ni sur le processus de singularisation sociale, ni même, et c'est sans doute le plus dommage, sur qui sont ces femmes qui avortent. La question de l'avortement est pourtant une question intéressante, la loi Neuwirth puis la loi Veil ont eu, entre autres objets de faire baisser les taux d'IVG en France, quelques trente ans plus tard persiste un taux encore élevé d'avortements, malgré une très large diffusion des contraceptifs. Poser la question des raisons de cette situation est une question intéressante, mais la réponse du défaut du projet parental n'est que partielle. Elle est d'abord méthodologiquement insatisfaisante : peut-on fonder des conclusions générales sur l'avortement à partir de quarante entretiens et une centaine d'observation ? Au caractère réduit de cet échantillon s'ajoute le problème de sa construction : de l'aveu de l'auteur, il a été constitué par interconnaissance, sans que soit posée à un moment la question de sa représentativité. Ceci nous conduit à un échantillon composé quasi exclusivement d'étudiantes et des femmes urbaines travaillant dans les services¹³³, ce qui représente un biais majeur dont l'auteur ne tire aucun enseignement¹³⁴.

On connaît le rejet par Boltanski de la sociologie classique et de ses variables socio-professionnelles qui enferment l'acteur dans des « lois sociales » et ne prennent pas en compte sa capacité à définir le sens de ses actes. Mais est-il possible de balayer d'un revers de la main ce type de sociologie¹³⁵ sans un instant seulement envisager l'hypothèse d'une influence de la

¹³³ On notera d'ailleurs ces catégories sont trop floues pour être vraiment homogènes et qu'il faudrait mieux les caractériser pour pouvoir en tirer des conclusions scientifiques.

¹³⁴ « *Le défaut de cette méthode est évidemment de restreindre l'étendue du champ social dans lequel l'enquête est réalisée. Ont été ainsi touchées surtout des femmes jeunes, urbaines, soit étudiantes, soit travaillant dans le secteur des services, la plus souvent sans confession. Toutefois en confrontant les données recueillies en entretien approfondis avec celles recueillies dans un cadre hospitalier, où l'éventail des classes sociales et aussi des origines géographiques ou religieuses était beaucoup plus large, nous n'avons pas trouvé de divergences très importantes, ce qui nous a convaincu du fait que les informations recueillies par entretien étaient susceptibles de généralisation* » (p. 21) Il ajoute (sans citer chiffres ni sources) page 143 que concernant la prise d'un contraceptif « *les différences entre les catégories sociales sont peu marquées* » ; qu'en est-il de la prise effective, de l'oubli de la pilule, des défauts de contraception ?

¹³⁵ Un phrase mérite, à ce titre, d'être citée (au sujet de l'interprétation des arrangements) : « *Rien d'ailleurs n'interdirait de penser, dans une optique fonctionnaliste ou structuralo-fonctionnaliste (et donc aujourd'hui décriée), que l'un au moins des rôles que de tels arrangements sont appelés à jouer est de faire s'évanouir la question de l'avortement* » (p. 90)

situation sociale de ces femmes comme facteur de leur acte, ne serait-ce que pour l'écartier ensuite comme non suffisante ?

La condition fœtale aurait pourtant gagné à mieux interroger ces facteurs. Dominique Memmi qui, dans *Faire vivre et laisser mourir*, travaille sur la prise en compte de la parole dans les consultations médicales, appelées à devenir, selon elle, des confessionnaires laïcs, note l'émergence d'un dispositif souple de gouvernement des conduites qui laisse toute sa place à l'autocontrôle et à l'intériorisation par les individus des normes sociales. Or elle pointe que ce dispositif ne trouve pas la même résonance chez tous les patients, mais s'épanouit chez les patients des classes moyennes supérieures. On pourrait faire un rapprochement entre ce type de discours et les analyses de Boltanski, et se demander si la justification de l'avortement par l'échec du projet parental ne devrait pas être socialement situé.

Le lecteur reste également sur sa faim concernant une question connexe, celle des avortements répétés de certaines femmes : on s'étonne, en parcourant le livre, du nombre d'entre elles qui ont plusieurs fois recours à l'avortement. Ici encore, on aurait aimé connaître leur profil et savoir si l'origine sociale était ou non un facteur déterminant de l'analyse.

Mais le problème central que pose ce livre est certainement celui du statut de ce nouvel arrangement : si Boltanski l'entoure d'abord des plus sages précautions méthodologiques, invoquant le modèle de l'idéal-type présentant « *une représentation stylisée de la réalité* », il n'en considère pas moins qu'il est représentatif d'une évolution générale confirmée par certains indicateurs statistiques qui ne portent pas sur l'avortement mais l'évolution des relations de couples (mariage, concubinage, vie maritale, etc.) et dont le statut dans l'argumentation est dès lors contestable (p. 138). Très vite les sages précautions oratoires dont il entoure son analyse cèdent le pas à une surinterprétation, et ce qui n'était qu'une hypothèse quelques pages plus tôt se mue en phénomène sociologique alors que les preuves empiriques de son existence demeurent insatisfaisantes.

On déplorera une fois encore la profusion de nouvelles catégories d'analyse jamais clairement définies comme *les contraintes*, *l'arrangement*. On y reconnaît bien sûr la marque d'un auteur qui a souhaité renouveler le vocabulaire de la sociologie (cité, justification, grammaire...) mais sans déceler vraiment leur portée heuristique, comme nous l'avons évoqué en présentant le livre. Les réponses que nous apporte Boltanski sur la question de l'avortement et de l'engendrement sont plus philosophiques que sociologiques et si la qualification du projet parental n'est pas sans intérêt, on s'étonne qu'il qualifie cette approche grammaticale de sociologique. Une sociologie qui ne pense plus les pratiques mais seulement les justifications qu'en donnent les acteurs, au nom d'un principe de continuité entre le sens commun et les connaissances savantes, n'est-elle pas condamnée à confondre la réalité sociale avec la parole des acteurs ? N'en vient-elle pas à considérer les pratiques comme des textes ? L'analyse que propose Boltanski, dans *La condition fœtale* comme dans ses précédents ouvrages, ne se borne-t-elle à produire une analyse de discours en croyant y trouver les fondements du monde social ?

Sylvie Aebischer
Université Lyon 2

Régis Debray : *Le Plan Vermeil, modeste proposition*, Paris, Gallimard 2004, 62p.

Chaque société a les utopies qu'elle mérite. Nous pensions benoîtement qu'après un siècle d'anti-utopies, la nôtre avait gagné le droit de voir la mécanique de l'espoir relancée par quelques constructions soucieuses du bonheur partagé. Passées les mystifications et les charlataneries médiatiques de Paco Rabanne et comparses, nous étions en attente de quelques utopies optimistes compensatoires.

La nouvelle utopie qui nous parvient n'est pas taillée dans ce marbre-là. Fort heureusement pour nous, elle n'a pas non plus les allures prophétiques et catastrophistes d'une mort nucléaire généralisée ou d'une invasion de mutants clonés.

L'anti-utopie de R. Debray répond posément à l'inextricable question : que faire de nos aînés dont la croissance est déjà, selon l'expression consacrée, exponentielle ?

En 1729, J. Swift proposait, dans sa *modeste proposition (pour empêcher les enfants des pauvres d'être à la charge de leurs parents ou de leur pays et pour les rendre utiles au public)* de les manger. L'application à nos vieilles populations est tentante sinon alléchante, mais en ces temps d'hygiénisme alimentaire, les contrôles pourraient se révéler trop coûteux et le consommateur sourcilieux. Les pastilles de *soleil vert* ? pourquoi pas, gageons que si leur libre circulation est assurée et les monopoles producteurs discrets, l'affaire est « européennement » viable.

La proposition de R. Debray moins technologiquement avancée a le charme des vieilles utopies socialistes. Pour résorber le casse-tête des retraites et des dépenses de santé désormais insupportables pour les actifs, R. Debray invente la nouvelle terre des patriarches, « Bioland ».

Loin des savants rapports administratifs, édulcorés, timides et consensuels, il rend, à son maître d'ouvrage, le Conseil économique et social, un projet ambitieux : rien moins que l'allocation d'un territoire aux plus de 65 ans issus des catégories les moins aisées et prestigieuses*, tous préparés, au moyen de protocoles médicaux savamment pensés et déontologiquement irréprochables, à anticiper le « grand saut ».

Les mauvaises langues crieront à la déportation, à la concentration et à l'extermination.

Mais éclairées, ces âmes dissidentes sauront comprendre les multiples avantages du regroupement territorial (rideau sur l'isolement, source d'enquiquinement moral

* En sont exemptés, entre autres, les personnes âgées assujetties à l'ISF (sous certaines conditions toutefois), les académiciens, les personnalités décorées de la Légion d'honneur ainsi que d'autres illustres seniors dont l'utilité sociale n'est bien entendu plus à démontrer.

pour les familles et de dépressions économiquement coûteuses, exit les frais de dispersion des personnels et des structures, les difficultés de contrôle de la maltraitance...) et acquiesceront docilement à une mort médicalement propre et arrachée à sa symbolique catholique (fin de l'entretien du caveau et du dépôt annuel du chrysanthème, ouf !).

R. Debray a le souci des réalisations soignées et le Conseil économique et social ne pourra pas reprocher à son expert, une proposition nébuleuse, abstraite, bref philosophique.

Point de nouvelle Atlantide aux contours géographiques incertains, le foyer, sera implanté dans la bucolique Ardèche, cette dernière ayant été retenue (en plus des exigences d'aménagement du territoire) pour ses multiples qualités : climat rude favorisant les fins prématurées, situation isolée permettant un bon contrôle du territoire, hospitalité ancestrale pour les caractères mystiques garantissant une bonne réception aux cosmologies orientales et *new-age* désormais préconisées pour l'abord serein de l'instant *pre-mortem*. Car, loin de la morne attente du trépas en maison de retraite, Bioland combinera méditation et divertissement festif et saura « combler le fossé entre le Dalai-lama et Disneyland, la prière et le fun ».

On l'aura bien compris, Bioland est le prolongement logique d'une ségrégation que R. Debray pense déjà par trop avancée. Dans une société qui exalte jeunesse, beauté, et sportivité et ne sait plus conjuguer qu'au présent, la vieillesse, lente, fripée et délirant son passé a les traits de l'indécence. Le constat n'est certes pas nouveau, mais il ne souffre guère la contestation.

Peu satisfaits que les hommages à Victor Hugo, à Albert Einstein et à Sœur Emmanuelle viennent cacher l'oubli général du Troisième âge (comme la gloire à Marie, cachait au 19^{ème}, l'asservissement de la femme à son fourneau) R. Debray en appelle à la révolution des sans-voix.

On ne refait pas les porte-parole des révolutions. Il leur faut sonner le tocsin à chaque heure. Aujourd'hui, R. Debray, 63 ans, pense le temps venu d'en appeler au soulèvement des aînés.

Avouons que sur ce plan, l'ambition nous déçoit quelque peu, et que sa dose d'inventivité est bien en-deçà de celle de « Bioland ».

Qu'attend R. Debray ? Un développement de la gériatrie et de la gérontologie trop modeste à ce jour, selon lui. Une meilleure prise en compte des 850000 malades d'Alzheimer oubliés, pense-t-il des programmes sanitaires alors que d'autres maladies moins répandues mais touchant de plus jeunes populations happent les fonds et capturent l'attention.

Quoi d'autre ? Une ouverture massive aux ondes et une multiplication des revues type « Notre temps » ?

Nul doute que les prometteuses perspectives commerciales ne pourront longtemps rester ignorées des groupes de presse. De là à souhaiter la multiplication des titres comme pour la presse féminine et adolescente. Le troisième âge qui se croit négligé du marché devrait plutôt se sentir préservé.

Reconnaissons que la charge contre les valeurs du moment se confond un peu trop, dans le propos de R. Debray, avec une charge anti-jeunesse.

Rappelons que « la société du jeunisme » n'est pas une création des jeunes, elle serait plutôt même une invention des « Nouveaux vieux ». Et sans vouloir, une nouvelle fois,

faire le procès d'un Mai 68 soumis à des accusations souvent excessives, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les maîtres de la subversion n'ont pas fait du « respect de l'ancien » le mot d'ordre principal de leur révolte.

Certes, l'équation de l'époque, vieux = réacs présupposait, une charge active (même négative), une certaine forme de considération au fond, que l'équation actuelle vieux = inutiles n'atteint pas, mais force est de reconnaître que si la négligence des anciens n'est pas une invention de nos récents « révolutionnaires » (sûrement remonte-t-elle à la Renaissance), ces derniers n'ont guère participé à son effacement.

La critique de R. Debray court le risque de flirter avec les moralisatrices accusations d'une jeunesse apathique et indifférente. La drogue au « présentisme » est un symptôme qui mérite mieux que la condamnation, sans quoi, R. Debray pourrait nous laisser penser que son plan vermeil n'annonce rien d'autre qu'un conflit intergénérationnel et que sa défense des seniors, n'est pas davantage qu'une défense catégorielle.

Roselyne SARKISIAN
GREPH – IEP de Lyon

POINT DE VUE

Les neurosciences : une utopie dans l'éducation ?

par Fabien Dworzak¹³⁶

Thomas More a inventé un néologisme dénommé, “utopie”, appelé à une longue histoire. Son « Utopia », en 1516, expose ce que l'on peut considérer comme l'un des « rêves » politiques de la Renaissance. Rêve qui se déroule sur l'île de Nulle-Part et qui propose les projets « prudents » d'un homme d'Etat qui, pour conjurer la décadence de la Cité, entend allier l'éthique et la politique.

Thomas More s'est aussi intéressé aux conquêtes de la technique, aux bouleversements qu'elles introduisent en matière maritime, commerciale, militaire. Il s'est intéressé à la médecine, à la pharmacopée du moment.

Par un extraordinaire effet de miroir les structures institutionnelles d'Utopie révèlent les failles et les faiblesses des gouvernements de la terre : face au règne du principe individualiste qui triomphe parmi les hommes, les Utopiens ont substitué une loi de communauté qui est l'axiome de base de leur existence éthique et politique. Ainsi pour T. More, il est impossible de séparer l'éthique et la politique.

Les Utopiens ne laissent jamais le progrès technique ou matériel dévorer leur âme. Mais la vie utopienne qui va toujours de l'avant puise ses ressources dans l'activité intellectuelle et dans la clarté spirituelle. Il n'y a de véritables progrès, donc de possibilité d'avenir, qu'en échappant à l'illusion réificatrice et, pour cela, il est important de sauvegarder les plus hautes valeurs.

Pour More, les calamités extérieures n'ont d'autres causes que le dérèglement intérieur de la nature humaine et l'office des structures juridiques, en Utopia, consiste à rétablir dans la vie de la communauté la sociabilité originelle que l'égoïsme, en s'exacerbant,

¹³⁶ chercheur associé, GREPH

a fini par occulter. Le législateur travaille à recréer l'*humanité de l'homme*. Autrement dit, les structures gouvernementales, l'organisation économique, la politique éducative, nous y reviendrons à ce propos, convergent pour redonner à la nature humaine sa vérité première.

En s'adressant aux lettrés de son siècle, et on peut se poser la question de l'intemporalité de son message, More par son ironie parfois cynique, lance une mise en garde solennelle à l'humanité : il faut faire taire cet orgueil immense, il est grand temps que politique et morale remettent les hommes dans la rectitude du chemin.

La règle utopienne a, donc, dans la société et pour l'individu, une portée qui est beaucoup plus que corrective. La force normative de « sa meilleure forme de gouvernement » est la condition d'une restauration axiologique et ontologique en laquelle culmine la pensée de T. More.

Peut-on, et comment, à la lumière des travaux et innovations en neurosciences actuellement, se nourrir du message de T. More ?

Dans les avancées des neurosciences, dans les travaux des sciences cognitives, est-il possible de « relire » son message ?

Cette illusion réificatrice, telle, peut-être, la « naturalisation de l'esprit » décrite dans les recherches actuelles et les ouvrages de vulgarisation qui en découlent, comment la saisir, l'appréhender ?

L'analyse des politiques éducatives nous permettra, peut-être, face aux avancées des neurosciences contemporaines, d'évaluer le travail du législateur qui, « utopiquement », tente de recréer cette *humanité* de l'homme. Nous nous attacherons à en dévoiler les prémices.

De l'« Utopie », sont nées de nombreuses utopies. Le texte même de l'utopie peut, ainsi, paraître étrangement multidimensionnel.

Cependant, je reprendrai la citation de Simone Goyard-Fabre qui précise que la logique de l'Utopie ne sous-tend pas une doctrine socio-politique, mais bien plutôt une méta-politique.

La pensée, toujours selon cet auteur, y est grave, car il s'agit rien de moins, selon More, que de la destinée des hommes. L'humanité doit choisir : ou bien le vice et la passion égarent les hommes dans un monde rendu hostile, ou par des institutions sages qui reflètent leurs exigences intérieures, ils renouent à la vérité ontologique de l'humanité.

Je reprendrai, à mon compte, la phrase de Bacsko, (Lumières de l'Utopie) : « L'Utopie est une réponse donnée aux inquiétudes, espoirs et rêves inassouvis du siècle ; elle apparaît aussi comme une limite vers laquelle tendent la réflexion et l'imaginaire, comme une dimension cachée d'une idée, comme l'horizon lointain d'une recherche ».

La fonction dévolue au genre utopique pourrait être, ainsi, une invite à modifier par une législation parfaite, le cours de l'histoire.

Lors de la Conférence nationale de santé (mars 2001, Strasbourg), il a été clairement établi, par les ministres présents, de la volonté de faire évoluer le système de santé selon les attentes de la société. Cette Conférence a souligné le souci constant de la construction de nouveaux équilibres entre les cultures respectives des professionnels de santé et de la société civile. Dans ce cadre d'idées il a été prévu de coordonner les actions en faveur de l'enfance pour mieux en assurer la continuité de la maternité à l'adolescence.

Il a été question, entre autres, lors de cette conférence, d'établir une réflexion sur l'évolution du système de soins à la lumière des travaux les plus récents, de se pencher sur les complémentarités entre professions médicales et para-médicales et de suivre les évolutions des comportements, à la fois professionnels et de la société civile, en regard de deux évolutions que sont d'une part les développements des systèmes d'information et de communication (Internet), et d'autre part l'évolution des recours en responsabilité pour les soins.

Au carrefour des évolutions attendues du système de soins et des préoccupations régionales, figure la prévention. Un des thèmes retenus lors de cette Conférence a été : l'enfant qui apprend et la prévention de l'échec scolaire.

On peut rappeler, aussi, l'esprit du traité d'Amsterdam en matière de santé et qui doit prévaloir dans les propositions du CNS : toute politique publique doit être évaluée selon ses conséquences pour la santé des citoyens.

La réflexion sur la place de l'utilisateur dans le système de santé ne consiste pas seulement à répondre à une demande légitime de la population, cette réflexion est aussi et surtout la condition nécessaire à un partage harmonieux (tel que dans l'Ile de Nulle-Part) des responsabilités entre citoyens, usagers du système de santé, professionnels de santé et l'Etat.

Il s'agira donc d'organiser les représentations des usagers pour permettre l'émergence de nouveaux modes d'implication, tant à l'intérieur du système de soins, que dans l'organisation du débat public. Il s'agira aussi de rechercher la participation des usagers dans l'ensemble des lieux permettant de développer le dialogue, de participer aux processus de décision, d'exercer une fonction de vigilance, de partager l'information.

La réussite d'une représentation équilibrée passera certainement par une restructuration du mouvement associatif. Si la démocratie sanitaire consiste aussi à mettre à la disposition de tous, ce que quelques-uns connaissent, il faudra aussi réfléchir aux conditions de la diffusion de l'information, préalable nécessaire à tout débat public équilibré.

Dans ce contexte le développement des nouvelles technologies de la communication dans le domaine de la santé offrirait des possibilités supplémentaires d'information du grand public, de développement de la prévention, des soins et de la recherche.

Pour revenir au problème de l'éducation, je reprends une des thématiques de cette Conférence sur la santé : les troubles d'apprentissage et l'école.

Les résultats des premières années du cursus scolaire sont déterminants pour la suite de la scolarité. Le Haut Comité de la santé publique (HCSP) rappelle dans son rapport sur la précarité que « le passage à l'école induit de façon forte la vie ultérieure : les performances scolaires influencent le degré d'insertion sociale, le revenu économique par l'accès à l'emploi, la santé et l'espérance de vie ». La place occupée dans la société par une personne va mobiliser un certain nombre de ressources personnelles : le sentiment d'autonomie, le sentiment d'utilité sociale, la conscience d'utiliser son potentiel de compétences et d'avoir une maîtrise sur ce qui arrive.

La croyance du sujet dans ses possibilités de contrôle de l'environnement peut se différencier du contrôle effectif qui serait la maîtrise réelle des situations. Notre société, et tout particulièrement les enseignants, ont un discours éducatif et des pratiques évaluatives qui privilégient les valeurs d'autonomie, de prise en charge, de responsabilité.

Certaines pratiques éducatives des parents induisent un équilibre subtil entre l'apport de modèles, l'exercice permanent du contrôle et un discours d'appel à l'autonomie et à la responsabilité.

Cela dit, pour une partie des enfants, l'école peut devenir un lieu de perte de confiance en soi, et parfois d'humiliation. L'insuffisance de leurs performances scolaires sera attribuée au manque de travail, à leurs capacités personnelles, à l'incompétence ou au désintérêt des familles pour l'école.

Parmi l'ensemble des compétences scolaires, savoir lire a un statut premier dans la mesure où c'est par l'écrit que l'enfant va pouvoir acquérir les autres compétences scolaires et culturelles.

Jusqu'à une époque récente, les troubles du langage oral et écrit (dysphasie, dyslexie) étaient assez globalement ignorés, voire déniés, aussi bien par l'école que par la médecine. Les travaux en neurosciences ont participé, de par leurs apports, au changement des représentations de ces pathologies et constituent un exemple de ce que les recherches apportent dans les politiques publiques, éducatives et de santé en l'occurrence.

Un rapport du Haut Comité de la santé publique de 1999 sur ce sujet, puis deux autres rapports remis aux Ministres de l'Éducation nationale et de la Santé par J.C. Ringard et F. Veber aboutissent en 2001 au « Plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage » commun à ces deux ministères.

Ce plan voudrait associer pour la première fois, une approche médicale et une action pédagogique à l'école. Ce serait la prévention de l'échec scolaire par le dépistage dès le plus jeune âge des troubles de la vision et de l'audition, des difficultés associées à l'environnement familial et celles qui sont en relation avec l'environnement pédagogique.

Du point de vue des textes et circulaires, la France tente de combler son retard sur la reconnaissance et la prise en charge de ces troubles. Les troubles du langage oral et écrit apparaissent aussi dans les priorités nationales de recherche.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des actions proposées, il apparaît essentiel de renforcer le nombre de professionnels compétents, en particulier chez les médecins

(généralistes, pédiatres, pédopsychiatres) et, évidemment, il en est de même chez les enseignants.

Il est essentiel, aussi, de donner une place beaucoup plus importante à ces questions, dans la formation initiale (études médicales) et continue des médecins, particulièrement dans les spécialités susmentionnées.

Pour les troubles du langage (oral et écrit) et des apprentissages, le plan d'action charge les médecins de santé scolaire du repérage, du suivi, de l'adaptation scolaire et des nécessaires articulations entre les familles, le système de soins et l'école.

Cela dit la prévalence de la dyslexie est telle, qu'il sera nécessaire de mettre en place des évaluations régulières et, aussi, des concertations entre familles, enseignants et professionnels de la santé.

La mise en place de ce plan sera certainement difficile et sujette à de nombreuses difficultés.

Avec l'identification de ces pathologies et les conséquences qu'elles ont en terme de temps de travail pour les médecins de santé scolaire leur nombre actuel peut paraître insuffisant pour mener à bien ces tâches de dépistage, d'intégration scolaire et de suivi des enfants.

Avec les médecins des services de protection maternelle et infantile (PMI), il est attendu la réalisation d'un dépistage au cours de la quatrième année de l'enfant. Mais ce bilan de la quatrième année n'est que conseillé et pas obligatoire. L'inégalité entre départements est grande : 40 à 50% des enfants bénéficieraient du bilan réalisé par les services de la PMI, les politiques et les orientations des conseils généraux sont très diverses.

Les effectifs des médecins de PMI sont aussi limités et leur formation initiale et continue reste entièrement à faire.

Face aux troubles d'apprentissage scolaire, de nombreux parents se sentent désarmés, ils ont l'intuition que leurs enfants donnent le meilleur d'eux-mêmes et qu'ils auraient nombre de ressources qui ne seraient exploitées. Ils sont souvent persuadés que les « intelligences », les « mémoires », l'imagination peuvent s'éduquer et être développés à l'école. Il s'en suit, ainsi, un malentendu, entre les enfants et leurs familles et ceux qui souhaitent leur apprendre.

Comment atténuer ce malentendu ?

En matière d'éducation beaucoup a été dit et écrit, particulièrement sur les aspects médicaux, sociologiques et psychologiques de la réussite scolaire.

L'échec scolaire affecte les enfants de tous les milieux. La pédagogie est aussi devenue une science mais elle devra, pour le rester, se mesurer aux innovations et découvertes des neurosciences.

Les neurosciences ne peuvent se satisfaire du vocable de « scientisme », elles ne sont que le résultat de travaux sur le cerveau qui bouleversent les acquis précédents : ainsi avance la science. Et comme More nous le dévoilait déjà, elles permettent de régénérer les

règles et dispositions juridiques pour tendre vers des perspectives plus équitables au plus grand bénéfice de nos enfants et de nos sociétés en général. Là serait l'Utopie « morienne ».

Les neurosciences peuvent permettre de ne pas rajouter de brutalité dans les comportements pédagogiques. La réussite scolaire est d'abord pour tout enfant une affaire de compréhension de ses difficultés et de connaissances de ses troubles : la pédagogie doit aussi apprendre et ne pas se limiter à ses acquis voire à ses digressions.

En France, 5 à 6% des enfants nouvellement scolarisés chaque année vont présenter des troubles majeurs des apprentissages scolaires. Faut-il considérer ces troubles des apprentissages, troubles d'acquisition de la lecture, de l'écriture, du calcul, en eux-mêmes ou peut-on renverser la question et se demander s'il y a adéquation de l'école aux besoins d'un enfant pour qu'il soit en état de faire ses apprentissages ?

Ne peut-on déjà retenir que tous les événements de la vie de l'enfant vont avoir une répercussion sur ses disponibilités humaines ?

Cela dit et, sans aller aussi loin dans l'anamnèse de chacun, il faudra avoir dépisté précocement tous les handicaps lourds ; il faudra avoir repéré précocement et avoir pallié les déficits visuels, auditifs, les retards d'acquisition psychomotrice, le retard dans les notions essentielles de repérage dans le temps et l'espace, dans le repérage droite/gauche, dans les dominances latérales.

Un symptôme important de l'enfant jeune : un trouble du langage oral (dysphasie). Tout enfant qui ne parle pas correctement ou assez bien ne peut facilement apprendre à lire, et cela quelles que soient les méthodes pédagogiques successives utilisées sans succès.

Les neurosciences (les neuropsychologues) nous dévoilent les différentes dyslexies, difficultés d'apprentissage de la lecture, du langage écrit et lu. Cette pathologie fera le lit de l'insuccès scolaire chronique, cause souvent de pathologie mentale, dévalorisation de soi avec, aussi, rejet de l'école par l'enfant.

Si l'état de santé des français s'améliore globalement, il n'en demeure pas moins que les écarts entre les extrêmes sociaux augmentent. Le niveau d'éducation et le niveau scolaire sont des déterminants de santé, car ce sont eux qui peuvent prédire le mieux l'espérance de vie et les prévalences des pathologies. L'éducation, le milieu scolaire vont être corrélés à la catégorie socioprofessionnelle où iront s'inscrire les adultes. L'image de soi que renvoie la société par l'intermédiaire de l'école joue un rôle important dans l'organisation de la vie de chacun.

L'école, par l'importance du temps passé par l'enfant et des sollicitations qui lui sont faites, devient le premier lieu, souvent, révélateur des troubles d'évolution psychologiques et affectives : détection précoce des troubles sensoriels, détection précoce des troubles du langage parlé tout en laissant l'espoir à l'enfant d'évoluer, dépistage des retards de maturation psychomotrice et des anomalies de comportement.

Les neurosciences nous apprennent que les difficultés d'apprentissage peuvent survenir dans toutes les familles. Les personnels de l'Education nationale sont-ils suffisamment formés pour détecter ces difficultés ? Les évolutions des connaissances,

neurosciences et neuropsychologie, demandent, aussi, aux personnels de santé une formation continue permanente et renouvelée en fonction de nouveaux acquis. La complexité des problèmes de santé mentale demande aussi, souvent, un travail en réseau, en partenariat avec d'autres équipes ou d'autres institutions : comment lever les barrières institutionnelles ou les difficultés relationnelles entre différents groupes socioprofessionnels ? La multidisciplinarité qui a atteint la recherche doit s'imposer, aussi, dans les pratiques professionnelles.

L'essentiel dans un premier temps serait de donner une place consistante dans la formation initiale et continue de tous les professionnels impliqués sur les nouvelles connaissances liées au développement de l'enfant. Il importe, aussi, à tous, de connaître les lieux d'aide, les équipes spécialisées, les professionnels installés en libéral, les structures éducatives et médico-sociales intervenant auprès des familles les plus en difficulté. Ces données sont le plus souvent ignorées par les professionnels de santé et d'éducation dans leur ensemble.

L'information doit porter sur le développement cognitif, langagier ou psychomoteur ; elle doit mettre en exergue les efforts accomplis et ceux à développer en terme d'adaptation pédagogique ou éducative ; elle doit conduire à repérer suffisamment tôt les troubles pour conduire ensuite les étapes diagnostiques.

Une nécessité s'impose, celle d'associer plus complètement le monde de la recherche et le monde des praticiens de la santé et de l'éducation et favoriser, ainsi, les transferts de connaissances.

Pour revenir à Thomas More et à la médecine dans l'Utopie, à une époque où cette médecine avait peu de moyens d'action, More lui donnait tout de même une place importante dans son projet de société communautaire. La santé est considérée comme un plaisir, on étudie la pharmacopée et les malades sont soignés dans des hôpitaux situés loin de la cité par souci d'hygiène. Mais la médecine n'empêche ni la maladie ni la mort : comme dans le reste de son récit, les projets de More restent relativement réalistes.

Par la suite le médecin et physiologiste anglais Ernest Starling proposera, aussi, en 1923, une *éthique* qui sera dominée par la connaissance scientifique. Mais surtout, ce physiologiste-médecin, exprimera sa conviction que, grâce à la médecine et à la biologie, on pourra rapidement maîtriser le corps humain mais aussi le corps social et politique. Starling, dont la formation est médicale, met en garde les physiologistes contre les tentations de réductionnisme en expliquant que la méthode en physiologie est analytique, et que chaque fonction du corps est étudiée pour son propre compte, alors que la synthèse, qui est beaucoup plus difficile, est souvent oubliée. Pour Starling, le physiologiste en médecine joue un seul pion, alors que le clinicien a toutes les pièces en main, et il est nécessaire que le médecin complète le travail du physiologiste. Il soutient pourtant, comme Claude Bernard, que la pathologie dérive de la physiologie, et que la physiologie elle-même se déduit de lois physico-chimiques. Claude Bernard aussi invitait à poser d'abord le problème médical, car le problème, en définitive, c'est le malade affirmait-il.

Le programme de Starling, en opposition avec celui de More, reposait, néanmoins, sur l'idée d'« interférer » avec les phénomènes naturels par l'artifice pour répondre aux besoins et aux désirs humains et d'acquérir ainsi un contrôle absolu sur les

œuvres du corps humain. La médecine était définie comme une activité qui viserait à contrôler les processus organiques à tous les niveaux.

A la science incombe donc la tâche de définir et maintenir l'ordre – ordre vital, ordre social, ordre politique. Le péché n'est plus le manquement à d'anciennes morales mais le refus de la connaissance.

En définitive on peut penser que les débuts de réalisation de projets scientifiques longtemps considérés comme « utopiques », confirment que les « utopies » sont des moteurs pour l'invention scientifique et technique, mais ces « utopies » recèlent beaucoup d'ambiguïtés, de polysémie et de contradictions.

Ainsi, dans sa leçon d'introduction, Paul Ricœur (*L'idéologie et l'utopie*) nous précise les liens qu'il entrevoit entre l'idéologie et l'utopie : « tous deux sont au plus haut point des phénomènes ambigus, chacun a un côté négatif et un côté positif, une dimension constitutive et une dimension pathologique ». Et, pour Ricœur, « il semble ne pas y avoir de passage possible de l'idéologie à l'utopie ». L'île de More se trouve « nulle part » et ne connaît aucune localisation réelle. « Dans son auto-description même, l'utopie se connaît comme telle et revendique de l'être. C'est une œuvre toute personnelle et idiosyncrasique, la création spécifique de son auteur », précise Ricœur. Pour cet auteur « il y a une fonction intégratrice remplie par la notion de nulle part. C'est peut-être une structure fondamentale de la réflexivité par laquelle nous pouvons saisir nos rôles sociaux que de pouvoir concevoir ainsi une place vide d'où nous pouvons réfléchir à nous-mêmes. »

Ricœur suggère donc de partir de l'idée centrale de « nulle part », impliquée par le mot « utopie » lui-même et par les descriptions de Thomas More : « un lieu qui n'existe en aucun lieu réel, une cité fantôme, une rivière sans eau, un prince sans sujets, etc. (...). Le champ des possibles s'ouvre largement au-delà de l'existant et permet d'envisager des manières de vivre radicalement autres. »

Et Ricœur de préciser : « Nous pourrions dire qu'il n'y a pas d'intégration sociale sans subversion sociale (...). Le point de vue de nulle part permet de mettre le système culturel à distance ; nous le voyons de l'extérieur précisément à cause de ce « nulle part ». »

La fonction de l'utopie serait, donc, d'« exposer un problème de crédibilité qui surgit là où les systèmes d'autorité excèdent à la fois notre confiance en eux et notre croyance dans leur légitimité ».

Si la pathologie de l'idéologie pour Ricœur serait la dissimulation, pour l'utopie ce serait la fuite. « Le « nulle part » de l'utopie peut devenir prétexte à fuir, une manière d'échapper aux contradictions et à l'ambiguïté de l'usage du pouvoir et de l'exercice de l'autorité dans une situation donnée ». Il n'existerait plus de « passage possible entre l'ici et maintenant » de la réalité sociale et l'« ailleurs » de l'utopie ».

Cette disjonction autoriserait l'utopie, pour Ricœur, à « éviter toute confrontation avec les difficultés réelles d'une société donnée ».

Et Ricœur de conclure, avec nous : « Cette excentricité de l'imagination utopique n'est-elle pas le remède à la pathologie de la pensée idéologique, qui se trouve précisément aveugle et étroite en raison de son incapacité à concevoir un « nulle part » ? ».

Fabien DWORCZAK
GREPH-IEP de Lyon

Bibliographie :

Baczko B., *Lumières de l'Utopie*, Paris, Payot, 1978.

More Thomas, *Utopie*, Présentation par Simone Goyard-Fabre, 1987, Flammarion, Paris, pour cette édition et pour la traduction de Marie Delcourt. (1^{re} édition : 1966)

Moreau P.-F., *Le récit utopique, droit naturel et roman de l'Etat*, P.U.F., 1982.

Ricœur Paul, *L'idéologie et l'utopie*, Editions du Seuil pour la traduction française, 1997.

Sinding Christiane, *Une utopie médicale suivi de La sagesse du corps d'Ernest B. Starling*, Traduit de l'anglais par Christiane Sinding, Angela Hopkins, Actes Sud, Coédition INSERM, Edition bilingue anglais-français, juin 1989.